



Protection des Personnes et de L'environnement dans les Investissements Chinois

DEUXIÈME ÉDITION

GUIDE DE RÉFÉRENCE À L'INTENTION DES
DÉFENSEURS DES DROITS DES COMMUNAUTÉS



Protection des Personnes et de L'environnement dans les Investissements Chinois

DEUXIÈME ÉDITION

GUIDE DE RÉFÉRENCE À L'INTENTION DES
DÉFENSEURS DES DROITS DES COMMUNAUTÉS

Première publication par IDI en 2017
Deuxième édition publiée en 2019



Le présent document est couvert par une licence Creative Commons Attribution 4.0 - Utilisation commerciale et modification non autorisées.

ISBN : 978-0-9985101-9-4

Pour commander une version imprimée de la présente publication, veuillez contacter Inclusive Development International (IDI) à l'adresse suivante:

Inclusive Development International
9 SW Pack Square, Suite 302 Asheville, NC 28801 USA
E-mail : info@inclusivedevelopment.net
Twitter : [@inclusivedevt](https://twitter.com/inclusivedevt)

Téléchargez le présent document ainsi que d'autres publications d'IDI à partir de l'adresse suivante :
www.inclusivedevelopment.net/resources/publications/

Références photographiques

Photo de la couverture : Rapides à Siphandone, Laos, par International Rivers [CC BY-NC-SA 2.0], sur Flickr
Quatrième de couverture : Panneau vers le barrage Nam Ou 2, Laos, par International Rivers [CC BY-NC-SA 2.0], sur Flickr
Page 20 : District financier, Shanghai, par Joan Campderrós-i-Canas [CC BY 2.0], sur Flickr
Page 22 : Itinéraire principal de la Nouvelle route de la soie, par CCTV America
Page 23 : Couloirs économiques au sein de la Nouvelle route de la soie, par HKTDC Research
Page 25 : Pont de l'Amitié entre le Cambodge et la Chine, Phnom Penh, par l'agence Xinhua News
Page 26 : Barrage des Trois-Gorges, Chine, par Le Grand Portage [CC BY 2.0], sur Wikipédia
Page 42 : Plantation de caoutchouc, Rattanikiri, Cambodge, par l'IDI
Page 59 : Le Salouen, Myanmar, par International Rivers [CC BY-NC-SA 2.0], sur Flickr
Page 61 : Construction immobilière, Phnom Penh, Cambodge, par l'IDI
Page 64 : Mine de charbon à Kostolac, Serbie, par CEE Bankwatch Network
Page 69 : Mine d'or, République démocratique du Congo, par Sasha Lezhnev [CC BY-ND 2.0], sur Flickr
Page 76 : Camion grumier, Madagascar, par JG Collomb, WRI [CC BY 2.0], sur Wikimedia Commons
Page 76 : Plantation de caoutchouc chinoise au nord du Laos, par Michael Dwyer
Page 78 : Membre de la communauté autochtone Kachok, Cambodge, par Equitable Cambodia
Page 82 : Pêcheur à Siphandone, Laos, par International Rivers [CC BY-NC-SA 2.0], sur Flickr
Page 84 : Barrage hydroélectrique de Kamchay, Cambodge, par l'IDI
Page 90 : Plantation de palmiers au Kalimantan occidental, par Nanang Sujana/CIFOR [CC BY-NC-ND 2.0], sur Flickr
Page 92 : Tour de la Bank of China, Hong Kong, inconnu [CC BY-SA 3.0], sur Wikimedia Commons
Page 105 : Siège social d'AIIB, Pékin, par Max12Max [CC BY-SA 4.0], sur Wikimedia Commons

Inclusive Development International (IDI) est une organisation non gouvernementale internationale qui œuvre pour le renforcement de la justice sociale, économique et environnementale à travers un appui aux communautés du monde entier dans la défense de leurs territoires, de leur environnement et des droits de l'homme, dans le contexte du développement. A travers la recherche, des études de cas et la défense des politiques, nous poussons les entreprises, les institutions financières et les agences de développement à répondre de leurs obligations sociales et environnementales, tout en faisant la promotion d'un système économique international plus juste et plus équitable.

Cette seconde édition du Guide apporte des détails supplémentaires importants sur les nouvelles tendances apparues depuis sa première parution, concernant les investissements chinois à l'étranger et la Nouvelle route de la soie, ainsi que sur les nouvelles politiques et directives adoptées plus récemment.

IDI souhaite remercier Bo Lin et Mia Chung pour leur contribution à la recherche et à l'élaboration de la présente publication, et Katherine Lu (Amis de la Terre aux États-Unis), Wawa Wang, Maureen Harris et Kirk Barlow (International Rivers), Lizzie Parsons (Global Witness) et Eugene Simonov (Rivers Without Boundaries) pour la révision et les commentaires sur les différentes ébauches du présent Guide. Nous souhaitons tout particulièrement remercier Haoran Luan qui a rédigé le contenu de plusieurs sections, traduit les documents de politiques chinoises, et révisé la version finale de la publication. Beaucoup d'autres personnes nous ont également soutenus et conseillés pendant le processus de recherche et d'élaboration du présent Guide, et nous leur témoignons toute notre reconnaissance.

La présente publication a bénéficié du soutien de :

THE MCKNIGHT FOUNDATION



Les opinions exprimées dans le présent document émanent d'Inclusive Development International (IDI) et ne représentent pas nécessairement les positions et vues des organisations qui ont apporté leur soutien à ce travail.



Sommaire

Introduction	1	Directive en Matière D'exploitation Forestière	79
Conseils pour Bien Utiliser ce Guide	3	Gestion et Utilisation Durable des Forêts à L'étranger	81
Tableau Synoptique : Normes clés S'appliquant à L'investissement Chinois à L'étranger	7	Directive sur le Caoutchouc	82
Partie 1 - Le Contexte	12	Directive sur L'agriculture	86
Stratégie D'ouverture de la Chine	13	Directive sur L'énergie Hydroélectrique	87
La Nouvelle Route de la Soie	14	Autres Directives Spécifiques à Certains Secteurs en Cours D'élaboration	99
L'aide Internationale de la Chine	16	Directive pour le Secteur Financier	100
Partie 2 - Les Acteurs	18	Politiques de Prêt de la Banque D'exportation et D'importation de Chine	106
Acteurs Impliqués dans L'investissement et le Financement Chinois à L'étranger	19	Politiques de la Banque de Développement de Chine	112
Les Entreprises	23	Les Banques Commerciales	114
Les Acteurs Financiers et les Investisseurs	27	Mesures de Sauvegarde et Mécanisme de Réclamation de la Banque Asiatique D'investissement pour les Infrastructures	116
Les Assureurs	30	Initiatives Internationales Volontaires	118
Les Acteurs Publics	32	Annexes	119
Les Groupes Industriels	35		
Partie 3 - Les Normes	38		
Élaboration de Normes pour L'investissement Chinois à L'étranger	39		
Principes Généraux S'appliquant à Tous les Investissements à L'étranger	41		
Directive pour les Entreprises Publiques	54		
Directive pour la Protection de L'environnement	57		
Directive pour les Entrepreneurs	61		
Directive pour L'exploitation Minière	66		



Introduction

Au cours de la décennie écoulée, la Chine est devenue l'un des plus importants investisseurs dans le monde. En 2016, les flux officiels d'investissement à l'étranger de la Chine ont atteint un chiffre record de plus de 196 milliards de dollars.¹ Bien que ce chiffre soit légèrement retombé à 160 milliards de dollars en 2017, la Chine reste quand même le troisième plus grand investisseur du monde, derrière les États-Unis et le Japon.² Cet investissement atteint tous les coins du globe, avec des entreprises et des institutions financières chinoises actives aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement sur chaque continent. Les entreprises chinoises jouent divers rôles dans les projets à l'étranger, de la recherche à l'exploitation, en passant par la conception, la construction, et le développement. Les banques et les fonds d'investissement chinois contribuent à la réalisation de nombreux projets à l'étranger en accordant des prêts, des devises, une assurance et des investissements de capitaux.

Cet investissement concerne divers secteurs d'activité, y compris les infrastructures énergétiques, le transport, l'agriculture, l'industrie, l'immobilier, la construction, le commerce, et bien d'autres. De potentiels avantages sont attendus d'un tel investissement, mais il présente également des risques sur le plan social, environnemental et pour les droits de l'homme. Les communautés lésées par les investissements chinois, et les groupes de la société civile qui cherchent à les soutenir, rencontrent souvent beaucoup de difficultés pour obtenir des informations relatives aux projets, et pour interpeler les promoteurs et acteurs financiers afin d'influencer la conception des projets, éviter des investissements dangereux, ou demander réparation a posteriori.

Face à ces problèmes, il existe un nombre croissant d'entreprises et d'acteurs financiers chinois qui ont commencé à adopter des politiques environnementales et sociales, et des directives pour leurs investissements à l'étranger. Les institutions publiques et les groupes industriels chinois ont également adopté des directives et des normes et principes généraux qui s'appliquent à des secteurs particuliers et à des types d'acteurs opérant à l'étranger. Cependant, nombre de ces directives ne sont pas divulguées correctement, et nous ne savons pas jusqu'à quel point elles sont appliquées.

Le présent Guide explique ces politiques et directives, et fournit des conseils pratiques sur les moyens de les utiliser dans le cadre du plaidoyer avec les acteurs et les institutions chinoises compétentes.

Le but recherché derrière l'élaboration de ce Guide est d'aider les organisations de la société civile et les défenseurs des communautés à avoir une meilleure compréhension des investisseurs chinois et des institutions financières dirigées par la Chine, mais également des politiques, normes et directives qui s'appliquent

¹ Ministère du Commerce de la République populaire de la Chine et al. (2017), *Bulletin des statistiques de l'investissement étranger direct de la Chine en 2016*, Pékin : China Statistics Press.

² Ministère du Commerce de la République populaire de la Chine et al. (2018), *Bulletin des statistiques de l'investissement étranger direct de la Chine en 2017*, Pékin : China Statistics Press.

à leurs opérations à l'étranger. Nous espérons que les informations et idées contenues ici aideront les défenseurs des communautés à protéger les droits des populations concernées par les projets, et à obtenir des réparations appropriées en cas de dommages subis.

Structure du Guide

Le Guide est subdivisé en trois parties principales : le Contexte, les Acteurs et les Normes :

- **Partie 1 – Le Contexte** : Elle définit le contexte des investissements et financements de la Chine à l'étranger, en mettant en lumière la stratégie d'ouverture (« go out »), la Nouvelle route de la soie, et le programme d'aide internationale de la Chine.
- **Partie 2 – Les Acteurs** : Elle donne un aperçu des principaux acteurs impliqués dans l'investissement chinois à l'étranger, y compris les entreprises (privées et publiques), les acteurs financiers et les investisseurs (banques stratégiques, banques commerciales, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, et les fonds d'investissement), les institutions publiques, les régulateurs et les groupes industriels.
- **Partie 3 – Les Normes** : Elle met l'accent sur l'élaboration des politiques et des directives sociales et environnementales chinoises associées à l'investissement à l'étranger. Il s'agit des politiques et principes directeurs du gouvernement appliqués à l'investissement d'une manière générale, et de celles appliquées aux entreprises publiques, aux entrepreneurs et aux institutions financières. Il s'agit également de politiques se rapportant à des secteurs spécifiques tels que l'exploitation minière, la production d'énergie hydroélectrique et la sylviculture.

Conseils pour Bien Utiliser ce Guide

Schématisez la chaîne d'investissement du projet

Si vous êtes soucieux des impacts (réels ou éventuels) d'un projet, il est essentiel d'avoir une bonne compréhension des acteurs qui sont derrière le projet. Dès que vous connaissez les acteurs impliqués, vous pouvez évaluer où se trouvent les points de pression les plus forts, et les opportunités qui sont à disposition pour l'engagement et la mobilisation auprès des acteurs chinois et autres intervenants majeurs. IDI a élaboré un guide en ligne sur la schématisation des chaînes d'investissement et l'analyse des points de pression, que vous pouvez consulter ici : <https://www.followingthemoney.org/>.

Documentez les risques et les impacts du projet

Il est essentiel de rassembler des preuves sur les risques ou les impacts du projet en question. Sans preuve de préjudice, votre mobilisation risque de ne pas porter ses fruits. Si vous interpelez une entreprise avec des griefs, mais sans aucune preuve, la société pourra facilement rejeter vos plaintes. De même, si vous interpelez une institution publique chinoise à propos d'un projet, cette institution pourrait solliciter une explication auprès du promoteur. Sans preuve, l'entreprise sera capable de rejeter vos griefs comme étant non fondés. Le site web *Follow the Money* d'IDI comprend également une section portant sur les modalités de collecte de preuves : <https://www.followingthemoney.org/chapters/#collecting-evidence>.

Évaluez la conformité avec la législation locale

S'il y a une chose que pratiquement toutes les politiques, réglementations et directives chinoises concernant l'investissement à l'étranger ont en commun, c'est qu'elles demandent aux entreprises et aux banques de se conformer à la législation et aux normes locales. À ce titre, il est très important de s'assurer de la conformité avec les dispositions légales. Cela est étroitement lié à la collecte de preuves et à la documentation, comme expliqué ci-dessus. Si vous pouvez identifier et documenter des violations de la législation locale, vous serez dans une meilleure posture pour amener l'entreprise incriminée, ses bailleurs de fonds et les institutions publiques à réagir.

Essayez de savoir quelles politiques et directives appliquer

Les entreprises chinoises sont soumises à diverses exigences lorsqu'elles opèrent à l'étranger. Il s'agit des lois chinoises et du pays d'accueil, des politiques internes de l'entreprise, et des règlements et directives en matière d'investissement à l'étranger. Le tableau synoptique fourni ci-après indique les directives de la Chine en matière d'investissement à appliquer à plusieurs types de projets et d'entreprises.

Lisez les directives

Le présent Guide présente plus de 30 politiques, règlements et directives. Il fait le résumé de leur contenu et extrait les articles clés qui sont particulièrement pertinents quant à la protection des droits à l'environnement, à la terre et aux ressources naturelles. Si vous trouvez un document pouvant vous être utile, nous vous encourageons à le lire vous-même en entier. Les documents chinois originaux et les traductions sont disponibles ici : <https://www.followingthemoney.org/chapters/chinesestandards/>.

Soyez constamment à la recherche de nouvelles directives

Les politiques et les normes dans ce domaine évoluent en permanence, et de nouvelles directives et mesures administratives sont émises de plus en plus régulièrement. Au fur et à mesure que de nouveaux documents seront publiés, nous mettrons à jour *la base de données en ligne*.

Informez les entreprises sur les directives

Bien que la Chine dispose maintenant de nombreuses directives sur l'investissement à l'étranger, il apparaît que beaucoup d'entreprises en ignorent l'existence. Certaines entreprises les connaissent mais elles ne savent pas ce qu'on attend d'elles en termes d'application. En même temps, de plus en plus de directives sont émises par différents organismes gouvernementaux et groupes industriels. En se basant sur ces documents lors de l'engagement auprès des acteurs chinois, les groupes de la société civile peuvent jouer un rôle important de sensibilisation au sujet des directives en matière d'investissement à l'étranger et prôner leur mise en application.

Soyez conscients que les entreprises chinoises tiennent vraiment à leur réputation

Il existe une perception répandue selon laquelle les entreprises chinoises ne tiennent pas autant à leur réputation et à leur image que les entreprises occidentales. En réalité, les entreprises chinoises sont de plus en plus conscientes des défis liés à la réputation auxquels sont confrontés les investisseurs chinois dans certains pays, et beaucoup d'entre eux agissent maintenant pour y répondre. Cela signifie que l'engagement discret avec les entreprises chinoises et le plaidoyer, lorsqu'ils sont utilisés de manière stratégique, peuvent être efficaces pour influencer les entreprises chinoises et leurs activités commerciales.

Mesurez votre tonalité et votre langage en vous adressant à des acteurs chinois

Jusqu'à récemment, les entreprises chinoises avaient une expérience très limitée dans leurs rapports avec les ONG. Par conséquent, de nombreuses entreprises avaient donc une perception négative des ONG qu'elles considéraient comme des entités politisées ou antichinoises. Cette perception est aujourd'hui toujours

d'actualité, mais au fur et à mesure que la société civile chinoise évolue et que les entreprises chinoises s'habituent à traiter avec des ONG tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, les opportunités d'engagement augmentent. Néanmoins, il est important de bien mesurer la tonalité de votre discours et votre langage lorsque vous communiquez avec des entreprises ou des institutions publiques chinoises. Le langage estimé trop direct ou agressif n'aura probablement pas de réponse positive. Si vous prévoyez d'écrire une lettre, assurez-vous de l'envoyer dans votre langue, en anglais et en chinois, dans la mesure du possible.

Nouez le contact avec plusieurs acteurs

Si vous décidez d'interpeler directement une entreprise chinoise et n'obtenez pas de réponse positive, envisagez de nouer le contact avec d'autres institutions compétentes. Par exemple, vous pouvez nouer le contact avec le Département commercial de l'ambassade ou du consulat chinois, les institutions publiques chargées de la supervision de l'investissement à l'étranger, le siège de l'entreprise, ses bailleurs de fonds, etc. Si vous envoyez une correspondance à la filiale locale chargée d'un projet, vous pourriez également en envoyer une copie au siège social de l'entreprise, à l'ambassade chinoise dans votre pays, et au Ministère du Commerce à Pékin. À défaut, vous pourriez leur écrire séparément. Vous pourriez également interpeler des investisseurs partenaires dans un projet, en plus de l'investisseur ou bailleur chinois. À cet égard, la schématisation de la chaîne d'investissement peut être très utile. Utilisez le lien www.followingthemoney.org à cet effet.

Ne vous découragez pas si vous ne recevez pas de réponse

Il n'est pas facile de travailler avec des entreprises, banques et autorités chinoises. Ils ne sont, pour la plupart, pas habitués à traiter avec des ONG et le public d'une manière générale, à l'étranger. Dans la plupart des cas, les communautés et les ONG qui ont envoyé des correspondances aux entreprises chinoises par le passé n'ont reçu aucune réponse. Cependant, cela commence à changer car les entreprises chinoises cherchent à répondre plus positivement aux demandes de dialogue. De plus, ce n'est pas parce que vous ne recevez pas de réponse que vos préoccupations n'ont pas été prises en compte. Les lettres peuvent être transmises à l'entreprise ou aux organismes gouvernementaux et des mesures peuvent être prises officiellement. Il est important de continuer votre plaidoyer en direction du gouvernement et d'autres entreprises ou banques impliquées, et d'exercer la pression et de veiller à ce que les messages de plaidoyer ne restent pas lettres mortes.

Explorez les sites web des entreprises chinoises

Les sites web des entreprises sont une source importante d'informations. Ils peuvent contenir l'historique de l'entreprise, les rapports et les dernières actualités, ce qui peut vous aider à avoir une meilleure compréhension des activités, de la structure et des processus de décision de l'entreprise. De nombreuses entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine ont maintenant des sites web en anglais. Certaines ont également leurs sites traduits en d'autres langues, telles que le français, l'espagnol et le russe. La version chinoise des sites web a parfois plus d'informations et est plus à jour. Dès lors, vous devriez également visiter le site en chinois, en utilisant les services d'un traducteur au besoin (y compris les services en ligne tels que Google Translate).

Soyez conscient des restrictions d'Internet en Chine

Malheureusement, en raison des restrictions d'Internet en Chine, il peut être parfois difficile d'accéder aux sites web chinois de l'extérieur. Il vous faudra, par exemple, rafraîchir plusieurs fois la même page. Si un site ne s'ouvre pas après quelques tentatives, essayez de nouveau un autre jour. Si vous avez accès à un VPN (réseau privé virtuel), vous pouvez définir votre emplacement en Chine et naviguer beaucoup plus facilement sur des sites web chinois.

Seuls les documents en chinois sont officiels

Le présent Guide fait référence à de nombreux documents de politiques, règlements et directives chinois. Vous devez garder à l'esprit que la version en chinois est celle qui fait foi. Les traductions en anglais ne sont fournies qu'à titre informatif.

Tableau Synoptique : Normes clés S'appliquant à L'investissement Chinois à L'étranger

Le présent Guide n'a pas pour objet d'être lu in extenso, du début à la fin. Il s'agit plutôt d'un document de référence sur lequel vous pouvez vous appuyer pour chercher des informations sur des types spécifiques de projet ou sur des problématiques sur lesquels vous travaillez. Les deux premières Parties du Guide présentent le contexte et les antécédents, ce qui peut vous aider à comprendre la nature des acteurs impliqués. La Partie 3 est un recueil de politiques, règlements et directives que vous pouvez exploiter selon votre situation. Le tableau suivant donne un aperçu des directives exposées dans ce manuel. Si vous recherchez un projet spécifique, rappelez-vous que plusieurs directives peuvent s'appliquer.

Politique/Loi/Directive	Résumé	À qui cela s'applique-t-il ?	Quel type de projet ?
<i>Neuf principes sur l'encouragement et la normalisation de l'investissement à l'étranger</i>	Principes de base guidant l'investissement chinois à l'étranger. Il s'agit des principes associés aux problèmes sociaux et environnementaux, entre autres	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Directive du Conseil des Affaires de l'État sur l'encouragement et la normalisation de la coopération des entreprises dans l'investissement à l'étranger</i>	Principes de base guidant l'investissement chinois à l'étranger. Il s'agit des principes associés aux problèmes sociaux et environnementaux, entre autres	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Circulaire concernant la réglementation de l'investissement à l'étranger et la coopération des entreprises chinoises</i>	Elle appelle tous les départements et sociétés compétents à s'assurer que les projets à l'étranger sont correctement réglementés et mis en œuvre	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Directive sur l'encadrement et la réglementation des investissements à l'étranger</i>	Plus de conseils précis sur les types de projet à l'étranger devant être « encouragés », « limités » ou « interdits »	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Mesures administratives pour l'investissement des entreprises à l'étranger</i>	Plus de détails sur le processus d'approbation et d'enregistrement des projets à l'étranger, et les responsabilités des maîtres d'ouvrage	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Mesures administratives sur l'investissement à l'étranger</i>	Définit le rôle du Ministère du Commerce dans l'approbation et l'enregistrement des propositions d'investissement à l'étranger	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Mesures provisoires pour l'enregistrement et l'autorisation préalable de l'investissement à l'étranger</i>	Détails supplémentaires sur le rôle du Ministère du Commerce, et exigences des maîtres d'ouvrage de présenter un rapport sur le progrès	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger

Politique/Loi/Directive	Résumé	À qui cela s'applique-t-il ?	Quel type de projet ?
<i>Provisions sur la réglementation de la concurrence dans l'investissement et la coopération à l'étranger</i>	Réglemente le comportement des entreprises chinoises investissant à l'étranger, et cherche à empêcher les pratiques commerciales qui provoquent une concurrence déloyale. Comprend des articles portant sur la protection des personnes et de l'environnement et définit un système de « dossier de crédit »	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Mesures provisoires pour enregistrer un mauvais crédit dans les domaines de l'investissement, la coopération et le commerce extérieur</i>	Provisions supplémentaires qui ajoutent plus de détails sur l'instauration du système de « dossier de crédit » référé dans les Dispositions de 2013 du MOFCOM énumérées ci-dessus	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Directive pour les entreprises publiques qui relèvent directement du Gouvernement central à s'acquitter de la responsabilité sociale d'entreprise</i>	Directive de base à l'intention des entreprises publiques sur l'amélioration de la responsabilité sociale d'entreprise dans les projets à l'étranger	Toutes les entreprises publiques centrales investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger effectués par les sociétés publiques
<i>Directive pour les entreprises publiques qui relèvent directement du Gouvernement central à s'acquitter de la responsabilité sociale d'entreprise</i>	Conseils supplémentaires pour les entreprises publiques opérant à l'étranger sur les moyens d'intégrer la responsabilité sociale d'entreprise à leur travail	Toutes les entreprises publiques centrales investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger effectués par les sociétés publiques
<i>Mesures pour la supervision et l'administration de l'investissement à l'étranger par les entreprises centrales</i>	Reformule le besoin des entreprises publiques à agir de manière responsable à l'étranger et définit les pouvoirs d'enquête de la SASAC (Commission chinoise d'administration et de supervision des actifs publics)	Toutes les entreprises publiques centrales investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger effectués par les sociétés publiques
<i>Vision et actions sur la construction conjointe de la Nouvelle route de la soie et la Route maritime de la soie du 21ème siècle</i>	Premier document officiel schématisant les objectifs et la priorité de la Nouvelle route de la soie	Tous les acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie	Tous les types d'investissement à l'étranger au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Construction de la Nouvelle route de la soie : concept, pratique et contribution de la Chine</i>	Il ajoute des détails au document de 2015, définissant les priorités stratégiques et les principes de la Nouvelle route de la soie	Tous les acteurs impliqués dans la promotion et mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie	Tous les types d'investissement à l'étranger au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Conseils sur la promotion de la Nouvelle route verte de la soie</i>	Fournit des conseils sur l'intégration du concept « vert » dans tous les aspects de la Nouvelle route de la soie	Tous les acteurs impliqués dans la promotion et mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie	Tous les types d'investissement à l'étranger au sein de la Nouvelle route de la soie

Politique/Loi/Directive	Résumé	À qui cela s'applique-t-il ?	Quel type de projet ?
<i>Plan de coopération écologique et environnemental de la Nouvelle route de la soie</i>	Compte tenu des conseils ci-dessus, il rajoute des détails sur la manière dont la Chine intégrera les concepts de « civilisation écologique » et de « développement vert » dans la Nouvelle route de la soie	Tous les acteurs impliqués dans la promotion et mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie	Tous les types d'investissement à l'étranger au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Principes directeurs sur le financement du développement de la Nouvelle route de la soie</i>	Engagement à renforcer l'évaluation de l'impact social et environnemental, la gestion des risques, à s'acquitter des responsabilités sociales, et à assurer le développement durable	Acteurs financiers soutenant l'investissement dans la Nouvelle route de la soie	Financement des projets au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Vision et action sur la promotion conjointe de la coopération agricole dans le cadre de la Nouvelle route de la soie</i>	Plan pour promouvoir et mettre en œuvre l'investissement agricole dans les pays de la Nouvelle route de la soie	Acteurs impliqués dans les projets agricoles	Projets agricoles au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Vision et actions sur la coopération énergétique dans la construction conjointe de la Nouvelle route de la soie et la Route maritime de la soie du 21ème siècle</i>	Plan pour promouvoir et mettre en œuvre les projets énergétiques dans les pays de la Nouvelle route de la soie	Acteurs impliqués dans les projets énergétiques	Projets énergétiques au sein de la Nouvelle route de la soie
<i>Directive pour la protection environnementale dans l'investissement et la coopération à l'étranger</i>	Directive conjointe invitant les entreprises chinoises à appliquer des pratiques de protection environnementale dans l'investissement à l'étranger, à s'acquitter des responsabilités sociales et à promouvoir le développement durable	Toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger	Tous les types d'investissement à l'étranger
<i>Guide sur la responsabilité sociale pour les entrepreneurs chinois à l'international</i>	Directive volontaire portant sur des questions de sécurité, droits des employés, gestion de la chaîne logistique, protection environnementale et l'engagement communautaire	Entreprises chinoises impliquées dans des projets sous contrat à l'étranger	Activités sous contrat menées à l'étranger et les activités menées en Chine qui soutiennent les projets sous contrat à l'étranger
<i>Directive en matière d'infrastructure durable pour les entrepreneurs chinois à l'international</i>	Directive volontaire encourageant les entreprises chinoises à financer, planifier, concevoir, construire et faire fonctionner des projets d'infrastructure à l'étranger de façon durable	Entreprises chinoises impliquées dans les projets sous contrat à l'étranger	Activités sous contrat menées à l'étranger et les activités menées en Chine qui soutiennent les projets sous contrat à l'étranger

Politique/Loi/Directive	Résumé	À qui cela s'applique-t-il ?	Quel type de projet ?
<i>Réglementation administrative sur la contractualisation de projets à l'étranger</i>	Règlements régissant les comportements des entreprises chinoises contractant des projets à l'étranger, couvrant les droits des employés et la protection environnementale	Entreprises chinoises impliquées dans les projets sous contrat à l'étranger	Activités sous contrat menées à l'étranger et les activités menées en Chine qui soutiennent les projets sous contrat à l'étranger
<i>Directive sur la responsabilité sociale dans les investissements miniers à l'étranger</i>	Définit les principes clés de la responsabilité sociale, ainsi que les exigences minimales associées aux problèmes liés à la gouvernance, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la gestion de la chaîne de valeur	Entreprises chinoises impliquées dans l'industrie minière	Exploration, extraction, traitement de minéraux et investissement minier à l'étranger, y compris les activités associées telles que l'infrastructure minière
<i>Directive chinoise sur la diligence raisonnable pour les chaînes logistiques minières responsables</i>	Visé à harmoniser la diligence raisonnable de l'entreprise chinoise avec les normes internationales, et à fournir des conseils aux entreprises sur les moyens d'identifier, d'empêcher et d'atténuer les risques de contribuer directement ou indirectement à un conflit, à des violations graves des droits de l'homme, et à une faute grave	Entreprises intervenant à tout point de la chaîne logistique minière, si elles sont détenues ou contrôlées complètement ou en majorité par une entité ou un individu chinois	Exploration, extraction, traitement de minéraux et investissement minier à l'étranger
<i>Guide sur la sylviculture durable à l'étranger par les entreprises chinoises</i>	Définit les principes clés à suivre afin de réaliser des projets de plantation forestière durable	Entreprises chinoises engagées dans les projets de plantation forestière	Projets de plantation forestière à l'étranger
<i>Guide sur la gestion et l'utilisation forestière durable à l'étranger par les entreprises chinoises</i>	Directive de base sur la gestion des projets de plantation forestière à l'étranger	Entreprises chinoises impliquées dans l'abattage forestier, le traitement et l'utilisation du bois à l'étranger, ainsi que dans d'autres activités associées.	Projets de sylviculture à l'étranger.
<i>Conseils pour le caoutchouc naturel durable</i>	Une structure pour que les entreprises chinoises identifient, évitent et atténuent les risques, définissent des systèmes de diligence raisonnable, et mènent une surveillance et un reporting efficaces	Entreprises qui investissent dans la plantation ou le traitement du caoutchouc naturel	Projets de caoutchouc à l'étranger

Politique/Loi/Directive	Résumé	À qui cela s'applique-t-il ?	Quel type de projet ?
<i>Directive sur l'investissement agricole durable à l'étranger de la Chine</i>	Conseils pour les entreprises investissant dans l'agriculture à l'étranger (sur la mise en œuvre de systèmes de responsabilité et sensibilisation à la responsabilité sociale)	Entreprises investissant dans l'agriculture à l'étranger	Projets d'agriculture à l'étranger
<i>Déclaration de Sinohydro sur sa politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement au travail</i>	Déclaration brève sur l'engagement de Sinohydro à fournir un lieu de travail sécurisé et sain	Sinohydro International	Projets de Sinohydro à l'étranger
<i>Politique de développement durable de Sinohydro</i>	Déclaration brève sur l'engagement de Sinohydro à s'acquitter de sa responsabilité sociale	Sinohydro International.	Projets de Sinohydro à l'étranger
<i>Déclaration des principes éthiques de Sinohydro</i>	Elle définit les principes éthiques qui régissent les opérations de Sinohydro	Sinohydro International	Projets de Sinohydro à l'étranger
<i>Directive pour un Crédit vert</i>	Encourage les institutions bancaires à identifier, mesurer, surveiller et contrôler efficacement les risques sociaux et environnementaux associés à leurs activités de crédit	Banques chinoises	Activités des banques chinoises en Chine et à l'étranger
<i>Opinions sur l'instauration du Crédit vert</i>	Opinion appelant les filiales locales à appliquer intégralement la Directive pour un Crédit vert, et à intégrer le concept de crédit vert dans les opérations	Banques chinoises	Activités des banques chinoises en Chine et à l'étranger
<i>Directive sur la construction d'un Système financier vert</i>	Directive demandant le renfort et l'expansion continus du financement vert de la Chine afin de promouvoir un investissement accru dans les industries vertes et contrôler l'investissement dans les projets les plus polluants	Banques chinoises	Activités des banques chinoises en Chine et à l'étranger
<i>Directive sur la régulation de l'industrie bancaire dans son soutien au développement des entreprises à l'étranger et pour renforcer le contrôle des risques</i>	Directive promouvant l'investissement accru dans les industries vertes et un contrôle plus efficace sur l'investissement dans les projets les plus polluants	Banques chinoises	Activités des banques chinoises en Chine et à l'étranger
<i>Directive sur la régulation de l'industrie bancaire dans son soutien au développement des entreprises à l'étranger et pour renforcer le contrôle des risques</i>	Directive exhortant les institutions financières chinoises à intégrer la gestion des risques environnementaux et sociaux à toutes les étapes de leur implication dans les projets à l'étranger	Banques chinoises	Activités des banques chinoises en Chine et à l'étranger
<i>Directive sur les évaluations de l'impact environnemental et social des projets de prêt de la Banque d'exportation et d'importation de Chine</i>	Normes de base sociales et environnementales pour les prêts intérieurs et à l'étranger. Elles portent sur des problèmes tels que l'évaluation du projet, la gestion et la supervision des prêts, et l'étude de l'impact.	Banque d'exportation et d'importation de Chine	Tous les projets en Chine et à l'étranger

PARTIE 1

LE CONTEXTE

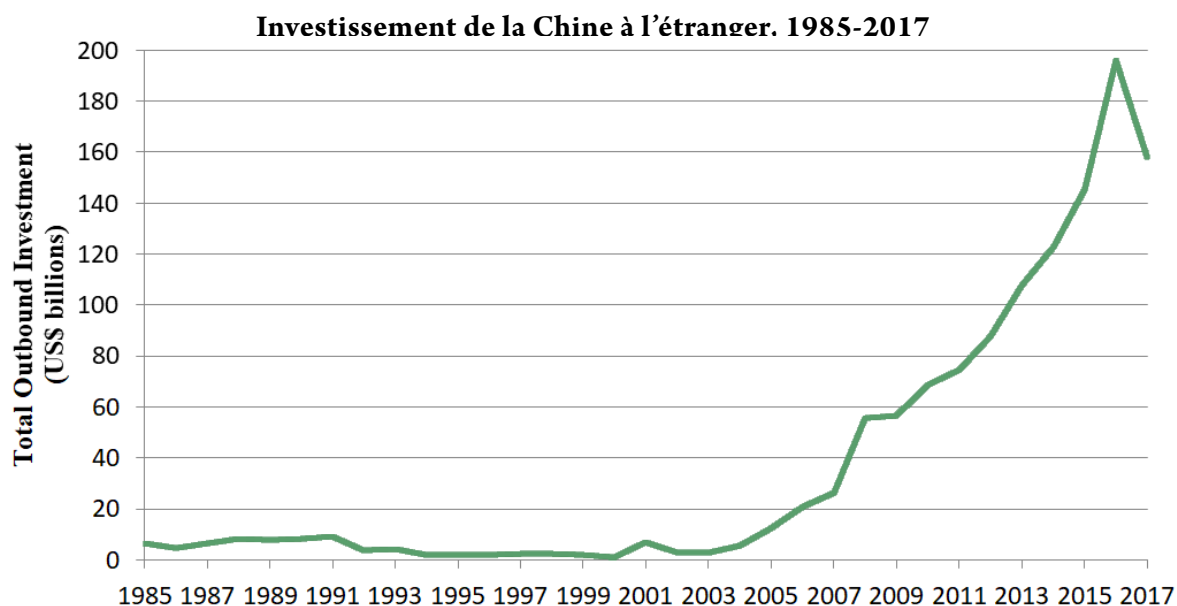
Lorsqu'on analyse les projets chinois d'investissement à l'étranger, il est utile de bien comprendre les stratégies globales qui régissent ces investissements. La première section du Guide explique la stratégie d'ouverture « Go out » de la Chine, et met en exergue les tendances et les motivations de l'investissement chinois au cours des quinze dernières années. Elle traite également du développement de la Nouvelle route de la soie qui est probablement la force motrice de l'investissement chinois à l'étranger pendant les années à venir. Enfin, cette section aborde également l'aide internationale de la Chine et le développement continu des institutions responsables de sa mise en œuvre.



District financier, Shanghai, (par Joan Campderrós-i-Canas)

Stratégie D'ouverture de la Chine

Au début des années 2000, la Chine a adopté sa stratégie d'ouverture « Go out ». À travers cette stratégie, le gouvernement chinois encourage les entreprises à investir dans des projets de construction à l'étranger, à promouvoir le commerce et l'exportation de produits, de services et de la technologie, et à investir dans l'exploitation de ressources naturelles stratégiques. Depuis lors, la Chine a fortement soutenu l'investissement à l'étranger, facilitant la mise à disposition de financements (par exemple sous la forme de prêts et de subventions), de services d'assurance, de change, d'incitatifs fiscaux et autres services. Par conséquent, les entreprises et les bailleurs de fonds chinois sont devenus de grands acteurs à travers le monde entier. L'investissement à l'étranger est monté en flèche depuis le début des années 2000 et a atteint un chiffre record de 196 milliards de dollars en 2016. Ce niveau a chuté en 2017, car d'une manière générale, l'investissement mondial à l'étranger a baissé, et de nouvelles réglementations sur l'investissement à l'étranger sont entrées en vigueur en Chine. La Chine reste toutefois le troisième investisseur à l'étranger derrière les États-Unis et le Japon.



Source : CNUCED (2014), MOFCOM (2018)

De nombreuses motivations expliquent la volonté de la Chine d'augmenter l'investissement à l'étranger. Un des objectifs est l'acquisition de ressources stratégiques et de fournitures en énergie. Les entreprises chinoises cherchent également à faciliter l'accès aux marchés mondiaux et aux chaînes de valeur, à renforcer leurs capacités et leur expertise technique, et à construire des entreprises susceptibles de rivaliser sur le marché mondial. Comme l'économie de la Chine a ralenti, le gouvernement a de plus en plus encouragé les entreprises à investir à l'étranger.

La croissance économique intérieure de la Chine a été soutenue par l'investissement dans l'industrie et les infrastructures. Mais avec le refroidissement de l'économie, il existe moins de demande pour les productions industrielles telles que le béton, l'acier, le verre et le ciment, et de moins en moins de contrats pour les entreprises

et les promoteurs du bâtiment. Le gouvernement y a répondu en encourageant les entreprises chinoises à investir à l'étranger, particulièrement dans le transport, l'énergie, les télécommunications, la construction et la machinerie.

En 2013, le Président Xi Jinping a annoncé une nouvelle initiative pour promouvoir cet investissement à l'étranger dans les secteurs des infrastructures et de l'industrie, à travers un programme baptisé **la Nouvelle route de la soie**. Ce programme vise à augmenter la connectivité régionale et globale, et à faciliter davantage l'investissement par les entreprises privées et publiques chinoises à travers le monde.

La Nouvelle Route de la Soie

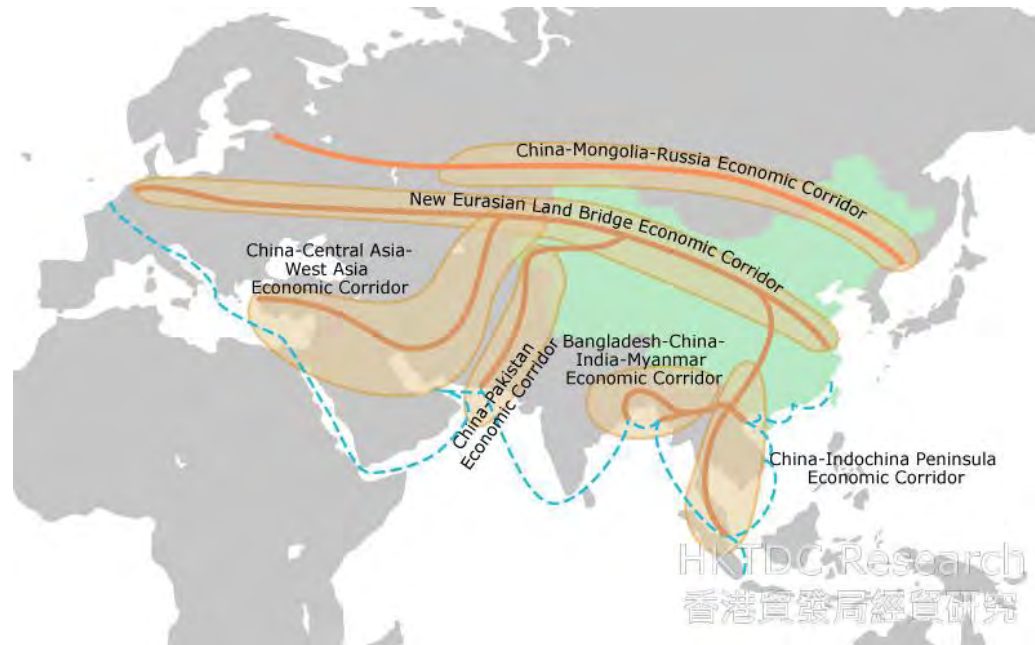
La Nouvelle route de la soie (Belt and Road Initiative, BRI) de la Chine vise à faciliter l'investissement dans le secteur des infrastructures et à augmenter l'interconnectivité économique entre la Chine et les pays situés tout au long des axes qui suivent la Route historique de la soie. Cette initiative encourage le développement du transport, de l'énergie, du commerce et des infrastructures de communication, entre autres. Il s'agit de la poursuite des efforts de la Chine dans sa volonté de développer la connectivité régionale et les routes commerciales, de renforcer la présence des entreprises chinoises sur la scène internationale, et de faciliter l'accès aux marchés mondiaux. Sous cet angle, elle peut être considérée comme l'étape suivante dans la stratégie d'ouverture « Go out ».

La Nouvelle route de la soie s'articule autour de deux axes principaux : *La ceinture économique terrestre de la Route de la soie* et *la Route maritime de la soie du 21^{ème} siècle*. La Route de la soie terrestre relie la Chine à l'Europe à travers l'Asie centrale, l'Asie de l'Ouest, et le Moyen-Orient. La Route maritime de la soie connecte la Chine à l'Europe à travers l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, et l'Afrique. La vision de la Chine pour la Nouvelle route de la soie comprend de nombreux axes économiques qui connectent ces deux routes.



L'initiative de la Nouvelle route de la soie, de CCTV America (2015)

Au fur et à mesure des discussions autour de la Nouvelle route de la soie, celle-ci est devenue plus détaillée, centrée sur des axes économiques spécifiques qui sont une priorité pour l'investissement de la Nouvelle route de la soie.



Axes économiques au sein de l'initiative de la Nouvelle route de la soie, de HKTDC Research (2015)

La Nouvelle route de la soie n'est pas coordonnée par un seul organisme. Il existe toutefois un organisme gouvernemental de haut niveau appelé le *Groupe dirigeant le développement accéléré de la Nouvelle route de la soie* chargé d'orienter la vision globale de l'initiative, bien qu'il ne soit pas impliqué dans la mise en œuvre au quotidien.

Beaucoup de pays ont signé des protocoles d'accord avec la Chine sur la collaboration au sein de la Nouvelle route de la soie, tout comme de nombreuses organisations internationales. La discussion autour de la Nouvelle route de la soie porte désormais bien au-delà de ses routes historiques, et certains pays d'Amérique latine ont maintenant également signé des protocoles de coopération avec la Chine dans le cadre de la Nouvelle route de la soie, et la Chine a également fait part de son intention de développer une *Route de la soie polaire*.

Avec la Nouvelle route de la soie, la Chine encourage ses entreprises publiques à investir dans des pays se trouvant le long de la route, particulièrement les entreprises qui opèrent dans des industries qui ont un problème de surcapacité en Chine, et les entreprises spécialisées dans le développement des infrastructures. Les entreprises privées sont également encouragées à augmenter leur investissement dans les pays se trouvant sur la route, à portée géographique.

Ces projets nécessiteront des financements à hauteur de milliards de dollars dans les années à venir, provenant d'une variété de sources. De nombreux acteurs financiers soutiennent le projet, y compris les deux banques stratégiques de la Chine, la Banque de développement de Chine (CDB) et la Banque d'exportation et d'importation de Chine (EximBank) ; les banques commerciales telles que la Banque populaire de Chine ; les fonds d'actions comme le Fonds de la Route de la soie ; et de nombreuses sociétés d'investissement chinoises. La toute nouvelle Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures fournit également un financement aux projets dans des pays au sein de la Nouvelle route de la soie. Ces institutions sont détaillées plus tard dans ce Guide.

Lorsque l'initiative a été lancée, les détails étaient limités, mais depuis lors, le gouvernement chinois a publié un certain nombre de documents de politiques offrant une représentation plus détaillée de l'initiative. En même temps, plusieurs documents d'orientation ont été publiés, appelant les entreprises et les banques présentes au sein de la Nouvelle route de la soie à opérer de façon responsable sur le plan social et environnemental. Nous aborderons ces documents plus loin.

L'aide Internationale de la Chine

Les informations officielles concernant le programme d'aide de la Chine sont actuellement très limitées. Selon le dernier rapport officiel publié en 2014 par le Conseil des Affaires de l'État de la Chine, plus de 50 % de l'aide chinoise était destinée à l'Afrique, suivie de 30 % à l'Asie. La plupart de l'aide chinoise a servi à promouvoir la réalisation « d'établissements publics », tels que des hôpitaux, des écoles, l'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures publiques, et des « projets d'infrastructure économique », y compris dans les secteurs du transport, de la communication et de l'énergie.

Pendant de nombreuses années, les informations publiquement disponibles sur le programme d'aide de la Chine ont été sommaires, et la Chine ne dispose pas d'un organisme d'aide dédié. Auparavant, le Ministère du Commerce avait mis en œuvre le programme d'aide de la Chine par le biais de son Département d'aide aux pays étrangers. Cela a changé en 2018, lorsque l'*Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA)* a été mise sur pied. La CIDCA est placée sous l'autorité du Conseil des Affaires de l'État, l'organe administratif le plus important en Chine. Depuis la mise en place de la CIDCA, des mesures ont déjà été prises pour réformer le processus administratif dans la gestion de l'aide chinoise. Le processus est toujours en cours, mais désormais la CIDCA sera l'organe de coordination central pour l'aide chinoise³. La distribution de l'aide chinoise s'articule autour de trois mécanismes principaux :

- **Subventions** : Don en argent, services ou biens pour un projet spécifique qui n'a pas besoin d'être remboursé ;

³ Fin 2017, la CIDCA a publié un projet de document sur les *Mesures pour l'administration de l'aide internationale* en vue de recevoir des commentaires publics. Une fois que ces mesures seront finalisées, le rôle de la CIDCA sera plus clair, et il pourrait y avoir de nouvelles opportunités pour amener l'organisme à discuter de projets soutenus par l'aide chinoise.

- **Prêts sans intérêts** : Prêt à rembourser pendant une période spécifique, mais sans aucun intérêt ;
- **Prêts assortis de conditions de faveur** : Prêt à rembourser, mais souvent sur une période de remboursement longue et/ou avec un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

La plupart de l'aide chinoise est fournie sous forme de prêts assortis de conditions de faveur par la Banque d'exportation et d'importation de la Chine et est subventionnée par l'État. Les projets financés par l'aide chinoise sont souvent mis en œuvre par des entreprises chinoises publiques (nous reviendrons plus tard sur les entreprises publiques et la Banque d'exportation et d'importation de Chine). L'aide internationale de la Chine a considérablement augmenté au cours des années écoulées, mais elle reste toutefois bien inférieure à l'investissement chinois à l'étranger.



Pont de l'Amitié entre le Cambodge et la Chine, Phnom Penh (par Xinhua News Agency)

PARTIE 2

LES ACTEURS

Pour comprendre la gamme d'options de plaidoyer disponibles pour les communautés affectées par des projets, il est essentiel de comprendre les chaînes d'investissement. En identifiant les acteurs financiers, les assureurs, les entreprises, les entrepreneurs, les autorités réglementaires et d'autres acteurs compétents, vous pouvez obtenir une vision panoramique du projet, cerner les rôles des différentes parties prenantes, et savoir quelles sont les options disponibles pour l'engagement et le plaidoyer.

Fondamentalement, dès lors que vous connaissez les acteurs impliqués dans un projet, vous serez également en mesure d'identifier quels sont les points d'influence possibles, et à quels politiques ou engagements vous pouvez recourir sur le plan environnemental et social. Cette partie du Guide traite des nombreux acteurs impliqués dans un projet d'investissement chinois. Elle est divisée en cinq sections : Les entreprises, Les acteurs financiers, Les assureurs, Les acteurs publics et Les groupes industriels.



Barrage hydroélectrique des Trois Gorges, province du Hubei, Chine (Wikimedia Commons)

Acteurs Impliqués dans L'investissement et le Financement Chinois à L'étranger

Il existe un large éventail d'acteurs impliqués dans l'investissement et le financement chinois à l'étranger. On peut citer entre autres : les organes publics, les organismes de réglementation et les groupes industriels à l'intérieur de la Chine, les entreprises publiques et les entreprises privées, les banques, les fonds d'actions, les sociétés d'investissement et les assureurs. Cette partie du Guide se focalise sur cinq groupes d'acteurs : les entreprises, les acteurs financiers, les assureurs, les acteurs publics et les groupes industriels.

- **Les entreprises** : Pour les personnes qui sont affectées par un projet d'investissement, les entreprises opérant sur place sont généralement l'acteur le plus visible dans la chaîne d'investissement. Les entreprises publiques chinoises sont très actives dans le monde entier, tout comme les entreprises privées chinoises de toutes tailles, des enseignes mondialement reconnues jusqu'aux petites entreprises et investisseurs individuels. Les entreprises peuvent jouer le rôle de maîtres d'ouvrage, de promoteurs ou d'opérateurs. Dans certains cas, un maître d'ouvrage peut être chargé de tous les aspects du même projet. Dans d'autres cas, ils peuvent sous-traiter à d'autres entreprises, comme c'est le cas pour les projets complexes de très grande envergure, tels que la construction d'un barrage hydroélectrique. Les entreprises peuvent travailler seules ou en consortium avec d'autres.
- **Les acteurs financiers et les investisseurs** : L'investissement chinois à l'étranger est possible grâce au financement et au concours de différentes institutions. Il s'agit des banques stratégiques chinoises, telles que la Banque de développement de Chine et la Banque d'exportation et d'importation de Chine ; des plus grandes banques commerciales, telles que la Banque populaire de Chine ; et des fonds d'actions tels que le Fonds de la Route de la soie. Dans le cas de projets de grande envergure, des groupes d'institutions financières peuvent travailler ensemble pour assurer le financement.
- **Les assureurs** : Afin d'obtenir le financement pour un projet à l'étranger, les promoteurs exigent une assurance. Cela est particulièrement vrai dans les cas où la valeur du projet est considérable, ou pour un projet à réaliser dans une zone ou industrie à risque. China Export & Credit Insurance Corporation (Sinasure) est le principal assureur public en Chine, et fournit une assurance à de nombreux projets à l'étranger.
- **Les acteurs publics** : Un certain nombre d'acteurs publics jouent un rôle clé dans le processus d'approbation et d'enregistrement de l'investissement à l'étranger, de supervision et de promotion de meilleures normes. Il s'agit des organismes gouvernementaux de haut niveau tels que le Conseil des Affaires de l'État et la Commission nationale de développement et de réforme, des Ministères du Commerce et de la Protection environnementale, et des régulateurs de l'industrie tels que la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine.
- **Les groupes industriels** : De nombreux groupes industriels jouent un rôle important dans la promotion et le soutien de l'investissement à l'étranger. Parmi ces groupes, on peut citer la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCCMC). Ces chambres ont élaboré des normes environnementales et sociales spécifiques à certains secteurs pour l'investissement à l'étranger : l'exploitation minière, le caoutchouc et l'huile de palme, par exemple.

Conseil Pratique : Schématiser les Chaînes D'investissement

Il est important de connaître les acteurs concernés dans votre cas, afin d'identifier les directives à appliquer, ainsi que les points de pression éventuels à exploiter. Un point de pression est un acteur réceptif à un plaidoyer, et capable d'influencer la prise de décisions sur le terrain. IDI a développé des ressources que vous pouvez utiliser pour schématiser les projets d'investissement et identifier les points de pression. Vous pouvez les retrouver ici : <https://www.followingthemoney.org>.

Les informations et le diagramme suivants illustrent la gamme de parties prenantes pouvant être impliquées dans un projet d'investissement et les divers rôles qu'ils peuvent jouer. Il sera utile de garder cela à l'esprit en lisant cette section du Guide.

Centrale Hydroélectrique de Stung Tatay, Province de Koh Kong, Cambodge

Le projet hydroélectrique Stung Tatay se trouve dans la Province de Koh Kong au sud-ouest du Cambodge. Sa mise en œuvre coûte plus de 500 millions de dollars, pour une capacité de production estimée à 246 mégawatts. La chaîne d'investissement associée à ce projet implique de nombreux acteurs, la plupart chinois.

Le promoteur du projet est une entreprise chinoise nommée **China National Heavy Machinery Corporation (CHMC)**, qui elle, appartient à une grande entreprise publique chinoise appelée **China National Machinery Industry Corporation (SINOMACH)**.

CHMC a signé un accord de Construction-Exploitation-Transfert (BOT) avec le **gouvernement du Cambodge** pour ce projet. Selon cet accord, CHMC doit mettre en œuvre le projet en cinq ans, et assurer l'exploitation pendant 37 ans, après quoi le projet sera rétrocédé au gouvernement du Cambodge. La **Banque d'exportation et d'importation de Chine** a accordé un prêt pour financer le projet.

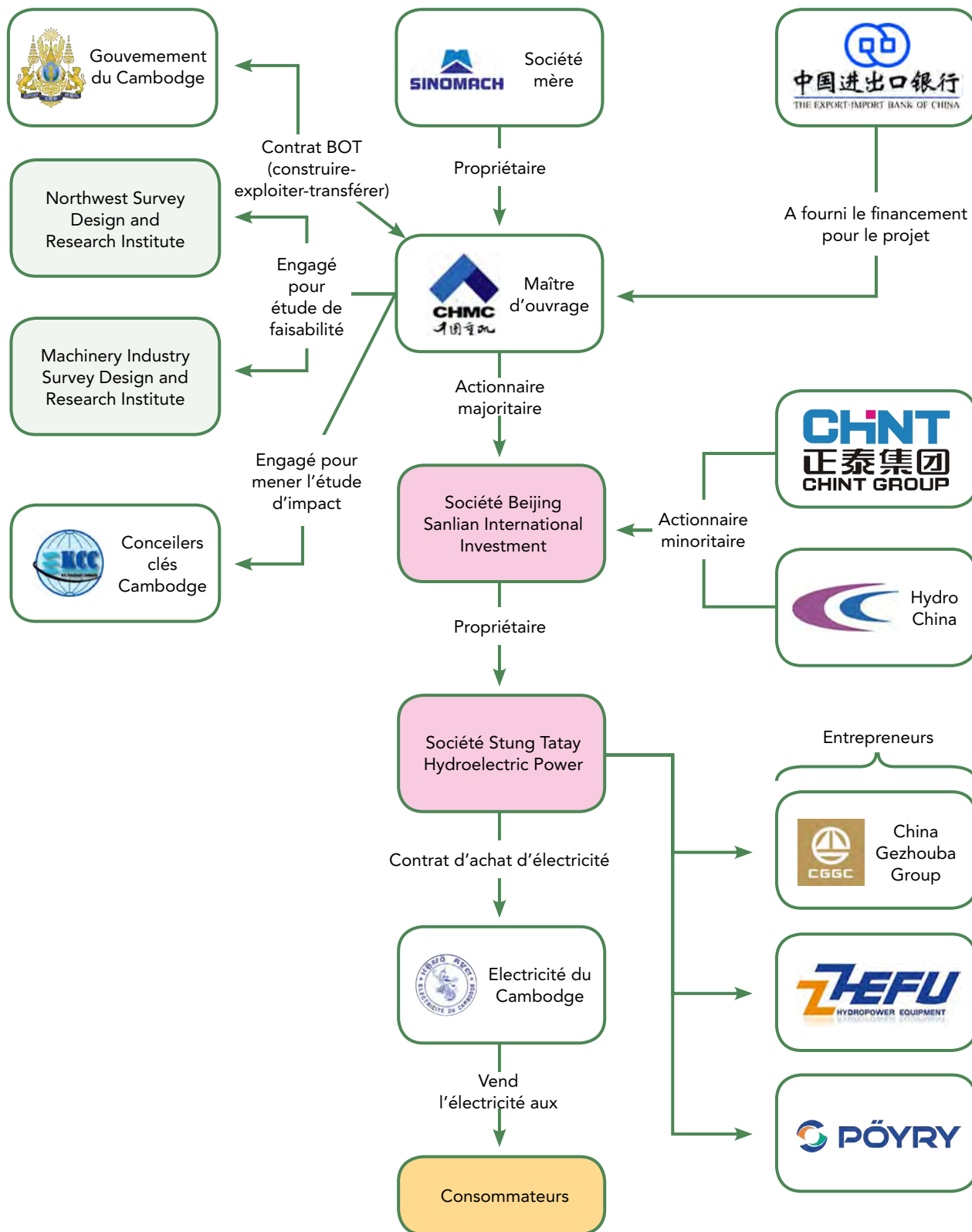
CHMC avait créé une joint-venture pour la mise en œuvre dudit projet. Cette entreprise commune est appelée **Beijing Sanlian International Investment Company**. CHMC est l'actionnaire majoritaire de cette entreprise. L'entreprise publique **Hydrochina** et l'entreprise privée **CHINT Group** détiennent des actions minoritaires.

Beijing Sanlian a enregistré une entreprise locale pour gérer le projet hydroélectrique Tatay. Cette entreprise locale est appelée **Stung Tatay Hydroelectric Power Company**. L'électricité générée par la centrale est vendue à l'entreprise publique d'électricité du Cambodge, **Électricité du Cambodge** qui, à son tour, vend l'électricité aux consommateurs.

Le **Northwest Survey Design and Research Institute** (une filiale de Hydrochina) et le **Machinery Industry Survey Design and Research Institute** (une filiale de SINOMACH) ont été engagés pour mener l'étude de faisabilité du projet. D'autres entreprises appartenant à SINOMACH avaient été engagées pour travailler sur d'autres parties spécifiques du projet.

Plusieurs entreprises externes ont également été sous-traitées. Il s'agit de :

- **China Gezhouba Group Corporation** : Une entreprise publique chinoise engagée pour construire les murs du barrage, les tunnels et la centrale électrique.
- **Zhefu Group** : Une entreprise privée chinoise fournissant les équipements, y compris les turbines pour la centrale électrique.
- **Pöyry** : Une entreprise finlandaise ayant assuré la surveillance et l'inspection de la conception, le contrôle de qualité, les matériaux et la sécurité du barrage pendant la période de construction.
- **Key Consultants Cambodia** : Une entreprise du Cambodge a été engagée pour mener l'évaluation de l'impact environnemental (EIA).



Les Entreprises

Plusieurs types d'entreprises chinoises interviennent à l'étranger, dans un large éventail de secteurs. Les entreprises publiques chinoises sont très actives dans le monde entier, tout comme les entreprises privées chinoises de toutes tailles, des enseignes reconnues mondialement jusqu'aux petites entreprises et investisseurs individuels.

Les Entreprises Publiques

La Chine compte des dizaines de milliers d'entreprises publiques. Parmi ces entreprises, près de 100 sont des sociétés publiques « centrales », ce qui signifie qu'elles sont placées sous la tutelle et la surveillance des agences publiques centrales à Pékin. Les entreprises centrales publiques sont énormes, employant des dizaines de milliers de personnes en Chine et dans le monde, et leurs actifs et portefeuilles de projet sont souvent immenses.

Les projets d'investissement à l'étranger les plus importants de la Chine sont souvent mis en œuvre par les entreprises publiques centrales. Ces entreprises sont surveillées par la *Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux*, qui, elle, est placée sous l'autorité du *Conseil des Affaires de l'État*. Une liste de toutes les entreprises publiques centrales est fournie dans l'*Annexe B* du présent Guide.

Outre les entreprises publiques centrales, il existe également des milliers d'entreprises publiques à échelle sous-nationale. Ces entreprises varient en taille, allant de petites sociétés actives dans une zone spécifique, à de grandes entreprises avec des projets à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine. Les entreprises publiques sous-nationales sont placées sous l'autorité des *Départements provinciaux et locaux* de la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux.

Certaines entreprises publiques ont coté des filiales aux bourses internationales de Shanghai et Hong Kong afin d'attirer le capital privé et augmenter les opportunités pour investir à l'étranger. De nombreuses entreprises publiques centrales ont maintenant des sites web en chinois et en anglais (et parfois dans d'autres langues des pays où elles opèrent). Certaines publient également des rapports annuels et, dans certains cas, des rapports de durabilité.

Plusieurs entreprises publiques ont également signé des initiatives mondiales de bonnes pratiques telles que le Pacte mondial des Nations Unies. De plus, la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux a publié des directives de base, encourageant les entreprises publiques à améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale lorsqu'elles opèrent à l'étranger.

En 2017, les 10 premières entreprises de la Chine en termes de stock d'investissement à l'étranger étaient toutes des sociétés publiques.

Top 10 des Investisseurs Chinois à L'étranger en 2017⁴

Entreprise	Principal domaine d'exploitation
1 China Mobile Communications Corporation	Télécommunications
2 China National Petroleum Corporation (CNPC)	Pétrole et gaz
3 China Unicom Corporation	Télécommunications
4 China National Offshore Oil Corporation (CNOOC)	Pétrole et gaz
5 China Petrochemical Corporation (Sinopec)	Pétrole et gaz
6 China Merchants Group	Transport, finance, immobilier
7 China Resources Holding Co. Ltd.	Commerce
8 China National Chemical Corporation (ChemChina)	Produits chimiques et engrais
9 Sinochem Corporation	Produits chimiques et engrais
10 Aluminum Corporation of China	Exploitation minière

Les Entreprises Privées

Les entreprises publiques ont historiquement dominé l'investissement chinois à l'étranger, mais le nombre d'entreprises privées investissant à l'étranger suit une évolution rapide. En valeur absolue, les investissements à l'étranger effectués par les entreprises privées sont généralement inférieurs à ceux des entreprises publiques. En 2017, les 20 premiers investisseurs chinois à l'étranger étaient tous des entreprises publiques⁵.

Des entreprises de toutes tailles investissent à l'extérieur de la Chine. Il s'agit de grandes entreprises telles que Huawei Technologies, le plus grand fabricant d'équipements de télécommunications dans le monde, jusqu'aux investisseurs individuels entreprenant un seul projet à l'étranger, tel qu'une plantation, une mine ou une usine.

Bien que les entreprises publiques et les grandes sociétés privées soient les investisseurs chinois les plus visibles à l'étranger, il existe des milliers de petites entreprises chinoises actives également dans des pays tiers. Des entreprises plus petites peuvent être difficiles à identifier, et il existe très peu d'informations publiques concernant leur structure ou leurs opérations.

⁴ Ministère du Commerce de la République populaire de la Chine et al. (2018), *Bulletin des statistiques de l'investissement étranger direct de la Chine en 2017*, Pékin : China Statistics Press.

⁵ Ministère du Commerce de la République populaire de la Chine et al. (2018), *Bulletin des statistiques de l'investissement étranger direct de la Chine en 2017*, Pékin : China Statistics Press.

Conseil Pratique : Comment Identifier des Joint-Ventures Entre les Entreprises Publiques et Privées

Il devient de plus en plus courant aujourd'hui de voir des entreprises publiques s'associer avec des sociétés privées, qu'elles soient chinoises ou non. Par exemple, l'entreprise publique chinoise CHINALCO, spécialisée dans l'aluminium, a été impliquée dans un grand partenariat avec la société multinationale anglo-australienne Rio Tinto en République de Guinée, en Afrique de l'Ouest. Ce projet a également obtenu un investissement de la Société financière internationale (IFC), branche du secteur privé de la Banque mondiale.

Dans de pareils cas, il y a des opportunités supplémentaires de nouer le contact avec des acteurs chinois, via leurs partenaires qui peuvent être dans de meilleures dispositions pour communiquer et développer un dialogue avec les groupes de la société civile et le public d'une manière générale.

Comparaison des Entreprises Publiques et des Sociétés Privées Chinoises

Sociétés publiques	← Plus grandes	Sociétés privées	Plus petites →
À but lucratif, mais également fortement influencées par la politique et les Directives de l'État.	À but lucratif, axées sur le marché	À but lucratif, axées sur le marché	
Directement placées sous la surveillance de l'État	Priorité sur le marché, ce qui signifie que les sociétés privées peuvent être plus dynamiques que les entreprises publiques	Influence de l'État minimale ou nulle	
Cadres supérieurs désignés par le gouvernement	Rendent des comptes aux actionnaires, investisseurs et au Conseil d'administration	Peuvent investir dans un seul projet, par exemple, une plantation ou une exploitation minière à petite échelle	
Dominent les secteurs clés, dont l'énergie, l'exploitation minière, le pétrole et le gaz, les télécommunications et le transport	Influence de l'État limitée sur les décisions d'investissement	Beaucoup d'entre elles opèrent dans les zones frontalières, investissant dans des projets pour exporter à la Chine ou achetant des produits auprès des producteurs locaux	
De nombreuses sociétés ont maintenant des sites web traduits en anglais (et dans d'autres langues des pays où elles ont une activité)	Ont souvent des sites web en anglais, particulièrement si elles investissent à l'étranger	Il est peu probable qu'elles mènent une diligence raisonnable environnementale et sociale sur leur projet ou avec les partenaires locaux	
Le site web peut afficher des rapports annuels et la responsabilité sociale de l'entreprise/les déclarations de durabilité	Le site web peut afficher la responsabilité sociale de l'entreprise/les déclarations de durabilité	De petites entreprises investissant dans des ressources, par exemple, l'exploitation minière à petite échelle, fonctionnent souvent en violation des réglementations locales	
De plus en plus conscientes des risques de réputation, mais investissant toujours dans des projets à risque élevé	Peuvent publier des rapports annuels et des rapports de durabilité, particulièrement si l'entreprise est cotée publiquement ou si elle a des filiales cotées	En général, pas de site web en anglais et souvent aucun site web en chinois	
Elles commencent à travailler en partenariat avec des sociétés privées	Elles deviennent de plus en plus soucieuses de l'image et de la marque	Elles n'ont pas tendance à s'inquiéter au sujet de la réputation	
Les grandes entreprises publiques signent des initiatives volontaires portant sur les droits de l'homme et les aspects sociaux et environnementaux, telles que le Pacte mondial des Nations Unies	Dans certains cas, elles peuvent travailler en partenariat avec des entreprises publiques	Les activités sont parfois informelles ; l'investissement pourrait ne pas être enregistré à la sortie de la Chine ou à l'entrée du pays hôte	
En processus de réforme. Ouverture aux investisseurs privés, y compris les investisseurs étrangers	L'État encourage de plus en plus les entreprises privées à sortir du pays et à investir à l'étranger	N'ont pas tendance à publier des rapports	
Elles font l'objet d'un examen plus profond depuis le début de la campagne chinoise contre la corruption		Transparence et accès aux informations souvent limités	

Source : Adapté de : Grimsditch, M. (2015), *Le rôle et les caractéristiques des entreprises chinoises publiques et privées dans les investissements à l'étranger*, *Les Amis de la Terre aux États-Unis*.

Les Acteurs Financiers et les Investisseurs

L'investissement chinois à l'étranger ne serait pas possible sans les milliards de dollars de financement fournis par les institutions financières chinoises. Il s'agit des banques stratégiques, des banques commerciales et des fonds d'investissement chinois. Par ailleurs, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures dirigée par la Chine est devenue opérationnelle en 2016. Bien qu'il s'agisse d'une institution multilatérale, elle est listée ci-dessous puisque la Chine a dirigé son essor et détient une grande majorité des actions de la Banque. Certaines institutions indiquées ici ont élaboré des directives sur le plan social et environnemental, ou pris des engagements pour un investissement responsable. Nous y reviendrons dans la Partie 3.

Les Banques Stratégiques

La Chine compte trois banques stratégiques : La Banque de développement de Chine, la Banque d'exportation et d'importation de Chine (China Eximbank) et la Banque de développement agricole de Chine. En tant que banques stratégiques, leur rôle est de soutenir les objectifs de la politique du gouvernement chinois. La Banque de développement et la Banque d'exportation et d'importation sont des intervenants financiers majeurs dans l'investissement chinois à l'étranger, et elles ont soutenu des investissements à grande échelle dans le monde entier.



La Banque de développement de Chine accorde un financement à moyen et long terme pour les activités et les projets qui cadrent avec la stratégie économique nationale de la Chine. La Banque joue un rôle très important pour faciliter l'investissement chinois à l'étranger. Les projets qui ont reçu un financement de la Banque sont les suivants : le gazoduc Chine-Birmanie (Myanmar), la centrale au charbon Vung Ang au Vietnam, le barrage hydroélectrique Stung Atai au Cambodge, un développement portuaire important au Sri Lanka, et l'exploitation de la mine de cuivre Las Bambas au Pérou.



La Banque d'exportation et d'importation de Chine a été créée dans l'optique de promouvoir et faciliter l'exportation et l'importation des produits chinois, d'aider les entreprises chinoises dans l'investissement et l'entrepreneuriat à l'étranger, et de promouvoir la collaboration économique et le commerce international. Tout comme la Banque de développement de Chine, la Banque d'exportation et d'importation de Chine est un acteur financier important pour l'investissement chinois à l'étranger.

La plupart des prêts de la Banque d'exportation et d'importation sont commerciaux, mais la Banque est également en charge des prêts assortis de conditions de faveur de la Chine qui représentent la majorité de l'aide chinoise à l'étranger. La Banque d'exportation et d'importation a accordé un financement aux projets suivants : le barrage hydroélectrique de Kamchay au Cambodge, la centrale au charbon de Port Qasim au Pakistan, et le chemin de fer Mombasa-Nairobi au Kenya. En 2015, la Banque a signé un contrat important avec l'entreprise publique China Railway Corporation pour soutenir son expansion au niveau international.

La Banque de développement de Chine et la Banque d'exportation et d'importation de Chine ont toutes les deux mis en place des directives en interne sur le plan social et environnemental, bien que seule la Banque d'exportation et d'importation les ait publiées.

Les Banques Commerciales

Les banques commerciales chinoises sont également actives à l'étranger, particulièrement les « Big Four » suivantes : *la Banque industrielle et commerciale de Chine, la Banque de Chine, la Banque de construction de Chine et la Banque agricole de Chine.*



Ces quatre grandes banques commerciales sont toutes associées à des projets de grande envergure à l'étranger: les gazoducs de Shwe en Birmanie (Banque industrielle et commerciale de Chine, Banque de Chine et Banque de construction de Chine), le projet de minerai de fer de Belinda au Gabon (Banque de Chine) et la mine de cuivre de Rio Blanco au Pérou (Banque de Chine, Banque de construction de Chine et Banque agricole de Chine).

D'autres banques commerciales chinoises sont également actives à l'étranger, mais dans une moindre mesure. À ce jour, seules deux banques chinoises ont signé les *Principes de l'Équateur*, un cadre volontaire utilisé par les prêteurs commerciaux pour évaluer et gérer le risque environnemental et social dans le financement d'un projet. Il s'agit de la Banque industrielle (à ne pas confondre avec la Banque industrielle et commerciale de Chine) et la Banque de Jiangsu. Aucune des deux n'a d'opérations importantes à l'étranger.

La Banque Asiatique D'investissement pour les Infrastructures

La *Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB)* est une banque multilatérale d'investissement créé par la Chine en 2013. La Banque a été officiellement lancée en janvier 2016 et a commencé à annoncer des projets peu après. Au début de l'année 2019, la Banque avait 93 membres et un capital total autorisé de 100 milliards de dollars. La Chine détient la plus grande part du capital de la Banque et au moment de la rédaction du présent document, elle exerçait 26 % des droits de vote. La Banque, dont le siège social se trouve à Pékin, se focalise principalement sur le financement de projets d'infrastructure en Asie, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la transmission de l'électricité, du transport, du développement et de l'assainissement urbain, entre autres.



La plupart des projets approuvés par la Banque sont jusqu'à présent cofinancés avec d'autres institutions financières bien établies. Par exemple, l'AIIB a cofinancé un projet de rénovation urbaine en Indonésie avec la Banque mondiale et une autoroute au Pakistan avec la Banque asiatique de développement. L'AIIB a développé un cadre environnemental et social pour ses opérations, et a défini un mécanisme de réclamation pour les populations affectées par les projets.

Les Fonds D'investissement

Les fonds d'investissement soutenus par l'État sont une source importante de financement pour l'investissement chinois à l'étranger. Plusieurs fonds sont actifs dans le monde, y compris en Afrique, en Amérique latine, en Russie et en Asie. L'argent de ces fonds provient généralement de la Banque de développement de Chine, de la Banque d'exportation et d'importation de Chine et d'autres institutions et investisseurs soutenus par l'État. Ces fonds sont différents des banques puisqu'ils ont tendance à investir dans le capital des projets ou des entreprises en achetant des actions au lieu d'accorder des prêts.

Exemples de Fonds D'investissement Soutenus par la Chine

Fonds	Pays / Région d'intervention	Valeur
Fonds de la Route de la soie	Pays de la Nouvelle route de la soie	40 milliards de dollars
Fonds de coopération d'investissement Chine-ASEAN	Région ASEAN	1 milliard de dollars
Fonds de développement Chine-Afrique	Afrique	10 milliards de dollars
Fonds d'investissement Russie-Chine	Eurasie	4 milliards de dollars
Fonds Chine-CEE	Europe centrale et de l'Est	1,2 milliard de dollars

Il s'agit juste d'une sélection de nombreux fonds d'investissements chinois soutenus par l'État opérant actuellement à travers le monde. Chacun de ces fonds gère ses investissements conformément à ses propres systèmes et principes.

Plusieurs fonds prennent des engagements de base pour un investissement responsable. Par exemple, le *Fonds de la Route de la soie* déclare œuvrer pour promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement, et affirme « respecter les normes internationales, et se conformer aux lois et réglementations de la Chine et des pays hôtes »⁶. Cependant, il n'apparaît pas clairement quels sont les systèmes mis en place (s'il y en a) concernant les évaluations, la prévention et l'atténuation de l'impact social et environnemental.



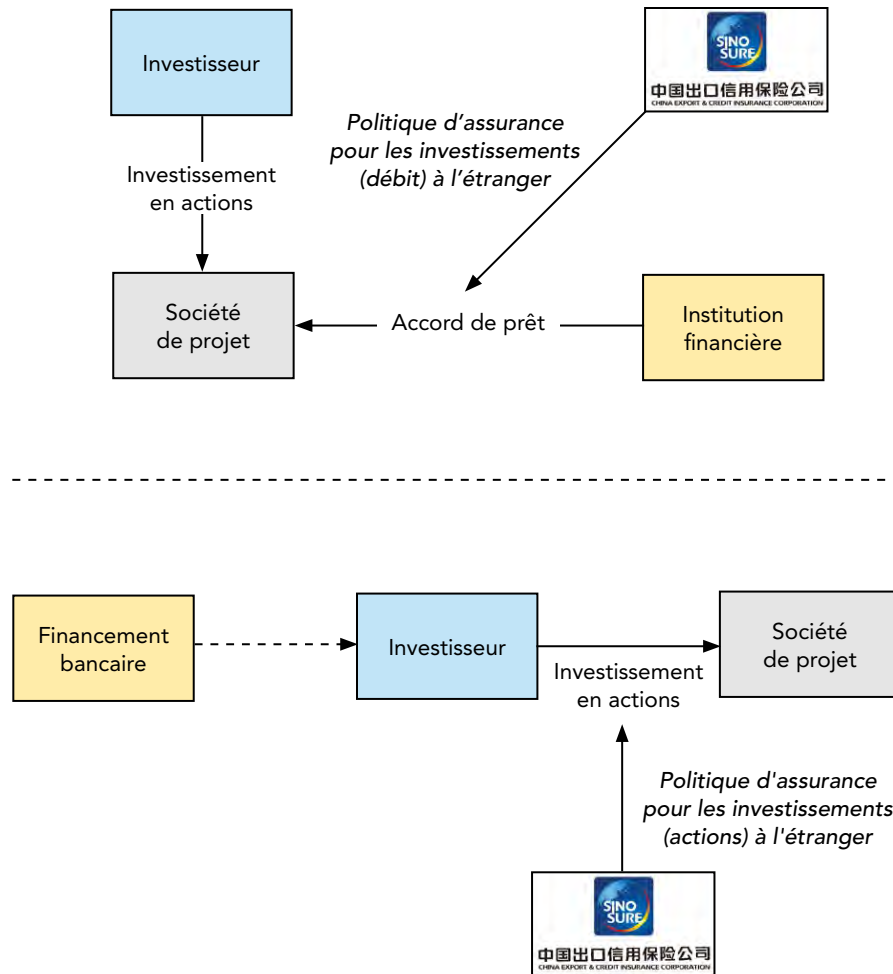
Pour sa part, le *Fonds de coopération d'investissement Chine-ASEAN* s'est engagé à se conformer à un ensemble de normes de performance dans ses investissements. Le fonds a été établi avec un montant initial d'1 milliard de dollars, mais vise à lever 10 milliards de dollars. La Société financière internationale (SFI) détient des parts dans le fonds et a contribué à hauteur de 100 millions de dollars (soit 10 %) de son financement initial. Cela signifie que le Fonds a l'obligation d'appliquer les normes de performance de la SFI en matière environnementale et sociale dans ses investissements. En 2014, le Fonds a également publié ses propres directives sociales et environnementales.

Les Assureurs

Les projets à l'étranger doivent obtenir une couverture d'assurance avant de recevoir le financement des banques. Il s'agit de l'assurance de responsabilité civile, en cas d'accident pendant la construction. Les projets situés dans des secteurs et zones à haut risque nécessitent également une assurance-risques. Cette assurance peut couvrir aussi bien les risques politiques que commerciaux, tels que la guerre, une violation de contrat et une expropriation. Il existe de nombreuses entreprises dans le monde fournissant une assurance pour les projets, le plus grand acteur chinois dans ce domaine étant la Société chinoise d'assurance-crédit pour l'exportation et l'importation (*Sinosure*). Sinosure est une entreprise publique qui fournit une « assurance stratégique » pour soutenir les exportations et les investissements à l'étranger.

Dans les grands projets complexes et à valeur élevée, tels que la construction d'une centrale électrique, Sinosure peut fournir une assurance d'investissement à l'étranger, soit à la banque chinoise accordant le prêt pour le projet, soit à l'entreprise investissant dans le capital du projet.

⁶ Silk Road Fund (2019), *Scope of Investment*, site web de Silk Road Fund. <http://www.silkroadfund.com.cn/enweb/23798/23805/index.html> (visité en janvier 2019).



Ce type d'assurance est une protection très importante pour les entreprises et les banques opérant dans des environnements à risque ou incertains à l'étranger, et il peut couvrir jusqu'à 95 % du coût d'un prêt ou d'un investissement en actions. Les entreprises et banques chinoises pourraient chercher à s'assurer auprès d'autres assureurs commerciaux, mais à un coût plus élevé. Cela fait de Sinosure un acteur très important dans les investissements mondiaux de la Chine, et les banques chinoises refusent souvent de financer un projet à haut risque si Sinosure ne fournit pas l'assurance.

Les Acteurs Publics

Il y a un certain nombre d'institutions gouvernementales qui jouent un rôle important dans l'approbation et la gestion du financement du développement chinois à l'étranger. Il s'agit du Conseil des Affaires de l'État et d'autres organismes de haut niveau comme la Commission nationale pour la réforme et le développement et la Commission publique d'administration et de supervision des actifs.

Le Ministère du Commerce est l'organe chargé de la promotion et de la surveillance de l'investissement à l'étranger, et la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine est chargée de la surveillance du secteur bancaire. D'autres entités, telles que le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, ont joué un rôle dans l'élaboration de directives pour l'investissement à l'étranger. Ces institutions sont listées ci-après.



Conseil des Affaires de l'État

- Principal organisme administratif de la Chine. Dirigé par le Premier Ministre.
- Il regroupe tous les ministres et les responsables des principaux organismes gouvernementaux.
- Il doit approuver les investissements à l'étranger d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars et qui impliquent des pays, régions ou industries jugés « sensibles ».



Commission Nationale pour la Réforme et le Développement

- Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies associées au développement social et économique au niveau national.
- Elle doit approuver les investissements à l'étranger d'une valeur de plus d'1 milliard de dollars et qui impliquent des pays, régions ou industries jugés « sensibles ».



Ministère du Commerce

- Responsable de la rédaction de stratégies, directives et politiques pour le développement du commerce et la coopération économique internationale.
- Le Ministère et ses départements au niveau local doivent approuver des projets dans des pays, régions ou industries jugés « sensibles ». Les autres investissements ne nécessitent que l'enregistrement auprès du Ministère.

Ministère de l'Écologie et de l'Environnement



- Responsable des problèmes liés à la protection environnementale nationale. Il n'a aucun rôle d'approbation ou de surveillance officiel concernant l'investissement à l'étranger.
- Cependant, il a publié des directives communes sur la performance environnementale des entreprises chinoises à l'étranger. Plus récemment, il a publié des conseils sur la protection environnementale dans la coopération de la Route de la soie.

Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales



- Responsable de l'agriculture nationale et des problèmes de développement économique du monde rural. Il n'a aucun rôle d'approbation ou de surveillance officiel concernant l'investissement à l'étranger.
- Cependant, il a soutenu des directives sur les projets agricoles à l'étranger, et a donné des orientations sur l'investissement en agriculture dans la coopération de la Route de la soie.

Commission D'administration et de Supervision des Actifs Nationaux



- Sous l'autorité du Conseil des Affaires de l'État, la Commission est responsable de la supervision des entreprises publiques.
- Elle est chargée de piloter la réforme des entreprises publiques.
- Elle a publié des directives encourageant une meilleure responsabilité sociale de la part des entreprises publiques.

Agence Chinoise de Coopération Internationale pour le Développement (CIDCA)



- Responsable de la rédaction de directives, plans et politiques pour l'aide internationale, en assurant la coordination et en donnant des conseils sur les problèmes liés à l'aide internationale, et en surveillant et évaluant la mise en œuvre de grands projets.
- Est en train de mettre à jour les normes administratives existantes pour la mise en œuvre et la gestion de l'aide internationale.



Commission de Régulation de la Banque et de L'assurance en Chine (CBIRC)

- Responsable de l'élaboration de normes et règlements pour la supervision des institutions bancaires et d'assurance chinoises.
- A publié la Directive pour un Crédit vert qui comporte des dispositions pour le financement à l'étranger par les banques chinoises.



Administration Publique des Forêts et Prairies

- Responsable de l'administration nationale de la sylviculture chinoise.
- Responsable de la publication de deux Directives au sujet des projets de sylviculture à l'étranger.
- Impliquée actuellement dans l'élaboration d'une nouvelle Directive sur l'investissement sylvicole à l'étranger.



Représentations Diplomatiques Chinoises

- Les ambassades dans les pays hôtes facilitent l'investissement chinois via le Bureau des affaires économiques et commerciales.
- Les ambassades jouent également un rôle dans la coordination et la gestion des projets d'aide.

Les Groupes Industriels

Outre les acteurs publics susmentionnés, il existe également un certain nombre de groupes industriels sous l'autorité des Ministères chinois qui œuvrent pour la promotion et l'encadrement du développement de leurs secteurs respectifs. Plusieurs de ces groupes industriels ont publié, seul ou conjointement, des directives associées à l'investissement et au financement à l'étranger.



Chambre de Commerce Chinoise des Importateurs et Exportateurs de Métaux, de Minéraux et de Produits Chimiques (CCCCM)

- Sous l'autorité du Ministère du Commerce. Plus de 6 000 membres.
- Elle a publié les directives suivantes : responsabilité sociale dans l'exploitation minière à l'étranger, diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement minière et le caoutchouc naturel durable.
- Elle travaille maintenant à la promotion de leur mise en œuvre.



Chambre de Commerce Chinoise sur les Denrées et la Production Locale (CFNA)

- Sous l'autorité du Ministère du Commerce. Plus de 6 300 membres.
- Elle encourage le développement de l'industrie et aide les membres à explorer les marchés internationaux.
- Elle élabore des directives sur l'investissement dans le secteur de l'huile de palme durable à l'étranger.



Association Bancaire Chinoise (CBA)

- Inscrite sous la Commission de régulation de la banque et de l'assurance de Chine. Plus de 600 membres.
- Elle cherche à promouvoir les intérêts communs des membres, à améliorer la qualité et à encourager le développement harmonieux de l'industrie bancaire.
- Active dans la promotion du financement vert, elle fournit une formation à ses membres.



Association des Entrepreneurs Chinois à L'étranger (CHINCA)

- Sous l'autorité du Ministère du Commerce. Plus de 1 200 membres.
- Elle défend les intérêts des membres, fournit des services professionnels, et évalue et fournit les notations de crédit aux membres.
- Elle a publié des directives sur la responsabilité sociale dans les contrats internationaux et l'infrastructure durable.

Conseil Pratique : Analyser les Acteurs des Chaînes D'investissement Chinois de Manière Holistique

Le cas ci-après est celui d'une entreprise chinoise qui développe une aciérie à l'étranger. L'entreprise détient 80 % du projet, et le gouvernement local a investi les 20 % restants. La société mère de l'entreprise chinoise est inscrite à la Bourse de Hong Kong, ce qui veut dire que ses actions sont en vente auprès du public. Dans ce cas, la plupart des actions sont détenues par les investisseurs chinois, mais 40 % des actions sont détenues par des sociétés d'investissement aux États-Unis, des caisses de retraite au sein de l'Union européenne et d'autres investisseurs internationaux.

L'entreprise a obtenu un prêt pour soutenir le développement du projet. Ce prêt a été accordé par un syndicat, autrement dit un groupe, de banques. Ce syndicat regroupe des banques de la Chine, mais également de la France et de l'Australie. Les produits de l'usine sont envoyés à une entreprise partenaire en Chine qui les vend ensuite à de nombreux acheteurs, y compris des entreprises automobiles au Japon, en Allemagne et aux États-Unis.

Les communautés affectées et les groupes de la société civile pourraient essayer d'interpeller les acteurs chinois en s'appuyant sur les normes et directives citées dans le présent document, mais cette initiative aurait encore plus de poids si elle visait également les acteurs non chinois. Par exemple :

- La société mère sera soumise aux exigences de la Bourse de Hong Kong.
- Les griefs pourraient aussi être communiqués aux actionnaires de l'entreprise, car ils peuvent également avoir des politiques sociales et environnementales que leurs investissements seraient tenus de respecter.
- Les banques françaises et australiennes pourraient avoir des politiques sociales et environnementales spécifiques, et elles peuvent avoir signé des initiatives de bonnes pratiques, telles que les Principes de l'Équateur.
- Tout ce qui précède peut faire l'objet de dommages à la réputation et de pression des consommateurs.
- Les entreprises automobiles qui achètent les produits sidérurgiques issus du projet peuvent être particulièrement sensibles aux atteintes à la réputation, et cela peut avoir un effet sur les ventes.
- Comme toujours, le projet sur le terrain sera soumis aux lois et aux réglementations locales.

En observant la chaîne d'investissement de cette façon, plus d'opportunités peuvent surgir pour les communautés touchées si l'aciérie est associée à des impacts environnementaux et sociaux nuisibles. Pour plus d'informations sur la schématisation des chaînes d'investissement, consulter : <https://www.followingthemoney.org/>.

Le Ministère du Commerce de la Chine administre des bases de données en ligne qui comportent de nombreux projets à l'étranger que l'on peut consulter en *chinois* et en *anglais*.



PARTIE 3

LES NORMES

Les mesures de sauvegarde sociales et environnementales visent à protéger les personnes et les écosystèmes contre les impacts négatifs des projets d'investissement. Les mesures de sauvegarde sont des politiques, normes et systèmes que les promoteurs, les investisseurs et les acteurs financiers mettent en place pour empêcher et atténuer les impacts négatifs de leurs activités commerciales. Les mesures de sauvegarde devraient être mises en œuvre pendant tout le cycle du projet, depuis l'identification et la conception jusqu'à la clôture du projet, en passant par la préparation, le développement et l'exploitation.

Les entreprises et les acteurs financiers chinois manquent souvent de politiques institutionnelles vigoureuses pour gérer les problèmes sociaux et environnementaux. Cependant, cette situation commence à changer. Les banques stratégiques de la Chine ont adopté des politiques sociales et environnementales en interne. Plusieurs entreprises chinoises ont pris des engagements pour opérer de façon responsable à l'étranger, et certaines ont signé des principes et normes sur le plan international. Surtout, les entreprises publiques chinoises ont reconnu le besoin d'avoir de meilleures normes sociales et environnementales dans les investissements à l'étranger, et elles ont publié plusieurs directives au cours des dernières années.

Les politiques et directives adoptées jusqu'à présent manquent de détails, et aucune n'a de mécanismes de réclamation (à l'exception de celles de l'AIIB), mais elles peuvent toujours être utilisées dans le cadre du plaidoyer par les communautés cherchant à protéger leurs droits et l'environnement. Cette section du Guide présente certaines des directives et politiques chinoises en matière sociale et environnementale actuellement mises en place, ainsi que des politiques publiques et les réglementations administratives qui régissent l'investissement chinois à l'étranger.



Plantation de caoutchouc, Province de Rattanakiri, Cambodge (par IDI)

Élaboration de Normes pour L'investissement Chinois à L'étranger

L'investissement chinois au niveau international a commencé à suivre une courbe exponentielle vers 2004. Grâce à l'encouragement et au soutien de l'État, des milliers d'entreprises ont commencé à investir à l'étranger dans un large éventail de projets. Pendant ce temps, les entreprises et acteurs financiers chinois ont été confrontés à une courbe d'apprentissage de taille. De nombreuses entreprises, avec peu ou aucune expérience à l'étranger, se sont lancées dans de grands projets dans des pays avec lesquels elles n'étaient pas familiarisées. Si certaines entreprises ont mis en œuvre des projets à l'étranger sans problèmes majeurs, d'autres entreprises n'étaient pas prêtes ou étaient incapables de gérer certains problèmes émergents. Cela a causé des dommages sociaux et environnementaux, des conflits avec la population locale et d'autres problèmes, le tout ayant eu des répercussions négatives en termes de réputation, et parfois sur le plan financier, pour les investisseurs chinois.

Dès lors, le gouvernement chinois et les groupes industriels ont pris des mesures pour élaborer des normes à l'intention des entreprises et des acteurs financiers opérant à l'étranger. Un certain nombre de règlements obligatoires s'appliquent à l'investissement chinois à l'étranger, bien que les dispositions sur la protection environnementale et sociale soient souvent minimales et rudimentaires. Ces règlements s'appuient sur un grand nombre de procédures administratives qui fournissent un encadrement supplémentaire aux institutions publiques chinoises pour leur mise en œuvre. Maintenant, les directives de base s'appliquent également à l'investissement à l'international d'une manière générale, ainsi qu'aux opérations des entreprises publiques. De plus en plus de directives spécifiques ont été publiées sur la protection environnementale, l'exploitation minière et la sylviculture. Ces directives portent sur des sujets tels que les évaluations d'impact, la réinstallation, la participation du public et la conformité juridique.

Conseil Pratique : Note sur la Valeur Juridique des Documents Abordés ici

Les documents référencés dans cette section sont organisés en fonction de leur publication ou du secteur, et non en fonction de leur poids juridique. En Chine, les lois sont adoptées par l'Assemblée nationale populaire, et les règlements administratifs sont émis par le Conseil des Affaires de l'État et signés par le Premier Ministre. Vous verrez dans cette section les documents publics suivants : « règlements », « dispositions », « mesures », « circulaires » et « opinions ». Ces documents sont essentiellement des règles et règlements pris au niveau départemental, et n'ont pas le même effet que la loi. Bien qu'ils ne soient pas aussi puissants que les lois, ces documents administratifs fournissent aux ministères et à d'autres entités publiques des encadrements importants au sujet des lois supérieures qui devraient être mises en application.

Cette section traite également des « principes » et « directives » publics qui ne sont pas juridiquement contraignants en soi, mais qui témoignent du soutien de l'État pour l'amélioration

des normes dans l'investissement à l'étranger qui doivent être respectées et appliquées par les entreprises et investisseurs chinois. Enfin, d'autres directives abordées ici ont été publiées par des groupes industriels chinois. Il ne s'agit pas de documents officiels du gouvernement, mais elles ont été approuvées par les ministères de tutelle de ces groupes industriels.

Cette section du Guide aborde certaines des principales normes et directives s'appliquant aux projets chinois à l'étranger et souligne les articles clés pertinents pour assurer le respect et la protection des droits à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que la protection de l'environnement. Toutes les directives et politiques référencées ci-après peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.followingthemoney.org/chapters/chinesestandards/>.

Conseil Pratique : Comment Exploiter les Normes Chinoises

Certaines des normes comprises dans cette section du Guide sont très rudimentaires et peu détaillées, tandis que les directives les plus récentes sont plus complètes et font référence à des principes mondialement reconnus. Elles ont presque toutes en commun de ne pas inclure de mécanismes de réclamation et d'application, ce qui compromet toute possibilité pour les communautés affectées de tenir les investisseurs redevables.

Cela ne veut pas dire que les normes ne sont pas utiles. La plupart des documents abordés ici ont été rédigés ou approuvés par les ministères chinois et d'autres institutions gouvernementales de haut niveau. D'autres ont été rédigés par les groupes industriels ou volontairement adoptés par les entreprises cherchant à améliorer leur réputation et leurs pratiques. L'élaboration de ces directives indique qu'il existe un niveau d'engagement au sein du gouvernement chinois pour améliorer les normes régissant les projets à l'étranger et l'image des investisseurs chinois. En vous référant à ces directives, vous pouvez éventuellement renforcer votre position lorsque vous traitez avec des acteurs chinois et lorsque vous menez des actions de plaidoyer sur les projets chinois.

Si vous trouvez une entreprise, un investisseur ou un acteur financier chinois qui ne suit pas les directives ou politiques pertinentes :

- Vous pouvez vous référer aux normes et faire part de vos préoccupations directement à l'entreprise, à la banque ou au fonds, soit pendant des réunions, soit par écrit.
- Vous pouvez vous référer aux normes dans les communications avec les institutions publiques chinoises compétentes (voir la Partie 2 du Guide et ci-dessous).

- Si vous n’obtenez pas de réponse appropriée, vous pourriez envisager la publication des informations à travers les médias ou un rapport, afin d’attirer l’attention du public au sujet des dommages du projet et le défaut des acteurs de respecter les normes.

Rappelez-vous que ces normes ne remplacent pas les lois et règlements du pays hôte que les entreprises chinoises sont tenues de respecter. Dans toute communication avec les entreprises, banques ou entités publiques chinoises, il est important de souligner la conformité avec la loi du pays hôte avant tout.

Principes Généraux S’appliquant à Tous les Investissements à L’étranger

Pendant de nombreuses années, le gouvernement chinois a publié des documents qui visent à améliorer la mise en œuvre de projets d’investissement à l’étranger d’une manière générale. Bien qu’ils manquent souvent de détails et qu’ils ne définissent pas les termes clés, ces documents sont importants en ce sens qu’ils sont publiés par des institutions supérieures, ce qui témoigne d’un soutien à un niveau élevé de l’État pour améliorer les normes de l’investissement à l’étranger.

Le Conseil des Affaires de l’État est l’organe administratif le plus important en Chine. Il est présidé par le Premier Ministre et comprend les ministres et les chefs des plus grandes institutions publiques. En 2006, il a publié ses *Neuf principes sur l’encouragement et la normalisation de l’investissement à l’étranger*. Certains de ces principes sont les suivants :

- Préserver les valeurs de respect mutuel, d’égalité et de bénéfice mutuel, ainsi que de coopération mutuellement bénéfique ;
- Se conformer aux lois et règlements au niveau local ;
- S’engager à protéger les droits juridiques et les intérêts des employés locaux ;
- Prêter attention à la protection des ressources environnementales ;
- Prendre soin de la communauté locale et soutenir les moyens de subsistance de la population ;
- Créer un environnement positif pour l’opinion publique et préserver l’image et la réputation des entreprises chinoises.

Bien que rudimentaires, ces principes comportent plusieurs engagements importants sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale. Ces principes ne sont pas des lois, mais ils sont intégrés et définis plus largement dans des documents subséquents provenant du Conseil des Affaires de l’État et d’autres institutions.

Les Neuf principes indiqués plus haut ont été approfondis dans les *Lignes directrices du Conseil des Affaires de l’État sur l’encouragement et la normalisation de la coopération des entreprises dans l’investissement à l’étranger* (Conseil des Affaires de l’État [2007] n° 10). Une ligne directrice n’est pas une loi, mais elle fournit des conseils

sur les moyens de mettre en œuvre les lois et les politiques. Principalement axée sur l'encouragement et la facilitation de l'investissement chinois à l'étranger, elle invite toutefois les entreprises chinoises à bien gérer les risques, et formule les conseils importants suivants :

Article 2 (1) *Équilibrer la relation entre la sauvegarde des intérêts nationaux et la promotion d'un développement commun. Les entreprises doivent adhérer aux intérêts nationaux, sauvegarder la sécurité économique et accélérer leur propre développement, tout en respectant les lois et règlements au niveau local, en s'acquittant des responsabilités sociales nécessaires, en protégeant les droits et les intérêts légitimes des employés locaux, en mettant l'accent sur la protection des ressources environnementales, en faisant la promotion d'un bénéfice mutuel et d'un développement commun (avec le pays hôte), et en définissant une bonne image au niveau international.*

En 2008, le Ministère du Commerce, le Ministère des Affaires étrangères, et la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux (l'organisme chargé de réglementer les entreprises publiques chinoises) ont publié conjointement la *Circulaire sur la régulation de l'investissement à l'étranger et la coopération des entreprises chinoises (MOFCOM [2008] n° 222)*. Les circulaires n'ont aucun effet juridique, mais comme indiqué ailleurs dans le présent Guide, ces trois institutions jouent des rôles très importants dans l'approbation et la surveillance de l'investissement à l'étranger, et la Circulaire est donc un document important qui cherche à étayer les neuf principes précités.

La Circulaire reconnaît qu'avec la croissance de de l'investissement chinois, des problèmes sont également apparus, comme les conflits du travail, les différends avec les employés, les problèmes environnementaux, et les problèmes de qualité et de sécurité. Elle invite donc tous les départements et les services compétents à s'assurer que les projets à l'étranger soient correctement réglementés et mis en œuvre. Certains principes clés sont résumés ci-après :

- **Respecter fermement l'idéologie de « bénéfique et développement mutuel »** : Il s'agit de la conformité avec la législation chinoise et celle du pays hôte relativement à l'investissement, particulièrement les lois sur la protection environnementale, le travail et l'emploi, la passation de marchés, la sécurité et d'autres questions pertinentes.
- **Gérer convenablement les questions de travail** : Accorder des rémunérations, bénéfiques et conditions de travail aux employés conformément aux dispositions des lois et contrats de travail pertinents ; développer des canaux de communication avec les employés ; et répondre activement à leurs demandes légitimes.
- **Assumer la responsabilité sociale** : Les entreprises devraient comprendre et respecter les coutumes locales et les pratiques religieuses, et faire des efforts afin d'améliorer les relations avec la population locale.
- **Sanctions contre les activités illégales** : Les entreprises qui enfreignent les lois et règlements pertinents entraînant des conséquences graves devraient être punies par le Ministère du Commerce, le Ministère des Affaires étrangères et la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux. Ces sanctions comprennent des avertissements, la publication d'un avis de critique, la suspension ou révocation de licences commerciales et d'autres sanctions, selon la sévérité de l'infraction.

Conseil Pratique : Analyser la Conformité du Projet avec les lois et Réglementations Locales

Les Neufs principes sont abordés dans bien d'autres politiques et documents associés à l'investissement chinois au niveau international. Presque toutes les normes, politiques et directives abordées dans le présent Guide prévoient une clause qui exige que les projets chinois soient mis en **œuvre** d'une manière qui soit *au moins* conforme aux lois et règlements au niveau local.

Par conséquent, il est très important d'analyser la conformité du projet avec les lois du pays hôte. Si vous pouvez clairement démontrer qu'un projet enfreint la réglementation locale, vous serez dans une meilleure posture pour exiger que le projet soit mis en conformité ou pour toute autre mesure corrective à prendre.

Investissement Responsable au sein de la Nouvelle Route de la Soie

Avant d'entrer dans les détails des différents documents associés à l'investissement chinois à l'étranger, nous parlerons d'abord de la Nouvelle route de la soie (BRI) et de ce que disent les directives et documents de vision récents sur la responsabilité environnementale et sociale lors de la mise en œuvre de projets de la Nouvelle route de la soie.

La Nouvelle route de la soie (BRI) a d'abord été annoncée en 2013, et sa conception générale a été définie en 2015 par la *Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC)*. En 2017, le Bureau du Groupe dirigeant de la Nouvelle route de la soie a défini les principaux domaines de coopération encouragés au travers de la BRI :⁷

- Connectivité des infrastructures ;
- Amélioration du commerce et de la coopération économique ;
- Renforcement de la capacité de production et de la coopération dans l'investissement ;
- Renforcement de la coopération financière ;
- Renforcement de la coopération en matière de protection environnementale et écologique ;
- Promotion d'une coopération maritime structurée ;
- Renforcement de la coopération et des échanges dans les domaines culturels et sociaux, entre autres.

Plusieurs documents ont été publiés depuis lors. Ces documents expriment l'esprit de la Route de la Soie fondé sur des idéaux « de paix et de coopération, d'ouverture d'esprit et d'inclusion, d'apprentissage mutuel, de bénéfice mutuel et de résultats avantageux pour tous ». Les documents portent sur les sujets suivants : la promotion de la Route verte de la soie, le financement, l'agriculture, l'énergie, entre autres. Certains

⁷ Bureau du Groupe dirigeant de La Nouvelle route de la soie (2017), *Construction de la Nouvelle route de la soie : Concept, pratique et contribution de la Chine*.

documents font référence au besoin de protection environnementale, de développement durable, et d'assurer des bénéfices mutuels dans la coopération de la Nouvelle route de la soie.

Face aux critiques de certains pays qui voient la Nouvelle route de la soie comme un plan initié par la Chine pour élargir son influence au niveau mondial, le gouvernement chinois a tenu à souligner que, même si la Nouvelle route de la soie émane de la Chine, tous les pays sont invités à y participer. Par conséquent, les documents d'encadrement de la Nouvelle route de la soie insistent sur le besoin d'une coordination des politiques avec les pays hôtes, d'échanges bilatéraux plus nombreux, et d'engagement avec les mécanismes multilatéraux existants. Des douzaines de pays ont signé des protocoles d'accord bilatéraux, s'engageant ainsi à promouvoir la mise en œuvre des projets de la Nouvelle route de la soie.

Le tableau ci-après énumère certains des documents d'encadrement clés de la Nouvelle route de la soie et souligne les engagements importants pouvant être utiles aux groupes qui travaillent pour défendre l'environnement, et les droits des communautés locales, dans le contexte des projets dans les pays de la Nouvelle route de la soie. Ces engagements peuvent être référencés pour encourager une meilleure surveillance des activités responsables et des acteurs financiers par les institutions publiques.

Conseil Pratique : Comment Tirer Parti des Documents D'encadrement de la Nouvelle Route de la Soie

Il est important de rappeler que la Nouvelle route de la soie n'est ni un projet, ni un programme ayant un organisme de coordination, mais il s'agit plutôt d'une stratégie ou d'une vision à long terme. Il n'existe aucune entité unique chargée de gérer la mise en **œuvre** de la Nouvelle route de la soie, ni aucun mécanisme de réclamations. Les documents **énumérés** ci-après ne sont pas contraignants, mais ils sont publiés par des institutions publiques de haut niveau, et sont un **élément** important dans la trame narrative de la Chine qui cherche activement à améliorer la qualité de l'investissement au sein de la Nouvelle route de la soie.

La Chine recherche activement un soutien favorable pour la Nouvelle route de la soie et un aspect important de cet effort est de rassurer les pays hôtes et les observateurs internationaux qu'elle est en cours de mise en œuvre de façon responsable, écologiquement durable, et dans le respect des intérêts des populations locales.

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, vous pouvez vous appuyer sur cette rhétorique de haut niveau et utiliser le langage des documents d'encadrement de la Nouvelle route de la soie dans vos communications avec les entreprises, les banques et les acteurs publics chinois, ainsi que dans vos communications publiques, et pousser les organismes publics chinois à tenir leurs paroles pour s'assurer que les acteurs chinois respectent leurs obligations de construire la Nouvelle route de la soie verte.

Documents D'encadrement de la Nouvelle Route de la Soie

Document	Points clés
<p><i>Vision et actions sur la construction conjointe de la Nouvelle route de la soie et de la Route maritime de la soie du 21ème siècle (2015)</i></p> <p><i>Commission nationale pour le développement et la réforme, Ministère des Affaires étrangères et Ministère du Commerce de la République populaire de Chine</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • « La Nouvelle route de la soie s’aligne sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Elle défend les cinq principes de la coexistence pacifique : respect mutuel pour la souveraineté et l’intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures des autres pays, l’égalité et le bénéfice mutuel, et la coexistence pacifique. » (II. Principes) • « La Nouvelle route de la soie est une coopération mutuellement bénéfique qui encourage le développement commun et la prospérité, et une voie menant à la paix et à l’amitié, en encourageant la compréhension et la confiance mutuelle, et en renforçant les échanges globaux. » (III. Cadre) • « Nous devons encourager le progrès écologique dans l’investissement et le commerce, renforcer la coopération pour la conservation de l’environnement naturel, pour la protection de la biodiversité, et pour combattre le changement climatique, et conjuguer les efforts pour que la Route de la soie soit respectueuse de l’environnement. » (IV. Priorités de la coopération)
<p><i>Construction de la Nouvelle route de la soie : Concept, pratique et contribution de la Chine (2017)</i></p> <p>Bureau du Groupe dirigeant de la Nouvelle route de la soie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « La Chine s’engage à construire une Route de la soie verte », et « applique une philosophie de développement vert aux activités de coopération de la Nouvelle route de la soie ». (III. Domaines de coopération : Économie et culture, p. 34) • La Chine encourage la coopération pour la conservation de l’eau (y compris les fleuves transfrontaliers) et pour la protection des forêts et de la faune, en faisant la promotion de l’investissement et du financement vert, et en luttant contre le changement climatique. (III. Domaines de coopération : Économie et culture, p. 35-37) • « La Chine s’engage à travailler avec les autres pays pour favoriser un développement harmonieux respectueux de l’environnement de la Route de la soie, sur fond de paix et d’échange de sagesse, et pour construire une économie globale qui soit plus dynamique, ouverte, solidaire, stable et durable. » (Conclusion, page 59)

Document	Points clés
<p><i>Conseils sur la promotion de la Route de la soie verte (2017)</i></p> <p>Ministère de la Protection environnementale⁸ Ministère des Affaires étrangères, Commission nationale pour le développement et la réforme, et Ministère du Commerce de la République populaire de Chine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il dégage des orientations sur l'intégration du concept « vert » dans tous les aspects de la Nouvelle route de la soie. • « Nous inciterons les entreprises à respecter les réglementations internationales sur l'économie et le commerce, les lois, règlements, politiques et normes des pays hôtes sur la protection environnementale, nous attacherons une grande importance aux recours des résidents locaux sur la protection environnementale, et nous constituerons un système corporatif de crédit pour contourner le risque écologique et assurer la sécurité. » (II. Exigences globales) • « Nous renforcerons la gestion environnementale de l'investissement à l'étranger et nous développerons un système financier vert. Nous accélérerons le rythme pour élaborer et faire exécuter des politiques et des mesures pour éviter les risques écologiques d'investissement et de financement de projets, renforcer la gestion environnementale pour l'investissement à l'étranger, amener les entreprises à assumer volontairement les responsabilités sociales et environnementales, et protéger strictement la biodiversité et l'environnement écologique. » (III. Tâches principales) • « Nous formulerons des normes et codes de protection environnementale pour la construction d'infrastructures, nous augmenterons le service et le soutien à la protection environnementale dans les projets importants de construction d'infrastructure tout au long de la Route, nous vulgariserons la conservation énergétique et les normes et pratiques de protection environnementale dans des secteurs tels que le transport vert, la construction durable et l'énergie renouvelable, nous renforcerons la protection environnementale dans des secteurs tels que l'eau, l'atmosphère, les sols et la biodiversité, nous encouragerons la construction d'infrastructures environnementales, et nous améliorerons la construction et l'exploitation durable et à faible teneur en carbone. » (III. Tâches principales)
<p><i>Plan de coopération écologique et environnemental de la Nouvelle route de la soie (2017)</i></p> <p>Ministère de la Protection environnementale de la République populaire de Chine⁹</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirant parti des <i>Conseils sur la promotion de la Route de la soie verte</i> ci-dessus, ce plan ajoute plus de détails sur la façon dont la Chine intégrera les concepts de • « civilisation écologique » et de « développement vert » dans la Nouvelle route de la soie, d'ici 2025. • « Un nouveau modèle de coopération de plus haut niveau sur la protection environnementale entre divers intervenants sera créé dans la Route de la soie, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de développement durable. (II. Exigences fondamentales) • « Les entreprises devront respecter délibérément la réglementation et les normes environnementales locales, et assumer la responsabilité environnementale correspondante. Il sera recommandé aux associations industrielles et aux chambres de commerce d'introduire un code de conduite sur les comportements environnementaux pour l'investissement à l'étranger. » (IV. Respecter les lois et les réglementations)

⁸ Désormais appelé le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement.

⁹ Désormais appelé le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement.

Document	Points clés
<p><i>Principes directeurs sur le financement du développement de la Nouvelle route de la soie (2017)</i></p> <p>Ministres des Finances de la Chine et de 26 autres nations¹⁰</p>	<ul style="list-style-type: none"> « Nous soulignons le besoin de renforcer l'évaluation de l'impact environnemental et social et la gestion des risques des projets, d'améliorer la coopération sur la conservation énergétique et la protection environnementale, de s'acquitter des responsabilités sociales, de promouvoir l'emploi local et d'assurer un développement économique et social durable. Nous devons également tenir compte de la viabilité de la dette dans la mobilisation de ressources financières. » (Paragraphe 14)
<p><i>Vision et action sur la promotion conjointe de la coopération agricole de la Nouvelle route de la soie (2017)</i></p> <p>Commission nationale pour le développement et la réforme, et Ministère de l'Agriculture de la République populaire de Chine</p>	<ul style="list-style-type: none"> « La coopération agricole dans la Route de la soie s'inscrit en droite ligne avec les objectifs sur l'agriculture et l'alimentation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et revendique le principe de consultation mutuelle, les efforts conjoints et les intérêts communs pour une Route de la soie verte. Des efforts mutualisés sont demandés pour entreprendre une modernisation agricole à haute efficacité, la sécurité des produits, la conservation des ressources et une conscience environnementale. » (II. Principes) « La Chine invite l'investissement agricole de la part des entreprises des pays de la Route de la soie et encourage les entreprises chinoises à prendre des responsabilités sociales et à contribuer au développement agricole dans la Route de la soie, en aidant les pays hôtes à développer l'agriculture, à créer des offres d'emploi et à améliorer les moyens de subsistance. » (IV. Cadre) « La Chine est disposée à contribuer davantage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la durabilité agricole dans le monde. » (VI. Action et Avenir)
<p><i>Vision et actions sur la coopération énergétique dans la construction conjointe de la Nouvelle route de la soie et la Route maritime de la soie du 21e siècle (2017)</i></p> <p>Commission nationale pour le développement et la réforme, et Administration nationale énergétique de la République populaire de Chine</p>	<ul style="list-style-type: none"> « La coopération sera verte et efficace. Nous attacherons une grande importance au sujet de la protection environnementale dans le processus de développement énergétique, et nous encourageons le développement efficace et l'utilisation de l'énergie renouvelable. Nous contrôlerons strictement l'émission de polluants et des gaz à effet de serre, nous améliorerons l'efficacité énergétique et nous contribuerons au développement vert et efficace dans tous les pays. » (II. Principes de coopération) « La coopération sera harmonieuse. Nous mettrons l'accent sur le développement équilibré du secteur énergétique et des responsabilités sociales, nous assurerons une transition technologique satisfaisante et nous formerons la population locale. Nous respectons les croyances religieuses et les différentes cultures des pays, et nous soutenons fermement les causes du bien-être public et nous aidons le développement économique, afin que tous les peuples puissent coexister dans la paix et la prospérité. » (II. Principes de coopération)

Approbation et Surveillance de L'investissement Chinois à L'étranger

Plusieurs institutions publiques interviennent dans l'approbation et la surveillance de l'investissement chinois à l'étranger, avec la Commission nationale pour le développement et la réforme, et le Ministère du Commerce qui jouent un rôle central de coordination. Il existe plusieurs documents administratifs associés à l'investissement au niveau international, et la présente section aborde certains documents d'encadrement clés qui font référence à l'approbation et à la surveillance des projets à l'étranger.

¹⁰ L'Argentine, la Biélorussie, le Cambodge, le Chili, la Chine, la République tchèque, l'Éthiopie, les Fidji, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, le Laos, la Malaisie, la Mongolie, la Birmanie, le Pakistan, le Qatar, la Russie, la Serbie, le Soudan, la Suisse, la Thaïlande, la Turquie et le Royaume-Uni.

Investissement « Encouragé », « Limité » ou « Interdit »

En 2017, le Conseil des Affaires de l'État, l'organisme administratif le plus important en Chine, a publié la *Directive sur l'encadrement et la régulation des investissements à l'étranger (Conseil des Affaires de l'État [2017] n° 74)*, qui a été rédigée par le Ministère du Commerce, la Commission nationale pour le développement et la réforme, le Ministère des Affaires étrangères et la Banque populaire de Chine. L'un des principes de base de cette Directive est la suivante :

Mettre l'accent sur le bénéfice mutuel et la relation gagnant-gagnant. Amener les entreprises à bien examiner les conditions spécifiques et les besoins réels des pays destinataires, à donner la priorité à la coopération mutuellement avantageuse auprès des gouvernements et des entreprises locales pour créer des bénéfices sociaux et économiques certains, et promouvoir le bénéfice mutuel et la relation gagnant-gagnant (II. Principes de base).

La Directive a été publiée suite au rythme accéléré de l'investissement chinois à l'étranger, et vise à renforcer la ligne directrice prise en haut lieu quant à la direction que doit suivre cet investissement. À cet effet, une nouvelle terminologie importante a été introduite pour les investissements internationaux : l'investissement étant « encouragé », « limité » ou « interdit ».

L'investissement « encouragé » concerne l'investissement dans les infrastructures des pays de la Nouvelle route de la soie, le développement des ressources énergétiques et les investissements dans l'agriculture, entre autres. Les investissements dans ces domaines auront un meilleur accès aux exemptions fiscales, aux opérations de change, à l'assurance, à la facilitation douanière et aux services d'informations. La liste des investissements « limités » et « interdits » comprend des types d'investissement pouvant éventuellement être associés à des dommages sociaux et environnementaux :

IV. Investissement international à limiter [extrait]

- (4) investissements qui utilisent un équipement de production obsolète ne répondant pas aux normes techniques du pays cible
- (5) investissements qui ne respectent pas les normes de protection environnementale, de consommation énergétique et de sécurité du pays cible.

V. Investissement international à interdire [extrait]

- (4) investissements interdits par les traités internationaux que la Chine a signés ou auxquels elle a adhéré
- (5) autres investissements qui portent atteinte ou pourraient porter atteinte aux intérêts nationaux ou à la sécurité nationale de la Chine.

Pour les investissements à limiter, la directive ordonne aux institutions publiques de « guider les entreprises à investir prudemment, et à donner l'orientation nécessaire et les rappels en fonction de la situation spécifique ». Les investissements « interdits » ne sont autorisés en aucun cas (**VI. Mesures de sauvegarde**).

La directive se termine par un ensemble de « mesures de sauvegarde », y compris :

Développer et améliorer les pratiques de gestion d'investissement à l'étranger, aider les entreprises à définir et améliorer l'évaluation des risques de non-conformité de l'entreprise à l'étranger, le système de contrôle et de prise de décisions, faciliter une compréhension approfondie des politiques de coopération d'investissement à l'étranger, des règlements et pratiques au niveau international, et respecter les lois et règlements au niveau local dans leurs activités (VI. Mesures de sauvegarde).

Cette directive n'est pas contraignante et requiert une élaboration plus poussée dans les documents administratifs futurs. Cependant, elle a été rédigée par les agences publiques supérieures chargées d'approuver les investissements et de gérer les affaires chinoises à l'étranger, conjointement avec le responsable du secteur bancaire en Chine. De plus, elle a été publiée par le puissant Conseil des Affaires de l'État. Les institutions publiques chinoises sont donc tenues de mettre en place des mécanismes pour son exécution, et elle peut être utilisée pour faciliter le dialogue avec les acteurs publics chinois.

Approbation et Enregistrement de L'investissement à L'étranger

Après la directive susmentionnée, la Commission nationale pour le développement et la réforme (CNDR) a publié les *Mesures administratives pour l'investissement des entreprises à l'étranger (NRDC [2017] n° 11)*. La CNDR est l'agence de planification la plus importante en Chine et elle joue un rôle important dans l'approbation et l'enregistrement des investissements à l'étranger. Aux termes des mesures administratives, tous les investissements dans les pays, régions ou industries jugés « sensibles » doivent être *approuvés* par la CNDR. D'autres types d'investissement ont uniquement besoin d'être *enregistrés* auprès de la CNDR ou de ses départements provinciaux (**Articles 13, 14**).

Les mesures administratives stipulent que les propositions de projets devant faire l'objet d'approbation ne doivent pas enfreindre les traités et accords internationaux que la Chine a signés, et s'ils les enfreignent, ils pourront être rejetés par la CNDR (**Article 26**). Si un projet n'est pas approuvé, d'autres institutions comme les banques doivent refuser d'en faciliter l'investissement (**Article 33**). Les mesures rappellent également aux investisseurs de s'acquitter de leurs responsabilités sociales et de protéger l'environnement. Dans les cas où un projet menace « l'intérêt national » de la Chine, ce projet peut être interrompu jusqu'à ce que la mesure corrective soit prise.

Article 41 : *Les investisseurs sont invités à innover dans les modes d'investissement à l'étranger, à adhérer au principe de fonctionnement de bonne foi, à s'abstenir de commettre des actions de concurrence déloyale, à protéger les droits et intérêts légitimes de leurs employés, à respecter l'ordre public local et les bonnes mœurs, à s'acquitter des responsabilités sociales nécessaires, à tenir compte de la protection environnementale, et à construire une bonne image des investisseurs chinois.*

Article 56 : Là où tout investissement à l'étranger menace les intérêts nationaux ainsi que la sécurité nationale chinoise, la CNDR ou le département chargé du développement et de la réforme de l'administration provinciale au lieu d'enregistrement de l'investisseur doit ordonner à l'investisseur d'interrompre la mise en œuvre du projet et de prendre des mesures correctives pendant une période déterminée.

Les investissements à l'étranger dans les zones et industries sensibles, et les investissements des entreprises publiques centrales nécessitent également l'approbation du *Ministère du Commerce*, aux termes des *Mesures administratives sur l'investissement à l'étranger (MOFCOM [2014] n° 3)*.

Conseil Pratique : Comment Nouer le Dialogue avec les Autorités Chargées de L'approbation et de la Supervision de L'investissement à L'étranger

Si vous avez des inquiétudes au sujet d'un projet dont la mise en œuvre n'a pas encore démarré, il serait utile d'envoyer un message à la Commission nationale pour le développement et la réforme et au Ministère du Commerce (voir ci-après), car cela peut être l'occasion d'influencer la décision d'approbation ou de rejet d'un projet. Lorsque les projets touchent des zones ou industries sensibles, il peut être plus facile d'influencer la décision. Les pays et régions sensibles sont ceux qui font l'objet de sanctions ou qui sont en guerre ou en proie à d'autres conflits. Les industries sensibles sont les télécommunications, les projets touchant aux ressources hydriques transfrontalières, l'aménagement des terres à grande échelle, la transmission de l'électricité, et les médias de masse.

Dès qu'un projet est approuvé, l'influence de ces institutions ou leur volonté d'en faire usage devient moins évidente. Cependant, si vous interpelez les entreprises, les banques ou les régulateurs chinois à n'importe quelle étape, il est toujours très important d'informer la Commission nationale pour le développement et la réforme, et d'autres institutions publiques indiquées ici pour attirer leur attention sur le projet.

Suivi des Investissements à L'étranger

D'autres institutions jouent un rôle important dans le processus d'approbation et d'enregistrement des investissements à l'étranger, particulièrement au sujet de la collecte d'informations sur la destination finale des investissements et sur la supervision de la mise en œuvre. Il s'agit de la Banque populaire de Chine, de la Commission d'administration et de supervision des actifs publics du Conseil des Affaires de l'État (SASAC) et de la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine (CBIRC).

Sauf dans le cas de projets proposés comprenant des volets « sensibles » ou faisant intervenir des entreprises publiques centrales, ces responsabilités sont généralement déléguées aux départements locaux compétents.

Par exemple, un investisseur basé à Guangzhou soumettra des documents au Département de commerce de Guangzhou. Aux termes des *Mesures provisoires pour l'enregistrement et l'autorisation préalable de l'investissement à l'étranger* (MOFCOM [2018] n° 24), le Ministère du Commerce (MOFCOM) est chargé de recevoir et compiler des informations au sujet des demandes et des enregistrements des investissements internationaux effectués par ces institutions.

Aux termes des mesures provisoires, en plus de soumettre les détails et les plans du projet pendant le processus d'approbation ou d'enregistrement, les investisseurs doivent soumettre des « rapports sur l'état d'avancement » des investissements internationaux dès qu'ils commencent la mise en œuvre (**Article 12**). Ces rapports doivent inclure des informations concernant l'état de mise en conformité aux lois et réglementations locales, la protection des ressources et de l'environnement, et la protection des droits légitimes des employés (**Article 13**). En cas de sécurité défaillante ou de préjudice public, les investisseurs sont tenus de faire un rapport (**Article 16**), et selon les circonstances, la situation peut être soumise au Ministère du Commerce pour examen.

En vertu de ces mesures, des inspections de suivi seront menées sur les investissements de plus de 300 millions de dollars dans les pays ou industries sensibles, ceux qui accusent des pertes considérables, ceux où un incident de sécurité important a eu lieu, et les projets qui impliquent des infractions graves aux lois et réglementations (**Article 18**). Selon ces mesures, ces inspections seront menées par des inspecteurs choisis au hasard et les résultats de l'inspection seront publiés (**Article 19**).

Tout comme avec les autres documents abordés ici, les mesures provisoires servent de guide aux institutions chargées de l'approbation, de l'enregistrement et de la supervision au quotidien de l'investissement à l'étranger. Cependant, elles indiquent clairement que les investisseurs à l'étranger doivent faire activement des rapports à la Chine sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de leurs projets. Si vous avez des préoccupations à propos d'un projet et de sa mise en œuvre, vous pouvez vous appuyer sur ces conseils et demander instamment au Ministère du Commerce de s'assurer que l'entreprise en question effectue des rapports corrects et, en cas de problèmes, de mener des inspections sur le projet.

Investissements à L'étranger et Enregistrement de « Mauvais Crédit »

Pour la plupart des projets à l'international, particulièrement ceux à grande échelle, il est essentiel que les entreprises chinoises aient accès au crédit bancaire. Le soutien de l'État est également important, par exemple, avec des incitations fiscales ou des subventions. Une performance médiocre dans les projets à l'étranger peut éventuellement compromettre la capacité d'une entreprise à obtenir des prêts et d'autres services financiers à l'avenir. En 2013, le Ministère du Commerce a publié les *Dispositions sur la régulation de la concurrence dans l'investissement et la coopération à l'étranger* (MOFCOM [2013] n° 88). Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises chinoises opérant à l'étranger ou fournissant des services contractuels aux projets internationaux.

Les dispositions interdisent aux entreprises d'entrer en concurrence déloyale en versant des pots-de-vin ou en diminuant les salaires des employés. Elles exigent également la conformité avec la loi locale, le respect des

coutumes locales, l'accomplissement de la responsabilité sociale d'entreprise, la préservation de l'environnement et la protection de la main-d'œuvre locale (**Article 7**). Les dispositions prévoient que le Ministère du Commerce et tous les autres ministères compétents maintiennent un « dossier de crédit » documentant toute infraction à cette réglementation. Une notation négative peut disqualifier les entreprises qui ne pourront pas bénéficier à l'avenir du soutien financier de l'État pour leurs investissements (**Article 11**).

Conseil Pratique : Une Performance Médiocre à L'étranger Peut Compromettre les Opportunités Commerciales Futures de L'entreprise

Si des entreprises chinoises sont impliquées dans des projets problématiques à l'étranger et ne prennent pas correctement en charge les impacts et les conflits survenus, elles peuvent recevoir des notations de crédit négatives. Cela peut compromettre leurs investissements futurs, et limiter leur accès aux prêts publics, subventions, incitatifs fiscaux ou tout autre soutien associé à l'investissement lorsqu'elles chercheront à investir à l'étranger.

Vous pouvez utiliser cela à votre avantage en faisant référence aux dispositions publiées par le Ministère du Commerce dans vos échanges avec l'entreprise. Les entreprises seront davantage enclines à aborder les préoccupations si elles craignent que leurs activités futures n'en pâtissent. Vous pouvez également prévenir le Ministère du Commerce et d'autres institutions compétentes si vous pensez qu'une entreprise ne respecte pas ces dispositions. Si vous écrivez à une entreprise et ne recevez aucune réponse, il pourrait être utile d'écrire à nouveau, en envoyant une copie de votre courrier au Ministère du Commerce.

Le Ministère du Commerce a publié des dispositions supplémentaires, conjointement avec huit autres ministères et départements, qui ajoutent plus de détails sur la mise en place du système de « dossier de crédit ». Celles-ci sont appelées des *Mesures provisoires pour l'enregistrement de mauvais crédit dans les domaines de l'investissement, la coopération et le commerce extérieur* (MOFCOM [2013] n° 248). En vertu de ces mesures, les activités suivantes, entre autres, peuvent entraîner l'attribution d'une note de crédit négative à toute entreprise chinoise investissant à l'étranger :

Article 4(1) (i) [extraits]

- (2) *Non-respect des pratiques et coutumes, religions et mode de vie au niveau local, entraînant des conflits avec la population locale ;*
- (3) *Non-conformité aux normes de fabrication, techniques et sanitaires, entraînant des accidents ;*
- (4) *Non-conformité avec les codes du travail au niveau local, entraînant des conflits de travail ;*

(5) *Dommmages à l'environnement écologique local, menaces sur la sécurité locale publique ;*

(8) *Autres actions en infraction aux lois et réglementations locales.*

Les incidents liés au mauvais crédit doivent être enregistrés dans le pays où ces incidents ont lieu. Les ambassades et consulats dans les pays hôtes doivent définir des systèmes pour la collecte et la déclaration des informations associées au système d'enregistrement de crédit au sein de leur juridiction. Ces informations doivent être ensuite transmises au Ministère du Commerce et aux autres ministères ayant signé cette mesure (**Article 6**).

Conseil Pratique : Comment Entamer le Dialogue avec les Ambassades, Consulats et Chambres de Commerce Chinoises

Si les communautés souhaitent faire part de leurs inquiétudes au sujet d'un projet chinois, la représentation diplomatique chinoise peut être un premier point de contact. Les ambassades jouent un rôle important pour faciliter l'investissement à l'étranger par le biais du Bureau des affaires économiques et commerciales.

Vous pouvez faire part de vos inquiétudes en écrivant à l'ambassade et en sollicitant une réponse par écrit et/ou une réunion pour discuter plus longuement de ces préoccupations. Vous pouvez demander des informations supplémentaires sur un projet ou demander à l'ambassade de faciliter une réunion avec l'entreprise en question. Si des dommages sérieux sont survenus du fait d'un projet chinois, les personnes affectées peuvent également déposer une plainte officielle au niveau de l'ambassade.

Vous pouvez également contacter la Chambre de commerce chinoise si une délégation est établie dans votre pays. Les Chambres de Commerce jouent un rôle important dans la facilitation des investissements.

Vous pouvez avoir des problèmes de communication en raison des barrières linguistiques avec les ambassades ou les Chambres de commerce. Par le passé, ces institutions avaient peu de personnel capable de parler les langues locales ou l'anglais, tandis que d'autres avaient peu d'expérience dans la communication avec le public et la société civile. Cela commence cependant à changer, et il existe des exemples d'ambassades et de Chambres qui répondent aux demandes d'informations et de réunions, et dans certains cas, qui prennent même l'initiative du dialogue avec la société civile pour discuter ensemble des préoccupations.

Directive pour les Entreprises Publiques

Les entreprises publiques chinoises jouent un rôle important dans l'investissement à l'étranger et sont souvent impliquées dans les plus grands projets au niveau international. En général, il peut être très difficile d'obtenir des informations auprès des entreprises publiques chinoises ou de recevoir des réponses aux demandes de réunions. Ces entreprises ont tendance à communiquer directement avec les gouvernements des pays hôtes et avec les partenaires commerciaux locaux, et ne communiquent souvent pas efficacement, ni avec les communautés locales, ni avec la société civile.

Cet état de fait est source de problèmes. Plusieurs projets onéreux et très médiatisés à l'étranger sont entrés en conflit avec la population locale et devenus associés à de sérieuses violations des droits de l'homme et d'autres impacts sociaux et environnementaux négatifs. Dans certains cas, les projets approuvés ont été bloqués, voire suspendus en raison de l'opposition de la communauté locale. Cela a poussé le gouvernement chinois à faire plus attention à la façon dont les entreprises publiques opèrent à l'étranger.

La pression s'intensifie de plus en plus sur les entreprises publiques pour les amener à améliorer leur efficacité, augmenter les profits et opérer de façon plus transparente. Durant les années écoulées, la Chine a également encouragé les entreprises publiques à améliorer les normes des projets à l'étranger, et a demandé aux entreprises publiques centrales de renforcer la responsabilité sociale. Vous pouvez peut-être faire référence à cette directive dans votre plaidoyer si vous examinez les opérations d'une entreprise publique.



葛洲坝集团
GEZHOUBA GROUP



中粮
COFCO



中国水电
SINGHYDRO



中国五矿集团公司
CHINA MINMETALS CORPORATION



国机重工
SINOMACH



中国铁建



中国石油天然气集团公司
CHINA NATIONAL PETROLEUM CORPORATION



中国中铁



中国建筑
CHINA STATE CONSTRUCTION

Conseil Pratique : Comment Savoir si L'entreprise est Publique ou Privée

Il est important de savoir si l'entreprise que vous surveillez est privée ou publique (même une filiale d'une entreprise publique).

Ce n'est pas parce qu'une entreprise est très grande ou investit beaucoup d'argent dans un projet qu'elle est publique. Les entreprises publiques bénéficient d'un soutien considérable de la part de l'État chinois dans ses efforts de promotion des investissements à l'étranger, mais les entreprises privées sont également encouragées par l'État à développer leurs activités à l'étranger. Dans certains cas, des missions d'investissement et commerciales chinoises peuvent être accompagnées par des représentants du gouvernement aux côtés de cadres d'entreprises privées et publiques. Ainsi, certaines entreprises privées sont parfois considérées à tort comme étant publiques.

La façon la plus simple de découvrir la nature d'une entreprise est d'effectuer des recherches en ligne. Si l'entreprise a un site web, recherchez les rapports annuels ou la page « À propos de nous », qui indiquera généralement si l'entreprise est publique. Si vous ne pouvez pas trouver le site web d'une entreprise, il peut être utile de rechercher d'autres ressources en ligne. L'inclusion de « Chine », « Chinois », « National » ou « État » dans le nom de l'entreprise peut également être un bon indicateur du caractère public de l'entreprise, par exemple, la Société nationale du pétrole de Chine (China National Petroleum Corporation). Si le nom d'une entreprise contient le nom d'une province, il pourrait s'agir d'une entreprise publique provinciale, par exemple, Wuhan Iron and Steel Group.

Supervision des Entreprises Publiques

Les sociétés publiques centrales sont surveillées par la *Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux (SASAC)*. La commission mène des audits des entreprises publiques et a le pouvoir d'inspecter des projets à l'étranger. Si vous avez des préoccupations au sujet du comportement d'une entreprise publique, il pourrait être utile de partager ces inquiétudes avec la SASAC et demander leur intervention.



Les entreprises publiques font souvent l'objet d'une plus grande vigilance que les entreprises privées en raison de leurs connexions avec l'État chinois. Si une entreprise publique est associée à des problèmes à l'étranger, cela peut ternir l'image du gouvernement chinois. C'est pour cela que les politiques chinoises sur l'investissement à l'international imposent davantage d'exigences aux entreprises publiques. Par exemple, la *Circulaire de 2008 concernant la régulation de l'investissement à l'étranger et la coopération des entreprises chinoises* (revue précédemment) déclare que les entreprises centrales publiques doivent jouer « un rôle exemplaire ». Elle ajoute que :

Les entreprises publiques centrales constituent l'épine dorsale de l'investissement et de la coopération à l'étranger. Leurs bonnes pratiques et opérations ne représentent pas uniquement la force et l'image générale de la Chine, mais elles affectent considérablement le développement harmonieux de l'investissement et de la coopération à l'étranger. Par conséquent, les entreprises centrales doivent améliorer davantage le sens de la responsabilité sociale en vue de définir un exemple pour des comportements d'entreprises honnêtes, crédibles, efficaces sur le plan énergétique, respectueux de l'environnement et axés sur les ressources humaines, contribuant à la construction d'une entreprise harmonieuse, et projetant une image modèle en ce qui concerne l'investissement à l'étranger.

Depuis lors, plusieurs documents de la SASAC ont fait référence au besoin des entreprises publiques centrales de s'acquitter de leurs responsabilités sociales dans leurs investissements au niveau international. On peut citer la *Directive de 2008 aux entreprises publiques qui relèvent directement du gouvernement central pour s'acquitter de leur responsabilité sociale d'entreprise* (SASAC [2008] n° 1). Bien que rudimentaire, la Directive stipule, entre autres, que :

- Les entreprises publiques centrales doivent être responsables envers les parties prenantes et l'environnement, et chercher un équilibre entre la croissance de l'entreprise, le bénéfice social et la protection de la nature ;
- Les entreprises publiques centrales doivent respecter les règlements et les lois, l'éthique publique, les conventions commerciales et les règles commerciales ;
- Les grandes entreprises publiques doivent prendre l'initiative dans l'économie énergétique et la réduction des émissions ; elles doivent investir davantage dans la protection environnementale ; et elles doivent chercher à diminuer les niveaux de pollution tout en augmentant l'efficacité et la production ;
- Les entreprises publiques centrales doivent attacher beaucoup d'importance à la responsabilité sociale dans leur plan opérationnel et leurs activités commerciales quotidiennes et chercher à définir une culture d'entreprise axée sur responsabilité sociale.

La SASAC a publié ses *Mesures pour la supervision et l'administration de l'investissement à l'étranger par les entreprises centrales* (SASAC [2017] n° 35). Entre autres, les mesures déclarent que les entreprises publiques centrales doivent respecter les lois et les règlements, les règles commerciales et les pratiques culturelles des pays où elles investissent et opèrent (**Article 6**). En vertu de ces mesures, la SASAC a le pouvoir de mener une supervision et des inspections ad-hoc des entreprises publiques (**Article 16**). Les mesures se concentrent fortement sur la prévention et l'atténuation des risques, ce qui peut être une question utile à soulever si vous pensez qu'un projet mis en œuvre par une entreprise publique n'a pas mené les évaluations adéquates des risques sociaux et environnementaux, ou si elle ne les gère pas convenablement lorsqu'ils surviennent.

Conseil Pratique : Contacter la Commission D'administration et de Supervision des Actifs Nationaux

Les entreprises publiques centrales sont placées sous la supervision de la division centrale de la SASAC à Pékin. Il existe plus de 100 entreprises publiques centrales (consulter la liste en Annexe). Si vous souhaitez faire part de vos inquiétudes au sujet d'un projet piloté par l'une de ces entreprises, vous pouvez écrire à la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux à Pékin et demander leur intervention.

Les entreprises publiques à l'échelle provinciale et aux échelons inférieurs sont contrôlées par les bureaux locaux de la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux. Si l'entreprise que vous examinez est une entreprise publique à l'échelle sous-nationale, vous pouvez écrire à la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux, et demander à ce qu'elle informe la délégation compétente au niveau local. La Directive susmentionnée fait référence aux entreprises publiques centrales. Cependant, vous pouvez toujours y faire référence lors des communications avec les entreprises publiques provinciales et les délégations de la Commission, qui sont également tenues d'encourager les entreprises publiques sous leur tutelle à s'acquitter de leurs responsabilités sociales.

Il est peu probable de recevoir une réponse de la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux. Toutefois, si vous interpelez cette institution, vos inquiétudes seront avec un peu de chance enregistrées et pourraient conduire à un examen supplémentaire par la Commission lors des évaluations futures de l'entreprise ou du projet en question.

Directive pour la Protection de L'environnement

Plusieurs documents publiés par l'État et relatés dans le présent Guide font référence à la responsabilité de l'entreprise de protéger l'environnement. Après plusieurs années d'élaboration, le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine¹¹ ont publié ensemble la *Directive pour la protection environnementale dans l'investissement et la collaboration à l'étranger (MOFCOM et MEP [2013] n° 74)*. Cette Directive s'applique à toutes les entreprises chinoises opérant à l'étranger et aborde des questions importantes comme les évaluations d'impact environnemental, la surveillance de la pollution, la communication avec la population locale et la consultation publique.

¹¹ À l'époque appelé le Ministère de la Protection environnementale.

Conseil Pratique : L'importance du Ministère du Commerce

Le Ministère du Commerce de la Chine joue un rôle central en matière d'investissement au niveau international. Tous les investissements à l'étranger des entreprises chinoises doivent être rapportés et enregistrés auprès du Ministère ou de ses départements locaux. De plus, les investissements dans les zones sensibles et par les entreprises publiques centrales doivent être approuvés par le Ministère. Le Ministère joue un rôle très important dans l'élaboration des politiques et règlements pour l'investissement à l'étranger. Il a, en son sein, un département chargé de l'investissement à l'international en particulier : le Département de l'investissement extérieur et de la coopération économique.

Si vous avez des inquiétudes sur la façon dont une entreprise chinoise met en œuvre un projet à l'étranger, vous pouvez envisager de communiquer avec le Ministère du Commerce en écrivant une lettre directement au Ministère à Pékin ou via l'ambassade chinoise locale. Le Ministère dont nous parlons ici a publié une Directive pour la protection de l'environnement dans l'investissement à l'étranger. Si vous pensez que cette Directive n'est pas appliquée, il pourrait s'agir d'un point de départ utile pour communiquer avec le Ministère.

Directive pour la Protection Environnementale dans L'investissement et la Coopération à L'étranger (2013)

La Directive commune sur la protection de l'environnement s'applique à toutes les entreprises chinoises participant à des projets d'investissement à l'étranger. Elle vise à guider les entreprises et les amener à appliquer des pratiques de protection environnementale dans leur investissement au niveau international, à s'acquitter de leurs responsabilités sociales, et à promouvoir le développement durable.

La Directive va au-delà des problèmes environnementaux et indique clairement que les entreprises doivent respecter les religions, les traditions et les coutumes locales. Il s'agit d'un point particulièrement important dans les cas où les projets ont un impact sur les populations autochtones ou les minorités ethniques. Il est également attendu des entreprises chinoises qu'elles respectent les droits des employés et qu'elles fassent la promotion du développement dans les zones où elles investissent.

***Article 3 :** Dans l'exercice des responsabilités de protection environnementale qui leur incombent, les entreprises sont appelées à respecter les croyances religieuses, les coutumes culturelles et les traditions ethniques des communautés locales dans le pays hôte, à protéger les droits légitimes des employés, à fournir la formation, l'emploi et les occasions de réemploi aux résidents locaux, à promouvoir le développement harmonieux entre l'économie, l'environnement et les communautés locales, et à coopérer dans le cadre du principe de profits et de bénéfices mutuels.*

Comme mentionné plus haut, l'une des exigences fondamentales pour tout investissement chinois à l'étranger est que les entreprises doivent respecter les lois et réglementations environnementales au niveau local. Tout cela est renforcé dans la Directive pour la protection environnementale.

***Article 5 :** Les entreprises doivent comprendre les lois et règlements en matière de protection environnementale dans le pays hôte et s'y conformer. Les projets dans lesquels les entreprises investissent pour construire et opérer doivent demander le permis associé en matière de protection environnementale auprès du gouvernement local, conformément aux lois et règlements du pays hôte.*

La réalisation d'une évaluation d'impact environnemental est une étape cruciale dans tout projet de développement à risque social ou environnemental. Les évaluations d'impact environnemental doivent être effectuées pour déterminer si un projet est viable, et le cas échéant, évaluer quelles mesures doivent être prises pour empêcher ou atténuer les dommages aux populations et à l'environnement. La Directive encourage également les entreprises à surveiller les impacts tout au long du cycle de vie du projet.

***Article 8 :** Les entreprises doivent mener une évaluation d'impact environnemental concernant leurs activités de développement, de construction, de production et d'exploitation, conformément aux lois et règlements du pays hôte, et prendre des mesures raisonnables pour atténuer l'éventuel impact négatif en fonction du résultat de l'évaluation.*

***Article 9 :** Les entreprises sont encouragées à tenir pleinement compte de l'impact de leurs activités de développement, de construction, de production et d'exploitation sur l'environnement social, tel que les reliques historiques ou culturelles, les paysages et les traditions et coutumes locales, et à prendre des mesures raisonnables pour atténuer les éventuels impacts négatifs.*

Une des inquiétudes communes soulevées à l'encontre des entreprises chinoises est qu'elles n'ont pas une bonne communication avec les communautés locales. Si certaines entreprises ne le voient pas comme étant leur rôle, d'autres n'ont pas la capacité à bien communiquer avec les communautés locales en raison d'un manque d'expérience, outre les barrières linguistiques et culturelles. Cependant, La Directive indique clairement que les entreprises doivent se rapprocher de la population locale et la consulter, et fait des suggestions de base quant à la manière de procéder.

***Article 20 :** Les entreprises sont appelées à définir les méthodes et le canal de communication de leurs responsabilités sociales et environnementales, pour renforcer activement le lien et la communication avec les communautés locales et leurs organisations. Elles pourraient organiser des ateliers et des colloques pour recueillir des avis et conseils sur l'impact environnemental de leurs projets de construction et activités d'exploitation, conformément aux lois et règlements du pays hôte.*

Au-delà de la contribution à la protection environnementale, la Directive vise à construire une bonne image, au niveau international, des entreprises chinoises et à soutenir le développement durable des pays hôtes

(**Article 1**). En matière de communication avec les investisseurs et les ministères, les communautés peuvent également envisager de souligner l'impact négatif (ou éventuel) d'un projet sur l'image de l'entreprise et sur celle de la Chine de façon plus générale.

Bien que les entreprises soient encouragées à respecter la Directive, celle-ci ne prévoit pas de mécanismes d'application, ce qui signifie qu'elle n'est pas contraignante. Cependant, elle constitue un document important publié par des institutions publiques de haut niveau, et vous pouvez donc vous appuyer sur elle dans votre dialogue et votre plaidoyer auprès des entreprises et des ministères qui l'ont publiée.

Conseil Pratique : Comment Exploiter la Directive pour la Protection Environnementale

La Directive commune pour la protection environnementale comporte d'importants articles associés à la conformité juridique, à la protection environnementale, à la communication et au respect des cultures et croyances locales. Comme pour la plupart des directives citées dans le présent manuel, il lui manque des mécanismes d'application. Néanmoins, le Ministère du Commerce, qui a publié la Directive, est l'une des institutions les plus puissantes chargées de la promotion, de l'approbation, de l'enregistrement et de la supervision des investissements au niveau international.

Si vous pensez qu'un investissement chinois ne respecte pas la Directive, il peut être utile d'alerter le Ministère du Commerce. Le Ministère de l'Environnement et de l'Écologie n'est pas l'agence principale en termes de supervision d'investissement à l'étranger. Cependant, comme il est le coauteur de la Directive en matière de protection environnementale, il est également important de partager les griefs avec ce ministère, qui a un intérêt à suivre sa mise en œuvre.

Bien que le Ministère de l'Environnement et de l'Écologie n'ait pas de mandat pour réviser ou approuver l'investissement à l'étranger, une partie de son mandat est d'orienter la coopération internationale concernant les questions environnementales. Cela comprend la coordination de la mise en application des conventions internationales sur l'environnement et la participation à la gouvernance mondiale sur l'environnement¹². Le Département de la coopération internationale du ministère s'en occupe, et vous devez le mettre en copie de toute correspondance¹³. Une liste des conventions internationales que la Chine a signées est jointe en Annexe.

¹² Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, *Mandat*, http://english.mee.gov.cn/About_MEE/Mandates/.

¹³ Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, *Département de coopération internationale*, http://english.mee.gov.cn/About_MEE/Internal_Departments/200910/t20091015_162392.shtml.



Le Salouen, Birmanie (par International Rivers)

Directive pour les Entrepreneurs

Les entreprises chinoises ne sont pas seulement actives en tant que promoteurs de projets, elles fournissent également des milliards de dollars en services contractuels chaque année. La gamme de services fournis inclut la conception, la construction, la fourniture de matériaux et la logistique (telle que l'expédition). Les entreprises fournissant des services contractuels à l'étranger sont China State Construction Engineering, China Railway Group et China Gezhouba, entre autres.

Guide sur la Responsabilité Sociale pour les Entrepreneurs Chinois à L'étranger

L'Association des entrepreneurs chinois à l'étranger (CHINCA) compte plus de 1.300 membres, dont China Railway Group, Powerchina, Shanghai Construction Group, la Banque de Chine et la Banque d'exportation et d'importation de la Chine¹⁴. Il ne s'agit pas d'une institution gouvernementale, mais elle fonctionne sous l'autorité du Ministère du Commerce. En 2012, l'Association a publié son *Guide sur la responsabilité sociale pour les entrepreneurs chinois à l'international (2012)*. Ce document non contraignant fournit un cadre pour les entrepreneurs chinois établis au niveau international visant à : « définir des systèmes de responsabilité sociale, promouvoir la gestion de responsabilité sociale, divulguer les informations de responsabilité sociale et améliorer continuellement les performances en termes de responsabilité sociale » (**Article 1**).

¹⁴ Site web de la CHINCA, <http://www.chinca.org/EN>



Le Guide déclare que la responsabilité sociale exige des entrepreneurs chinois qu'ils tiennent compte des attentes des parties prenantes, y compris des employés et des communautés locales, dans la prise de décisions et dans les activités. Il y est également mentionné que les entrepreneurs doivent assumer la responsabilité de leurs impacts sur l'économie, la société et l'environnement de façon transparente et éthique. Pour ce faire, les entrepreneurs doivent respecter les principes suivants (**Article 2**) :

- **Se conformer aux lois et règlements** : Protéger les intérêts nationaux et publics, respecter les lois et règlements du pays ou de la région hôte et la réglementation pertinente du gouvernement chinois, et suivre les pratiques commerciales reconnues au niveau international
- **Respecter les parties prenantes** : Entamer le dialogue avec les parties prenantes et intégrer toutes leurs attentes et exigences raisonnables dans les activités de l'entreprise
- **Opérer de façon transparente et se comporter de manière éthique** : Divulguer les décisions et activités publiques qui affectent considérablement la société locale, l'économie et l'environnement, et mener les activités de l'entreprise conformément au comportement éthique
- **Maintenir le développement mutuel** : Promouvoir le progrès social et économique et la protection environnementale du pays hôte, et réaliser un développement mutuel avec la communauté locale
- **Améliorer continuellement les performances** : S'acquitter de la responsabilité sociale en fonction de l'étape appropriée de développement et de la situation pratique de l'entreprise, et améliorer continuellement les performances en termes de responsabilité sociale en accord avec les différents niveaux de responsabilité.

Conseil Pratique : Comment Exploiter la Directive Concernant les Entrepreneurs à L'international

La Directive de l'Association des entrepreneurs chinois à l'étranger est volontaire certes, mais elle comporte un formulaire d'auto-évaluation destiné aux entreprises leur permettant de noter leur propre performance. Ce formulaire est joint en annexe de la Directive. Si vous pensez que le comportement d'un entrepreneur chinois n'est pas à la hauteur des normes attendues dans la Directive, vous pouvez effectuer votre propre évaluation en utilisant ce formulaire et l'envoyer à la CHINCA.

Le rôle de l'Association est limité à la promotion de la responsabilité sociale, et il n'apparaît nulle part que les membres puissent être blâmés ou expulsés de l'Association en cas de non-respect des normes. Cependant, la CHINCA produit une notation de crédit annuelle de ses membres, et selon son site web :

« le résultat de l'évaluation de crédit a été largement accepté et appliqué par les départements gouvernementaux, les institutions financières et les partenaires commerciaux tant à l'échelle nationale qu'internationale », et « les départements gouvernementaux compétents en Chine considèrent également la qualité de la notation de crédit comme une condition importante pour accorder des incitatifs préférentiels ». La CHINCA évalue également les projets spécifiques et récompense la durabilité, ce qui aidera les entrepreneurs à obtenir de futurs contrats et incitations.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un organisme de régulation, les récompenses et notations de la CHINCA ont une grande influence, et elle a donc la responsabilité d'assurer un examen objectif des entreprises et des projets. Vous pouvez envisager de faire part de vos griefs si vous pensez que le comportement d'un entrepreneur chinois n'est pas à la hauteur des normes soutenues par l'Association. Vous pourriez ainsi demander à l'Association d'évoquer les problèmes avec l'entrepreneur ou de faciliter le dialogue entre la communauté et l'entrepreneur. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, vous pouvez alors demander à la CHINCA d'en tenir compte dans les décisions futures, lors de l'évaluation et de la notation de ses membres.



Construction immobilière chinoise contractée par CSCEC, Phnom Penh, Cambodge (par IDI)

Infrastructures Durables et Entrepreneurs Chinois

Les entreprises chinoises sont actives dans le secteur des infrastructures partout dans le monde, en tant que promoteurs de projets et entrepreneurs. Les banques stratégiques et les banques commerciales chinoises fournissent des milliards de dollars pour le financement de ces projets. Le secteur des infrastructures à l'étranger est un enjeu majeur pour les entreprises chinoises depuis plus d'une décennie, et les infrastructures sont maintenant au cœur de la vision de la Nouvelle route de la soie. Pour faire écho de l'appel du gouvernement chinois à développer des investissements de qualité supérieure à l'étranger, dans le cadre de la Nouvelle route de la soie, de nouvelles directives ont été publiées pour les entrepreneurs chinois participant à des projets d'infrastructure à l'étranger.

En 2017, l'Association des entrepreneurs chinois à l'étranger (CHINCA) a publié la *Directive en matière d'infrastructures durables pour les entrepreneurs chinois à l'étranger*. La Directive commence en s'appuyant sur la vision de la Nouvelle route de la soie, faisant référence aux concepts bien connus de coopération pour un bénéfice mutuel et de développement harmonieux :

Introduction

Les projets d'infrastructures durables sont tenus de respecter les objectifs à long terme du développement économique local, du progrès social et de la protection environnementale. Une telle exigence est complètement en phase avec les valeurs de la Nouvelle route de la soie... Les projets d'infrastructures durables montrent la voie aux entreprises chinoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie.

La Directive est elle aussi volontaire, mais elle cherche à encourager et à guider les entreprises chinoises à financer, planifier, concevoir, construire et exploiter des projets d'infrastructures à l'étranger de manière durable (**Section 1.1**). Une section est dédiée à la durabilité sociale, qui couvre la « coexistence avec les résidents de la communauté », entre autres. Elle fait référence à la protection environnementale, à l'indemnisation en cas d'impacts sur les moyens de subsistance, la réinstallation et la communication (**Section 3.5**). Une autre section porte sur la durabilité environnementale et formule des conseils sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le contrôle de la pollution et l'utilisation des ressources (**Section 4**).

Conseil Pratique : Comment Utiliser la Directive Concernant les Infrastructures en tant que Cadre pour votre Évaluation

Malheureusement, la Directive est rudimentaire, avec peu de conseils sur la façon dont les entreprises doivent la mettre en œuvre dans la pratique. Cependant, elle peut servir de cadre utile pour votre propre évaluation d'un projet d'infrastructures dont vous pensez qu'il entraîne des dommages environnementaux et sociaux. Vous pouvez ensuite renvoyer votre évaluation à la CHINCA, aux entreprises en question et aux institutions publiques compétentes. Comme mentionné précédemment, la CHINCA attribue des notations de crédit aux entrepreneurs chinois et passe en revue les projets spécifiques, dans le cadre de son programme de récompense en termes de durabilité. Rappporter des informations à la CHINCA au sujet du défaut de mise en œuvre de sa Directive pourrait influencer ses décisions, ce qui pourrait à son tour, attirer l'attention des entreprises avec lesquelles vous souhaitez entrer en relation.

Règlement Administratif en Matière de Contractualisation de Projets à L'étranger

Si la Directive de l'Association des entrepreneurs est volontaire, le *Règlement administratif en matière de contractualisation de projets à l'étranger (Conseil des Affaires de l'État [2008] n° 527)* du Conseil des Affaires de l'État est exécutoire pour les entreprises fournissant à l'étranger des services contractuels pour la construction. Cette réglementation stipule :

Article 4 : En contractant des projets à l'étranger, les entités doivent sauvegarder les intérêts nationaux et publics... elles doivent respecter la loi du pays ou de la région où le projet de construction est implanté, s'en tenir au contrat, respecter les coutumes et habitudes locales, protéger l'environnement et promouvoir l'économie locale et le développement social.

Il s'agit d'une disposition importante car les entreprises chinoises jouent un rôle important dans les contrats mondiaux de construction. Comme l'indique la Chaîne d'investissement du barrage hydroélectrique de Stung Tatay dans la Partie 2 du présent Guide, un seul projet d'infrastructure chinois peut faire intervenir de nombreux entrepreneurs chinois. Les sociétés chinoises fournissent également des services contractuels aux entreprises et agences d'autres pays, ainsi qu'à des institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale. C'est pour cela qu'il est très important d'être conscient de leurs activités afin d'en tenir compte si leur comportement ne répond pas aux normes qu'elles sont censées respecter. Si vous avez des griefs au sujet du comportement d'une entreprise chinoise qui fournit un travail contractuel pour un projet à l'étranger, vous pouvez envisager de faire référence à l'article ci-dessus dans vos communications avec l'entreprise, les groupes industriels et les entités publiques.

Directive pour L'exploitation Minière

L'une des cibles principales des investissements chinois à l'étranger est l'industrie minière. Les investissements dans l'exploitation minière sont souvent à haut risque, particulièrement dans les pays aux systèmes réglementaires déficients. En 2014, l'industrie minière chinoise a publié sa première Directive spécifique à ce secteur pour l'investissement dans les projets miniers à l'étranger, une directive mise à jour en 2017. La Directive sur la diligence raisonnable en termes de chaînes d'approvisionnement en minerais a été publiée en 2015.

Responsabilité Sociale dans les Investissements Miniers à L'étranger

En 2017, la *Directive sur la responsabilité sociale dans les investissements miniers à l'étranger (2017)* révisée a été publiée par la *Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC)*, un groupe industriel placé sous l'autorité du Ministère du Commerce. Cette Directive a une vaste portée et s'applique aux projets d'exploration, d'extraction, de traitement et d'investissement, y compris les activités associées au développement d'infrastructures liées à l'exploitation minière, dans lesquelles les entreprises chinoises investissent.



中国五矿化工进出口商会

China Chamber of Commerce of Metals,
Minerals & Chemicals Importers & Exporters

La Directive de la CCCMC a été élaborée à l'origine avec le soutien du gouvernement allemand. En plus de refléter les directives publiques chinoises existantes sur l'investissement à l'international, elle tient également compte des *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, des dix principes du *Pacte mondial des Nations unies*, ainsi que d'autres normes et initiatives internationales, et des lois, règlements et documents chinois relatifs à la responsabilité sociale. La Directive concernant l'exploitation minière prévoit de nombreuses dispositions qui pourraient fournir théoriquement une protection pour les personnes et l'environnement autour des projets chinois d'exploitation minière.

La Directive est subdivisée en trois parties :

- **Partie 1** : Elle définit le champ d'application de la Directive
- **Partie 2** : Elle définit les principes essentiels que les entreprises doivent suivre
- **Partie 3** : Elle définit en détail les « questions de responsabilité sociale » dont les entreprises minières doivent tenir compte dans la mise en œuvre de leurs projets.

La Directive repose sur les sept principes essentiels suivants :

- Assurer la conformité avec toutes les lois et règlements applicables
 - Adhérer aux pratiques professionnelles éthiques
 - Respecter les droits de l'homme, et protéger les droits et intérêts des employés
 - Protéger l'environnement et conserver les ressources
 - Respecter les intérêts des parties prenantes et promouvoir le développement inclusif
 - Faire preuve de transparence
 - Renforcer la responsabilité à travers la chaîne de valeur des industries extractives.
-

Conseil Pratique : Comment Utiliser la Directive pour une Exploitation Minière Socialement Responsable

La Directive sur l'exploitation minière est plus détaillée que la plupart des autres directives sur l'investissement chinois à l'international. Elle couvre de nombreux sujets, y compris le respect de la loi et des droits de l'homme, la protection environnementale et la communication. Cela constitue une base solide sur la façon d'évaluer le comportement d'une entreprise chinoise. La Directive a une portée très large, et elle s'applique à toutes les étapes et aux installations connexes d'un projet minier, et pas uniquement aux activités d'extraction. Cette Directive est donc pertinente si vous avez des inquiétudes au sujet d'une entreprise chinoise impliquée dans l'exploration ou la transformation, ainsi qu'aux entreprises impliquées dans des investissements connexes comme la fourniture de machines ou la construction d'une installation, de routes ou de ports dans le cadre de l'exploitation d'une mine.

Cette Directive peut éventuellement être un outil puissant si vous cherchez à communiquer avec les entreprises, acteurs financiers ou régulateurs chinois au sujet des préoccupations sur un projet d'exploitation minière. Le tableau simplifié ci-après décrit les principes clés et les problématiques abordés dans la Directive. Vous pouvez l'utiliser en tant que guide lorsque vous évaluez le comportement d'une entreprise spécifique. Vous devez vous reporter à la version originale de la Directive pour plus de détails.



Mine de charbon à Kostolac, Serbie, expansion soutenue par China Eximbank (par CEE Bankwatch Network)

Directive sur la Responsabilité Sociale dans les Investissements Miniers à L'étranger : Questions de Responsabilité Sociale¹⁵

La Directive définit huit « questions de responsabilité sociale ». Celles-ci correspondent aux « exigences minimales » que les entreprises sont tenues de respecter. Il existe un certain nombre de suggestions sur la façon de les mettre en œuvre. Les huit questions de responsabilité sociale sont énumérées dans le tableau ci-dessous, avec une explication détaillée des exigences requises pour chacune. Si vous cherchez à mener une analyse sur une entreprise chinoise impliquée dans un projet minier, quel qu'il soit, vous pouvez utiliser les huit questions comme modèle pour cette évaluation.

Question	Détails (paraphrasés de l'original)
<p>1. Gouvernance organisationnelle</p> <p><i>Des systèmes de gestion organisationnelle doivent être développés et mis en place par les entreprises pour assumer leurs responsabilités sociales.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les impacts économiques, sociaux et environnementaux des opérations, et élaborer des stratégies, des objectifs et des plans en matière de responsabilité sociale, et les communiquer en interne et à l'extérieur de l'entreprise. • Intégrer les principes de la Directive dans des politiques, plans et processus de prise de décisions, et définir le département ou le mécanisme de l'entreprise chargé de la responsabilité sociale. • Développer des indicateurs pour la responsabilité sociale, définir et piloter un système de supervision et d'évaluation complet. • Définir le schéma de capacité de responsabilité sociale pour le personnel. • Identifier les parties prenantes affectées et rechercher, respecter et répondre de façon proactive à leurs retours et attentes. • Renforcer la transparence et la divulgation de l'information.
<p>2. Pratiques d'exploitation équitables</p> <p><i>Les entreprises doivent respecter le comportement éthique envers d'autres parties, participer aux affaires publiques de façon responsable, livrer une concurrence loyale et être responsables envers la société.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en place une déclaration ou politique sur le comportement professionnel éthique. • Développer un système de gestion de conformité et d'intégrité et assurer sa mise en œuvre, y compris un système d'audit indépendant, un système de diligence raisonnable, l'évaluation des risques, des mécanismes de réclamation et des mesures punitives. • Empêcher et contrôler les pots-de-vin et autres types de corruption dans la chaîne logistique. • Divulguer les paiements versés aux gouvernements.
<p>3. Gestion de la chaîne de valeur</p> <p><i>Les entreprises doivent intégrer des normes éthiques, sociales et environnementales dans la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval. Elles doivent utiliser leur influence pour améliorer la chaîne logistique afin de répondre aux exigences pour des produits et services responsables.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger des fournisseurs de premier rang qu'ils respectent les principes et les exigences définis dans cette Directive. • Définir des cibles pour l'approvisionnement responsable et élaborer des politiques d'entreprise pertinentes. • Travailler ensemble et rechercher une relation fructueuse avec les exploitations minières artisanales et à petite échelle dans le secteur minier.

¹⁵ CCCMC (2017), *Directive sur la responsabilité sociale dans les investissements miniers à l'étranger*, articles 3.1-3.8.

Question

Détails (paraphrasés de l'original)

4. Droits de l'homme

Les entreprises assument la responsabilité de respecter les droits de l'homme. Les entreprises doivent prendre des mesures actives pour éviter de provoquer ou d'aggraver les effets négatifs sur les droits de l'homme, et empêcher ou atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme qui sont directement associés au produit ou service lié aux relations commerciales, et éliminer les impacts provoqués.

- Respecter les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme pendant tout le cycle de vie du projet minier.
- Développer un processus de diligence raisonnable des droits de l'homme, y compris le mécanisme de réclamation pour identifier, empêcher et atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme.
- Développer un mécanisme de recours, afin de fournir un recours efficace aux personnes affectées par les impacts négatifs sur les droits de l'homme.
- Assurer la non-complicité dans les violations des droits de l'homme.
- Chercher à éviter la réinstallation involontaire, mais si elle est inévitable, minimiser l'ampleur et atténuer les impacts sur les personnes résidant dans la zone minière, à travers une bonne planification et mise en œuvre, et les indemniser équitablement lorsque la réinstallation est inévitable.
- Si les droits et intérêts des populations autochtones sont touchés et la délocalisation physique inévitable, l'entreprise doit respecter totalement leur droit au consentement libre, informé et préalable.
- Respecter la culture et protéger l'héritage des communautés locales et des populations autochtones, minimiser l'impact culturel, et ne pas endommager les cultures traditionnelles des populations locales par l'opération minière.
- Avant toute opération minière, le droit au consentement libre, informé et préalable des communautés locales, y compris les populations autochtones, doit être respecté.
- Mener une diligence raisonnable de la chaîne logistique basée sur les risques afin d'éviter d'utiliser des matériaux dont l'acquisition pourrait aider à financer ou exacerber des conflits.

5. Questions relatives au travail

Fournir des opportunités d'emploi et payer des salaires et d'autres rémunérations aux employés est une responsabilité économique et sociale importante des entreprises.

- Ne pas recourir au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire, et protéger les droits des jeunes employés.
- Assurer un emploi équitable et juste basé sur les contrats de travail et les exigences légales.
- Ne pas discriminer les employés pour des motifs de race, couleur, sexe, religion, opinion politique, nationalité, statut social ou autre.
- Respecter les normes légales de salaire minimum dans l'industrie, et payer les prestations de sécurité sociale.
- Respecter les normes sur les heures de travail, éviter les heures supplémentaires excessives et assurer les pauses/jours de repos.
- Fournir des conditions de travail convenables, sûres et qui répondent aux besoins primaires.
- Fournir une formation professionnelle.
- Définir un mécanisme de négociation collective entre les employeurs et les employés conformément aux lois et coutumes locales.
- Définir un canal de communication et un mécanisme de réclamation mutuel entre la direction et les employés.

Question	Détails (paraphrasés de l'original)
<p>6. Santé et sécurité au travail (SST)</p> <p><i>Les entreprises doivent protéger la SST, maintenir la santé physique et mentale des employés et des sous-traitants, empêcher les problèmes de santé provoqués par des conditions de travail intolérables.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de gestion de SST comprenant un système de détection systématique des risques de sécurité et de santé et un plan d'intervention en cas d'urgence. • Prendre toutes les mesures pratiques pour éviter des décès, blessures et maladies sur le lieu de travail. • Fournir régulièrement une formation à tous les employés sur la sécurité et la santé.
<p>7. Environnement</p> <p><i>Les entreprises doivent adopter des mesures globales, systématiques et raisonnables pour diminuer l'impact direct ou indirect sur l'environnement, et intégrer les mesures aux processus et aux opérations de prise de décision sur l'investissement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le système de gestion environnementale et s'adapter aux lois/règlements des pays hôtes. • Mener des évaluations d'impact environnemental préalablement à toute opération minière et surveiller régulièrement l'impact environnemental. • Développer des systèmes de gestion des risques environnementaux et définir un plan d'urgence et des mécanismes de réponse. Développer des plans de fermeture de mine et de réhabilitation de site préalablement à l'exploitation et assurer le financement approprié si la loi l'exige. • Évaluer régulièrement et atténuer les impacts néfastes sur le sol, l'air et l'eau du fait de l'exploitation minière. • Informer de façon proactive les autorités locales, les sièges sociaux chinois et le public au sujet des impacts environnementaux de l'exploitation minière. • Assurer et dépasser les exigences légales applicables concernant les produits chimiques et les substances toxiques, respecter les normes internationales pour l'utilisation et la production des substances toxiques spéciales dans l'industrie minière. Assurer le stockage sûr et l'élimination des déchets. • Promouvoir la conservation et la protection de la biodiversité et de la nature tout au long du cycle de vie et de la chaîne de valeur de l'exploitation minière • Faire attention à l'exploitation minière dans les zones qui présentent des risques environnementaux élevés et ne pas faire d'exploration ni d'extraction dans des zones du Patrimoine mondial ou des zones légalement protégées. • Encourager les entreprises à coopérer avec les organisations de protection environnementale professionnelles pour améliorer la compréhension des zones écologiquement sensibles.

Question

Détails (paraphrasés de l'original)

8. Implication et engagement de la communauté

L'implication et l'engagement actif de la communauté locale sont essentiels pour que les entreprises établissent des partenariats avec les organisations et les intervenants au niveau local, et pour contribuer à la responsabilité citoyenne.

- Mener des évaluations d'impact social. Entamer un dialogue à l'étape pratique la plus précoce avec les parties susceptibles d'être affectées et établir des mécanismes de communications régulières.
- Assurer une interaction équitable continue avec les parties concrètement touchées, y compris les populations autochtones et les groupes vulnérables, d'une façon culturellement appropriée.
- Définir un poste de direction et désigner le personnel chargé de l'engagement communautaire.
- Définir un mécanisme de réclamation pour les problèmes communautaires qui prévoit l'implication de tiers.
- Respecter les traditions culturelles et les croyances religieuses, et protéger l'héritage de la communauté.
- Contribuer au développement de la communauté en développant et en mettant en œuvre des plans de développement communautaire avec les parties prenantes au niveau local.
- Assurer la création d'emploi dans les communautés locales où des mines seront exploitées et soutenir le développement économique local.

Conseil Pratique : Pouvoir D'application de la Directive par la CCCMC

La Directive concernant l'exploitation minière est actuellement la plus détaillée en ce qui concerne la gestion des impacts sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme par les entreprises chinoises opérant à l'étranger. Cependant, tout comme les autres normes abordées ici, il lui manque un mécanisme contraignant et elle ne contient aucune disposition permettant à la CCCMC de forcer les entreprises à la respecter, ou de sanctionner toute non-conformité le cas échéant.

La CCCMC s'est engagée à diffuser la Directive et à encourager les entreprises à évaluer leur responsabilité sociale conformément à ces principes. Elle prévoit également de mener des évaluations de performance des entreprises selon la Directive (**Partie 4**). La Directive est bien loin d'un mécanisme de responsabilisation, mais la référence à ses dispositions dans vos communications avec les entreprises et pour d'autres plaidoyers pourrait renforcer votre position.

La CCCMC est placée sous l'autorité du Ministère du Commerce, qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, est l'un des principaux organismes publics chargés de la promotion et de la régulation des investissements à l'étranger. Si vous pensez qu'une entreprise ne met pas en œuvre cette Directive, vous pouvez alerter la CCCMC et le Ministère du Commerce. Il est également probable que de nombreuses entreprises ne soient pas encore conscientes de l'existence de cette Directive, donc y faire allusion dans les échanges avec les entreprises pourrait attirer leur attention à ce sujet.

Diligence Raisonnable dans les Chaînes D’approvisionnement en Minerais

À la fin de l’année 2015, la CCCMC a publié la *Directive chinoise de diligence raisonnable pour des chaînes d’approvisionnement en minerais responsables*. Cette Directive a été développée avec le soutien de l’Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). La Directive sur le devoir de diligence raisonnable vise à aligner les processus de l’entreprise chinoise aux normes internationales, et à donner des conseils sur la façon d’identifier, empêcher et atténuer les risques de contribuer directement ou indirectement à des conflits, à des violations graves des droits de l’homme, et à une faute grave. Elle repose sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme et sur la *Directive de l’OCDE sur le devoir de diligence raisonnable pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais dans les zones touchées par les conflits et à risque élevé*. La Directive est détaillée et exhaustive, mais reste volontaire.

Conseil Pratique : Qu’est-ce que la Diligence Raisonnable ?

La diligence raisonnable a pour objet d’enquêter sur une entreprise, un projet ou une personne avant de s’engager dans toute relation professionnelle. Par exemple, lorsqu’une entreprise envisage un projet commun avec une autre entreprise, elle enquêtera sur la situation financière de cette entreprise. Elle peut également faire des recherches sur sa réputation et son histoire, afin de s’assurer qu’elle n’est pas connectée à des projets préjudiciables, à une activité illégale ou à un quelconque scandale. Dans l’industrie minière et des minéraux, on peut utiliser la diligence raisonnable pour s’assurer que les entreprises ne se procurent pas de minerais auprès d’entreprises ou dans le cadre de projets impliqués dans des violations graves des droits de l’homme.

Selon la Directive de la CCCMC et d’autres documents tels que le Cadre de reporting conforme aux Principes directeurs des Nations Unies, la diligence raisonnable ne s’achève pas après la signature du contrat, ni après l’approbation du projet. Au contraire, il s’agit d’un processus de gestion continue des risques tout au long de la vie d’un projet ou d’une autre activité commerciale. La diligence raisonnable en matière de droits de l’homme est un processus continu visant à identifier, empêcher, atténuer, rendre compte et remédier aux impacts sur les droits de l’homme d’une entreprise.

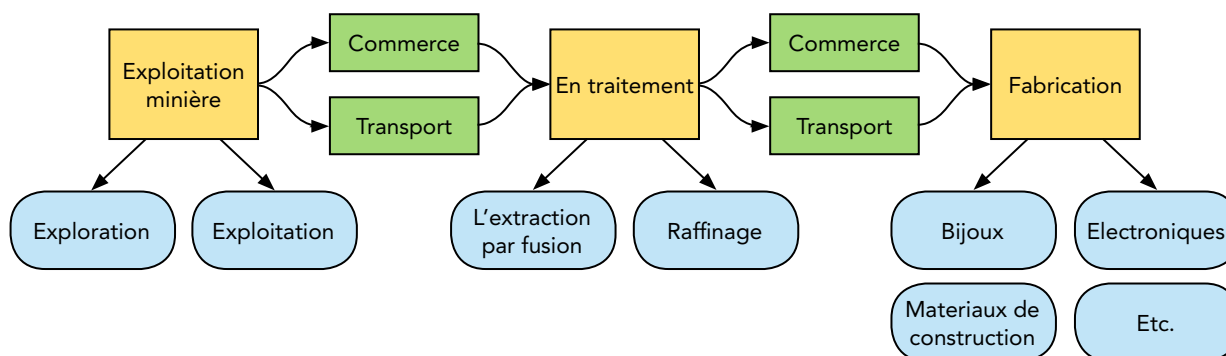
La Directive s’applique à toutes les entreprises chinoises qui extraient ou utilisent des ressources minérales et leurs produits dérivés. Elle s’adresse aux acteurs impliqués à n’importe quelle étape de la chaîne d’approvisionnement en minerais. Il s’agit des entreprises enregistrées en Chine et les entreprises internationales qui sont détenues totalement ou en majorité, ou contrôlées par une entité ou un individu chinois. La Directive couvre toutes les ressources minérales et les produits dérivés, mais la priorité initiale de la CCCMC concerne l’or, l’étain, le tungstène et le tantale. La CCCMC prévoit d’autres instruments supplémentaires axés sur chacun de ces minéraux (**Section III**). La Directive est disponible en *chinois, anglais, français* et *espagnol*.



Mine d'or, République Démocratique du Congo, une nation notoire pour son exploitation de minéraux associée au travail des enfants et au financement des conflits (par Sasha Lezhnev)

Chaîne Classique D'approvisionnement en Minerais

Le diagramme ci-dessous montre les principales étapes de la chaîne d'approvisionnement en minerais. Dans certains cas, la même entreprise peut jouer plusieurs rôles dans la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, une grande entreprise minière peut extraire et ensuite transformer les matières premières dans sa propre usine de transformation.



Le niveau de diligence raisonnable attendu des entreprises dans la chaîne d’approvisionnement en minerais dépend d’un certain nombre de circonstances, et il est tributaire de facteurs tels que la taille de l’entreprise, la nature du produit ou des services impliqués, la position de l’entreprise dans la chaîne d’approvisionnement, et le niveau de risque global dans la chaîne (**Section III**).

La diligence raisonnable est un processus continu qui doit être mené pendant tout le cycle de vie d’un projet minier. La Directive de la CCCMC définit un processus en cinq étapes pour mener la diligence raisonnable de la chaîne d’approvisionnement basée sur les risques. Ces étapes sont les suivantes :

- **Étape 1** : Définir des systèmes rigoureux de gestion des risques dans l’entreprise
- **Étape 2** : Identifier et évaluer les risques dans la chaîne d’approvisionnement
- **Étape 3** : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés
- **Étape 4** : Faire un rapport sur le processus et les résultats de la gestion des risques de la chaîne d’approvisionnement
- **Étape 5** : Mener un audit par un tiers indépendant à certains points identifiés dans la chaîne d’approvisionnement.

La Directive fournit des explications supplémentaires sur chaque étape afin d’instruire les entreprises sur la façon de mettre en œuvre ce processus (**Section VII**).

Si à l’Étape 2, une entreprise identifie des risques éventuellement sérieux, tel que défini dans la Directive, l’entreprise devra mener une diligence raisonnable supplémentaire « renforcée » afin de résoudre ou de gérer ce problème (**Section V**). La Directive comprend deux catégories de risques : l’une fait référence aux conflits et aux droits de l’homme ; l’autre a trait aux questions environnementales, sociales et éthiques. Ces risques sont définis dans le tableau à la fin de la présente section.

Tout au long de la vie du projet, les acteurs de la chaîne d’approvisionnement sont tenus de mettre en place des systèmes pour collecter des informations et surveiller les « signes précurseurs » de risques éventuels (**Section VI**). Si des risques surviennent, les entreprises ont plusieurs options disponibles. En fonction de la gravité des risques, elles peuvent :

1. Continuer les opérations tout en déployant des efforts d’atténuation des risques
2. Suspendre temporairement les opérations tout en poursuivant l’atténuation continue des risques
3. Se retirer de la collaboration avec un fournisseur, soit après des tentatives échouées d’atténuation, soit si l’entreprise est d’avis que l’atténuation n’est pas faisable ou les risques sont inadmissibles.

Conseil Pratique : Comment Exploiter la Directive de Diligence Raisonnable en Matière D'exploitation Minière dans votre Plaidoyer

La Directive en matière de diligence raisonnable est un outil pour les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement en minerais. Elle définit une feuille de route pour que les entreprises chinoises dans l'industrie minière et le secteur des minéraux intègrent les Principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et les directives de la CCCMC sur la responsabilité sociale dans les investissements miniers à l'étranger. Cet outil peut également permettre à la société civile de faire pression sur les entreprises minières chinoises et les pousser à améliorer les pratiques dans la chaîne d'approvisionnement lorsqu'elles opèrent à l'étranger.

Si vous avez des inquiétudes au sujet d'une mine, à l'état de projet ou déjà opérationnelle, vous pouvez utiliser la Directive en matière d'exploitation minière de la CCCMC conjointement avec la Directive de diligence raisonnable pour mener votre propre évaluation d'impact ou de risque. Vous pouvez évaluer les impacts selon les questions de responsabilité sociale dans la Directive sur l'exploitation minière décrite plus haut, et vous pouvez également observer le comportement de l'entreprise et évaluer si elle a mené efficacement, ou pas, sa propre diligence raisonnable, tel qu'établi dans les cinq étapes de la Directive de diligence raisonnable.

Vos conclusions peuvent être utilisées dans les communications avec les entreprises, la CCCMC, l'ambassade chinoise dans votre pays ou d'autres entités publiques chinoises. Vous pouvez également envisager de publier votre évaluation d'impact et la diffuser dans les réseaux sociaux ou les médias traditionnels afin de faire pression sur l'entreprise, si elle ne répond pas à vos communications directes.

Bien que la Directive s'applique clairement au secteur des minéraux, les outils peuvent également s'appliquer à d'autres secteurs comme l'agriculture. Le document affirme que les entreprises utilisant ou engagées dans la chaîne d'approvisionnement d'autres ressources naturelles sont également encouragées à utiliser la Directive comme référence (**Section III**). Par conséquent, si vous observez l'investissement chinois dans d'autres secteurs, vous pourriez également vous référer à cette Directive dans votre plaidoyer.

Directive de Diligence Raisonnable Chinoise pour les Chaînes D’approvisionnement en Minerais Responsables : Catégories de Risque

La Directive prévoit deux grandes catégories de risque. La première catégorie fait référence aux conflits et aux droits de l’homme, et l’autre aux problèmes environnementaux, sociaux et éthiques (bien qu’il existe certaines zones de chevauchement entre les deux). Si une entreprise identifie l’un de ces risques pendant son processus de diligence raisonnable, elle devra mener une diligence raisonnable supplémentaire « renforcée » afin de bien cerner la problématique (**Section V**).

Type 1 : Risques de contribuer aux conflits et aux violations graves des droits de l’homme associés à l’extraction, le commerce, le traitement et l’exportation des ressources de zones touchées par des conflits et à risque élevé

Risques de commettre, de tirer profit, d’aider à, ou de faciliter, de s’approvisionner auprès, ou d’être associé à toute partie commettant, tirant profit, aidant à ou facilitant les violations graves suivantes

- Toute forme de torture, traitement cruel, inhumain ou dégradant.
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Les pires formes de travail des enfants.
- D’autres violations et abus graves des droits de l’homme.
- Défaut de s’assurer de la non-complicité dans les violations des droits de l’homme, y compris le fait de tirer profit ou sembler tirer profit de, ou tolérer ou sembler tolérer les violations des droits de l’homme par d’autres.
- Crimes de guerre ou d’autres violations graves de la loi humanitaire internationale, les crimes contre l’humanité ou le génocide.

Risques de fournir, ou de s’approvisionner auprès de, ou d’être associé à toute partie fournissant un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.

- Apporter un soutien direct ou indirect, par l’extraction, le transport, le commerce, le traitement ou l’exportation des ressources minérales, à des groupes armés non étatiques qui :
 - contrôlent illégalement les sites d’extraction de ressources ou les routes de transport, les points où les ressources minérales sont négociées, et les acteurs en amont dans la chaîne logistique ;
 - imposent ou extorquent illégalement de l’argent ou des ressources minérales aux points d’accès des sites d’extraction de ressources, en plus des routes de transport ou à des points où les ressources minérales sont négociées ;
 - imposent ou dépouillent illégalement les intermédiaires, les entreprises d’exportation ou les opérateurs internationaux.

Risques associés aux forces de sécurité privées ou publiques

- Risque de fournir, ou de s’approvisionner auprès de, ou d’être associé à toute partie fournissant un soutien direct ou indirect aux forces de sécurité privées ou publiques qui :
 - contrôlent illégalement les sites d’extraction de ressources ou les routes de transport, les points où les ressources minérales sont négociées, et les acteurs en amont dans la chaîne logistique ;
 - imposent ou extorquent illégalement de l’argent ou des ressources minérales aux points d’accès des sites d’extraction de ressources, en plus des routes de transport ou à des points où les ressources minérales sont négociées ;
 - imposent ou dépouillent illégalement les intermédiaires, les entreprises d’exportation ou les opérateurs internationaux.
- Défaut de s’assurer que les forces de sécurité sont engagées conformément aux normes reconnues au niveau international ou aux documents d’encadrement en ce qui concerne les forces de sécurité privées.

Risques de contribuer à, ou de s'approvisionner auprès de, ou d'être associé à toute partie contribuant à une faute grave

- Proposer, donner, promettre ou demander directement ou indirectement tout pot-de-vin ou avantage indu.
- Solliciter des pots-de-vin pour masquer ou dissimuler l'origine des ressources minérales, pour effectuer de fausses déclarations d'impôts, de frais et de redevances versés au gouvernement, ou agir dans le non-respect des normes et conventions internationales pertinentes pour la lutte contre la corruption.
- Participer au blanchiment d'argent résultant de, ou associé à l'extraction, au commerce, à la transformation, au transport ou à l'exportation des ressources minérales.
- Éviter de payer ou faire de fausses déclarations pour le paiement des impôts, des frais et des redevances ou d'autres paiements aux gouvernements associés à l'extraction, au commerce et à l'exportation des ressources minérales provenant de zones touchées par les conflits ou à risque élevé, et ne pas divulguer ces paiements conformément aux principes définis par l'Initiative sur la transparence de l'industrie extractive ou les initiatives associées en matière de transparence.

Type 2 : Risques associés à une faute grave au sujet de questions environnementales, sociales et éthiques

Risques de contribuer à, ou de s'approvisionner auprès de, ou d'être associé à toute partie contribuant à une faute grave

- Enfreindre les lois et règlements de la Chine ou du pays hôte, ou les normes minimales industrielles.
- Embaucher des mineurs n'ayant pas atteint l'âge minimum de travail tel que défini légalement par les lois et règlements du pays hôte.
- Ne pas respecter les droits et intérêts des jeunes travailleurs (tout travailleur ayant atteint l'âge de travail minimum légalement défini et en dessous de 18 ans).
- Extraire ou s'approvisionner en ressources dans des territoires où le consentement libre, informé et préalable des communautés locales et des populations autochtones n'a pas été obtenu.
- Extraire ou s'approvisionner en ressources provenant des opérations minières là où la culture et l'héritage des communautés locales et des populations autochtones n'ont pas été respectés et protégés, ou là où les cultures traditionnelles des populations locales ont été endommagées.
- Extraire ou s'approvisionner en ressources là où un titre, bail, concession ou licence juridique a été obtenu illégalement ou qui enfreint les lois nationales.
- Extraire ou s'approvisionner en ressources là où il existe des revendications légitimes préexistantes du territoire par les populations locales, y compris celles qui sont placées sous des régimes de propriété traditionnelle, collective ou coutumière des terres, où lorsque la population demeurant dans la zone d'extraction a été involontairement déplacée.
- Effets néfastes et violation grave des lois et des réglementations nationales et internationales concernant les conditions du sol, de l'air et de l'eau.
- Incapacité à éviter, minimiser ou compenser l'impact environnemental et l'empreinte écologique tout au long du cycle de vie de l'exploitation minière. Les mesures compensatoires devraient toujours être prises en dernier ressort et appliquées uniquement si tous les efforts pour éviter et minimiser les effets néfastes ont été déployés.
- Extraire ou s'approvisionner en ressources au niveau des Sites du patrimoine mondial (WHS) ou des zones protégées par la loi, ou procéder à l'exploitation minière dans des zones tampons des WHS ou des zones protégées par la loi.
- Transporter des ressources extraites à travers les Sites du patrimoine mondial (WHS) ou des zones protégées par la loi.
- Défaut de rapporter, régulièrement et en temps utile, les impacts significatifs aux parties prenantes, et de leur divulguer leur rendement éthique, social et environnemental de façon appropriée et utile en réponse à leurs besoins.
- Défaut de prendre des mesures proactives pour respecter tous les autres principes définis dans la Directive chinoise sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais qui ne sont pas inclus dans les risques de Type 1 ou les risques énumérés ci-dessus.

Directive en Matière D'exploitation Forestière

La sylviculture représente un petit pourcentage de l'investissement général de la Chine à l'étranger. Cependant, la Chine est un importateur net de bois provenant, pour la plupart, de pays marqués par un état de droit fragile et une faible réglementation de l'industrie du bois. En raison des risques élevés associés aux investissements dans la sylviculture et dans les plantations, une réglementation et des politiques fortes sont exigées de la part des pays hôtes et des investisseurs intéressés.

Les premières directives spécifiques à un secteur pour l'investissement chinois à l'étranger ont été pour les projets d'exploitation forestière. Le Guide sur la sylviculture durable à l'étranger par les entreprises chinoises a été adopté en 2007. Il a été suivi par le Guide sur la gestion et l'exploitation forestière durable à l'étranger par les entreprises chinoises.

Exploitation Forestière Durable à L'étranger

Le *Guide sur la sylviculture durable à l'étranger par les entreprises chinoises* de 2007 définit les principes fondamentaux et les exigences de base pour les entreprises chinoises actives dans la sylviculture durable (plantations d'arbres). La Directive a été publiée par l'Administration publique des forêts et prairies¹⁶ et le Ministère du Commerce.

Tout comme les autres directives portant sur l'investissement chinois à l'étranger, la Directive affirme que les entreprises chinoises doivent se conformer aux lois du pays hôte (**Article 3.3**) et les activités de plantation doivent se conformer aux exigences légales du pays hôte (**Article 3.3.2**). La Directive affirme clairement que l'exploitation forestière doit être menée conformément à la loi locale. Ces dispositions sont importantes, puisque les plantations dans des zones au bois précieux sont souvent associées à l'exploitation forestière illégale ou à la conversion des forêts.

Article 3.3.5 : *L'exploitation forestière doit être effectuée conformément à la loi. La destruction forestière ou toute autre activité non autorisée doit être strictement interdite.*

Article 3.3.6 : *La région forestière doit être protégée conformément à la loi. Les forêts à haute valeur de conservation doivent être strictement protégées et aucune transformation illégale d'une région forestière à d'autres fins ne doit être tolérée.*

La Directive affirme que les entreprises doivent opérer selon des plans clairs à long terme qui tiennent compte de la situation locale, y compris les facteurs sociaux et environnementaux. Ces plans doivent envisager la présence de forêts à haute valeur de conservation et la situation de la propriété locale des terres. Les entreprises sont également tenues de mener une planification en matière de protection de l'environnement et des forêts. Les communautés locales et les départements gouvernementaux devraient être tenus au courant des plans au sujet des activités de plantation (**Article 4**).

¹⁶ Connue à l'époque sous le nom d'Administration publique de la sylviculture.

La Directive affirme surtout :

Article 4.2.7.2 : *La forêt naturelle ne doit pas être transformée en forêt artificielle.*

La Directive contient des sections spécifiques portant sur la biodiversité (**Article 5**) et le développement communautaire (**Article 6**). Il s'agit de dispositions pour la protection des espèces de plantes et d'animaux menacés, la protection des écosystèmes forestiers et de la biodiversité, la protection des droits des travailleurs et des droits d'autres personnes utilisant les ressources forestières, et la mise en place de mécanismes pour la consultation des communautés locales. S'il s'agit de sujets de préoccupation dans un projet que vous surveillez, il pourrait être utile de lire la Directive et d'évaluer le degré de conformité des entreprises chinoises impliquées.

Conseil Pratique : Se Référer aux Conventions internationales

La Directive en matière de d'exploitation forestière prévoit une disposition qui engage les entreprises chinoises à respecter les conventions pertinentes signées par le pays hôte et par la Chine (**Article 3.1**). Il s'agit notamment de :

- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ;
- La Convention sur les changements climatiques et la diversité biologique ;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales ;
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau ;
- La Convention pour la protection des oiseaux ;
- L'Accord de coopération concernant la quarantaine et la protection des plantes contre les parasites et les maladies ;
- L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats ;
- L'Accord international sur les bois tropicaux ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

En d'autres termes, si vous surveillez une plantation d'arbres avec des investisseurs chinois, vous pouvez vous référer à la loi du pays hôte et aux directives chinoises, ainsi qu'à ces conventions et accords internationaux.

Gestion et Utilisation Durable des Forêts à L'étranger

La Directive de 2007 a été suivie par une autre Directive en 2009, le *Guide sur la gestion et l'utilisation durable des forêts à l'étranger par les entreprises chinoises*. Cette Directive a été également élaborée par l'Administration publique des forêts et prairies et le Ministère du Commerce, avec le soutien d'ONG internationales telles que le Fonds mondial pour la nature, Nature Conservancy, l'Union internationale pour la conservation de la nature et Forest Trends.

La Directive vise à encourager les entreprises chinoises à gérer, utiliser et protéger de manière rationnelle les forêts à l'étranger afin de jouer un rôle positif dans le développement durable des ressources forestières mondiales (**Article 1**). Elle s'applique à toutes les entreprises chinoises impliquées dans l'abattage forestier, le traitement et l'utilisation du bois à l'étranger, et dans des activités connexes (**Article 2.2**).

Là encore, la Directive met l'accent sur le fait que les entreprises chinoises doivent respecter les lois et les règlements au niveau local, ainsi que les conventions et accords internationaux pertinents signés par la Chine et le pays hôte (**Article 3**). Les entreprises chinoises sont encouragées à se conformer aux dispositions de la Directive de 2007, ainsi qu'au Guide de 2009 qui ajoute des détails supplémentaires concernant la gestion, la transformation et le transport (**Article 4**), la protection écologique (**Article 5**) et le développement communautaire (**Article 6**). Au sujet des questions communautaires, la Directive ajoute des dispositions importantes :

Article 6.1.2 : *Lorsqu'elles mènent des activités associées à la gestion et à l'exploitation forestière, les entreprises concernées doivent tenir pleinement compte des intérêts des résidents locaux, et prendre des mesures appropriées pour éviter que ces activités n'enfreignent, ne menacent, ou n'affaiblissent directement ou indirectement la propriété ou le droit d'utilisation des ressources légales par les résidents locaux.*

Article 6.2.2 : *Encourager et soutenir les résidents de la communauté à participer aux prises de décisions importantes relatives au développement forestier. Révéler aux résidents locaux, aussi souvent que nécessaire, les contenus de gestion et d'utilisation, les progrès et la situation de gestion pendant le processus de gestion forestière, afin de promouvoir les entreprises, favoriser une bonne image et améliorer la crédibilité.*

Article 6.2.3 : *Respecter les coutumes des résidents locaux, définir le mécanisme de consultation auprès des communautés locales et maintenir une relation amicale avec les résidents locaux.*

Article 6.2.4 : *Consulter activement les résidents locaux pour identifier et protéger les zones forestières ayant une importance spécifique pour les résidents locaux sur le plan culturel, écologique, économique ou religieux.*



Camion grumier, Madagascar (par J.G. Collomb, World Resources Institute)

Un troisième guide, *Directive pour le commerce & l'investissement des produits forestiers durables à l'étranger*, existe dans sa première ébauche et n'a pas encore été publié.

Directive sur le Caoutchouc

Au cours des 15 dernières années, la demande mondiale de produits en caoutchouc a considérablement augmenté, en grande partie liée au taux de motorisation croissant et au besoin en matières premières pour la fabrication de pneus de voiture. Cela a entraîné l'expansion de plantations de caoutchouc en Asie du Sud-Est et en Afrique, qui, dans de nombreux cas, ont été associées à des impacts environnementaux et sociaux graves. La Chine a été la principale destination pour cette production de caoutchouc, et les entreprises chinoises ont élargi leur rôle dans les chaînes d'approvisionnement en caoutchouc, y compris la production, la transformation et le commerce de caoutchouc.



Plantation chinoise de caoutchouc au nord du Laos (par Michael Dwyer)

Production de Caoutchouc Naturel Durable

En 2017, la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCCMC) a publié sa *Directive pour la production de caoutchouc naturel durable*. Elle a été élaborée avec le concours du Département pour le développement international du Royaume-Uni (DfID) et avec la participation du Ministère du Commerce de la Chine, de plusieurs instituts de recherche, d'entreprises, et d'ONG. Le document est disponible en *anglais* et en *chinois*

La Directive s'applique à toutes les entreprises qui investissent dans, plantent ou traitent le caoutchouc naturel, mais il y est bien souligné que les acteurs en amont et en aval peuvent également s'appuyer sur le Guide. Le document affirme dès le début que la démarche est volontaire (**Chapitre 1**). Il fournit toutefois une structure utile permettant aux entreprises chinoises d'identifier, d'éviter et d'atténuer les risques, de définir des systèmes de diligence raisonnable, et d'assurer une surveillance et un reporting efficaces. La Directive couvre le cycle complet d'un projet, depuis la planification jusqu'à l'exploitation, et présente des orientations sur la façon de gérer les risques associés à la propriété des terres, aux populations autochtones, au travail et à l'environnement, entre autres.

Conseil Pratique : Comment Cadrer vos Discussions en Utilisant la Directive Concernant le Caoutchouc

Tout comme pour la Directive de la CCCMC sur l'exploitation minière et celle sur la diligence raisonnable abordées plus haut, si vous enquêtez sur une plantation de caoutchouc qui a été financée ou développée par une entreprise chinoise, vous pouvez envisager d'utiliser la *Directive concernant le caoutchouc durable* en tant que cadre pour évaluer le projet, et intégrer les orientations du Guide dans vos communications avec l'entreprise et d'autres acteurs.

Les dispositions importantes incluent notamment les suivantes :

- **Conformité juridique** : Se conformer à toutes les lois et règlements applicables du pays hôte, respecter les codes de conduite, la loi et les conventions au niveau international (**Article 2.1**).
- **Relations communautaires** : Identifier les communautés affectées et entamer un dialogue avec elles, respecter le consentement libre, informé et préalable des communautés affectées. Mieux comprendre les cultures, valeurs, religions et traditions locales, et éviter ou atténuer convenablement les impacts sur une zone ayant une valeur communautaire et culturelle spécifique (**Article 4.1.3**). Prendre des mesures appropriées pour éviter les impacts environnementaux, sanitaires et de sécurité sur la population locale (**Article 5.1.1**).
- **Droits du sol** : Avant de prendre des décisions impliquant l'acquisition de terres, comprendre les lois et règlements associés à la terre et mener des évaluations complètes des droits de propriété d'usage et des droits d'utilisation associés à la terre, à l'eau, à la forêt et à d'autres ressources naturelles (**Article 4.2.1**). Le déplacement forcé doit être évité à moins qu'il ne soit absolument nécessaire et il ne devrait pas laisser les personnes sans-abri ou vulnérables à d'autres violations des droits (**Article 4.2.2**).
- **Environnement** : Mener des évaluations environnementales minutieuses avant le début d'un projet, conserver la biodiversité et respecter le principe de Zéro déforestation. Diminuer les impacts environnementaux néfastes et éviter de planter dans les zones à haute valeur de conservation et en pente (**Article 4.3.1**). Protéger les espèces rares et menacées, diminuer l'utilisation de produits chimiques, et protéger les forêts (**Article 5.2.1**).
- **Droits de l'homme** : Éviter la violation des droits de l'homme et surveiller le comportement des partenaires commerciaux afin de s'assurer qu'ils ne violent pas les droits de l'homme, y compris les droits à la liberté d'expression et de réunion (**Article 4.1.3**).
- **Populations autochtones** : Évaluer entièrement les impacts sur les populations autochtones et respecter leur statut spécial. Obtenir le consentement libre, informé et préalable avant de mettre en place des mesures qui peuvent les affecter.



Un membre de la communauté autochtone Kachok au Cambodge indiquant les frontières territoriales de son village, Rattanikiri, au Cambodge (par Equitable Cambodia)

Directive sur L'agriculture

Le pourcentage de l'investissement total de la Chine à l'étranger concernant l'agriculture est relativement faible. Cependant, la Chine encourage activement l'investissement extérieur dans l'agriculture, plus récemment avec la Nouvelle route de la soie ; et les entreprises chinoises s'impliquent de plus en plus dans les chaînes d'approvisionnement de l'agriculture mondiale, depuis la production jusqu'à la transformation et la commercialisation.

Bien que l'agriculture ne représente qu'une portion congrue de l'investissement de la Chine dans le monde, il s'agit d'un secteur à risque élevé, avec de fortes implications sur les droits territoriaux des populations locales, des risques associés à l'utilisation de produits chimiques et autres types de pollution, et à la dégradation des ressources naturelles, telles que les forêts et les réseaux fluviaux. L'Association chinoise pour la promotion de la coopération agricole internationale (CAPIAC) a par conséquent publié la *Directive sur l'investissement agricole durable de la Chine à l'étranger (2018)*. La CAPIAC est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et des affaires rurales de la Chine, qui est également signataire de la Directive.

Cette Directive donne des instructions aux entreprises ayant effectué des investissements agricoles à l'étranger, et porte sur la définition de systèmes de responsabilité, la sélection de sites et de projets d'investissement, et sur la prise de conscience de la responsabilité sociale. Dans ses principes généraux, la Directive déclare que les investissements agricoles à l'étranger doivent (**Chapitre I**) :

- se conformer aux principes internationaux, y compris le principe de consentement libre, informé et préalable, et les pratiques internationales relatives à la conduite d'évaluations d'impact environnemental et social ;
- respecter les droits et les intérêts des communautés locales lors de l'utilisation des ressources naturelles ;
- se conformer aux lois et règlements au niveau local, et divulguer régulièrement les informations relatives au projet ;
- mettre en place des systèmes de prévention et de contrôle des risques ;
- respecter les axes et modèles de développement agricole des pays hôtes ;
- assurer de bonnes relations avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, les employés, les petits exploitants et les fournisseurs ;
- veiller à ce que les projets n'aient pas d'impact sur l'approvisionnement local en denrées alimentaires.

Les dispositions ci-dessus doivent être assurées au travers de systèmes minutieux de diligence raisonnable (**Chapitre II**). Un aspect important de la Directive, qui ne figure pas dans d'autres documents abordés dans le présent Guide, fait référence à la sélection initiale des pays et des projets pour l'investissement (**Chapitre III**). Les investisseurs sont encouragés à avoir une bonne compréhension du contexte local, et les projets doivent répondre aux besoins de la population locale :

Chapitre III, extraits

(1) *Les projets doivent être planifiés de façon raisonnable avec des plans de mise en œuvre détaillés. Après une communication et des échanges suffisants avec les communautés locales, les entreprises doivent concevoir le projet convenablement avec des plans de mise en œuvre détaillés, selon les conditions sociales, économiques et des ressources naturelles au niveau local, et en fonction de la planification et des objectifs du projet convenus par les parties.*

(2) *L'entreprise ne doit jamais signer des documents officiels avec des autorités supérieures avant d'obtenir le consentement des communautés locales et des parties prenantes.*

De plus, la Directive fait une référence spécifique au respect de la loi, aux systèmes de protection et de gestion environnementale, à l'utilisation des ressources, à l'emploi de la population locale, au respect des droits des femmes et à l'égalité entre l'homme et la femme, à la protection des droits des travailleurs, à la formation, au partage des informations et à la transparence.

Si vous avez des inquiétudes au sujet d'un projet agricole chinois, vous pouvez vous inspirer de cette Directive dans vos communications avec les investisseurs. Vous pourrez également communiquer vos griefs au Ministère de l'Agriculture et des affaires rurales qui a approuvé cette Directive et vous appuyer sur la *Vision et l'action sur la promotion conjointe de la coopération agricole de la Nouvelle route de la soie* (voir plus haut).

Directive sur L'énergie Hydroélectrique

Les entreprises hydroélectriques chinoises sont actives dans le monde entier en tant que promoteurs de projets et entrepreneurs. Les projets hydroélectriques sont assortis de risques sociaux et environnementaux très élevés. Certaines entreprises chinoises ont rencontré d'énormes difficultés dans leurs projets à l'étranger, et dans certains cas, la population locale s'est fortement opposée à des projets. Les projets hydroélectriques de grande envergure soutenus par la Chine qui ont fait les gros titres de la presse ces dernières années sont le Barrage Gibe III en Éthiopie, le Barrage Lower Sesan 2 au Cambodge, le Barrage Myitsone en Birmanie et le Barrage Inga 3 proposé en République Démocratique du Congo.

Aucune directive spécifique aux projets hydroélectriques à l'étranger n'a été publiée par le gouvernement chinois ou par un quelconque groupe industriel. Cependant, les entreprises hydroélectriques font l'objet de plusieurs directives abordées dans le présent Guide, y compris les principes généraux et les règlements publiés par le gouvernement chinois au sujet de l'investissement à l'étranger. Puisque toutes les principales entreprises hydroélectriques chinoises sont publiques, elles doivent également suivre les directives et les règlements de la Commission d'administration et de supervision des actifs nationaux (SASAC). La Directive sur la protection environnementale décrite plus haut s'applique également à la production d'énergie hydroélectrique à l'étranger.

La plupart des entreprises hydroélectriques chinoises ont pris des engagements sur le plan social et environnemental, certains plus détaillés que d'autres. Cette section aborde les politiques adoptées par les principaux promoteurs et entrepreneurs hydroélectriques chinois, qui sont tous des entreprises publiques. Il s'agit de :

Sinohydro	Trois-Gorges en Chine	State Grid Corporation
Powerchina Resources	Huadian	Southern Power Grid
Gezhouba	Huaneng	China Guodian
Datang		

Comme illustré dans le diagramme de la chaîne d'investissement pour le Barrage Stung Tatay dans la Partie 2 du présent Guide, les projets hydroélectriques impliquent souvent de nombreuses entreprises chinoises, dont plusieurs peuvent avoir des politiques environnementales et sociales applicables.

Cette section du Guide s'inspire du travail effectué par l'ONG International Rivers. Pour obtenir une meilleure compréhension de l'industrie hydroélectrique chinoise, veuillez consulter le site web d'International Rivers et ses publications¹⁷. Le rapport d'International Rivers intitulé *Comparaison des politiques et pratiques des entreprises hydroélectriques internationales* est un outil utile à l'intention des groupes désireux d'observer de plus près les normes qui régissent l'activité des entreprises hydroélectriques chinoises. Il constitue un exemple de la façon dont les politiques et les normes des entreprises peuvent être utilisées pour évaluer les performances d'une entreprise dans des projets spécifiques, et il a été utilisé pour entamer un dialogue avec les entreprises au sujet de projets problématiques. Vous pouvez le retrouver en ligne à l'adresse suivante : <http://www.hydroscorecard.org/>.

Politiques Internes et Engagements de Sinohydro¹⁸

Le principal promoteur hydroélectrique chinois est Sinohydro Corporation, qui est également l'une des plus grandes entreprises de construction hydroélectrique dans le monde. Sinohydro est une filiale de Powerchina. Parmi les entreprises hydroélectriques chinoises, Sinohydro a été leader dans l'élaboration de politiques sociales et environnementales d'entreprises. Cependant, il continue de s'impliquer dans des projets controversés dans le monde entier, comme les Barrages sur le Salouen en Birmanie et sur le Mékong au Laos.



Sinohydro opère généralement à l'étranger en tant qu'entrepreneur. Il peut être engagé pour gérer tous les aspects d'un projet liés à la construction, ou à une partie spécifique, telle que le mur du barrage ou le

¹⁷ Consultez par exemple : International Rivers (2012), *Les nouveaux grands murs* (Deuxième édition) ; International Rivers (2014), *Guide des politiques sociales et environnementales de Sinohydro* ; International Rivers (2014), *Guide des politiques sociales et environnementales des ressources de Sinohydro*. Également disponible en ligne sur <https://www.internationalrivers.org>.

¹⁸ Pour plus de détails sur Sinohydro, veuillez consulter : <https://www.internationalrivers.org/campaigns/sinohydro-corporation>.

générateur. Il a été également associé à plusieurs projets à l'étranger en tant que promoteur, mais ceux-ci sont maintenant pris en charge par une autre filiale de Powerchina appelée Powerchina Resources (nous y reviendrons).

Sinohydro a adopté plusieurs politiques abordant les questions environnementales et sociales :

- *La Déclaration de politique sur la santé, la sécurité et l'environnement au travail (2013) ;*
- *La Politique de développement durable (2014) ;*
- *La Déclaration de principes éthiques (2014).*

Ces politiques comportent des engagements importants, mais elles sont brèves, et sans aucune précision quant à leur portée ou leurs exigences en matière de mise en œuvre¹⁹. Les politiques comprennent des engagements de base à se conformer aux lois et réglementations locales, à respecter la culture et les coutumes locales, à développer le dialogue et les mécanismes de communication avec les communautés, à préserver la biodiversité et les écosystèmes, et à protéger les Sites du patrimoine mondial.

Aux termes de sa Politique de développement durable, Sinohydro s'engage notamment à :

Assurer la conformité des activités de l'entreprise à l'état de droit et au respect de la culture, de la religion et des coutumes locales, dispenser à la population locale des formations professionnelles, assurer l'égalité en matière d'emploi et d'opportunités commerciales, et contribuer au développement de la société locale.

Limiter l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement. Nous continuons à prendre des mesures pour préserver la biodiversité et l'écosystème affecté.

Définir un dialogue ouvert et efficace et un mécanisme de communication pour faciliter l'échange d'informations avec les clients, les employés, les sous-traitants, les communautés et les autorités sur des questions d'intérêts communs associés à la santé et la sécurité sur le lieu de travail, à l'environnement et aux problèmes de l'économie et de la société.

Répondre activement aux plaintes et/ou réclamations provenant des parties précitées.

Outre ces politiques, Sinohydro a également publié sur son site web des politiques supplémentaires sommaires au sujet de la bonne gouvernance, la protection environnementale et le développement durable²⁰. Ces politiques réitèrent les engagements à se conformer aux lois locales, à consulter les parties prenantes locales et à limiter l'impact sur l'environnement.

Point important, dans sa politique de protection environnementale en ligne, Sinohydro déclare qu'elle

¹⁹ Pour plus de détails au sujet des engagements de Sinohydro, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/sinohydrointernationaleng>.

²⁰ Site web de Sinohydro, <https://en.powerchina.cn//sustainable.html>.

« adoptera toutes les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale comme norme minimale pour les opérations de Sinohydro ». International Rivers a élaboré des guides sommaires sur les politiques de Sinohydro que l'on peut trouver sur son *site web*.

En 2014, Sinohydro a lancé son programme de conformité. L'axe central du Programme de conformité est la Déclaration des principes éthiques. L'entreprise a nommé un vice-président exécutif pour diriger le département de conformité qui a été chargé de recevoir les griefs en ce qui concerne les problèmes juridiques, éthiques ou liés à la conformité.

Conseil Pratique : Comment Amener Sinohydro à Tenir ses Engagements

Sinohydro a été l'une des premières entreprises hydroélectriques chinoises à répondre positivement aux sollicitations des ONG. En 2009, l'entreprise a entamé un dialogue stratégique avec l'ONG International Rivers. En ce qui concerne les préoccupations soulevées par la société civile et les communautés touchées, Sinohydro a développé un éventail de politiques et de déclarations, comme indiqué plus haut.

Bien que ces engagements manquent de détails et que leur portée soit limitée, leur esprit en soi est très positif. Surtout, Sinohydro s'est engagée à adopter les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale qui sont beaucoup plus complètes et qui abordent des questions concernant l'acquisition des terres et le déplacement des personnes, les impacts sur l'environnement et sur la population autochtone.

Si vous souhaitez faire part de vos inquiétudes au sujet de dommages éventuels ou réels provoqués par un projet de Sinohydro, vous pouvez communiquer ces problèmes aux représentants locaux de l'entreprise et s'ils ne répondent pas, vous adresser au Programme de conformité de Sinohydro.

Lorsque vous entamez un dialogue avec Sinohydro, vous pouvez construire votre cas en vous basant sur un éventail d'obligations, y compris la loi et la réglementation locale, les directives publiques chinoises sur l'investissement à l'étranger, les politiques internes de Sinohydro et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Dans les correspondances, il faudra prouver que ces politiques et engagements ne sont pas appliqués dans la pratique.



Pêcheur à Siphandone, au sud du Laos, une zone qui sera probablement affectée par le Barrage Don Sahong construit par Sinohydro (par International Rivers)

Politiques Internes et Engagements de Powerchina Resources

Powerchina Resources (auparavant appelée Sinohydro Resources) est une autre filiale de l'entreprise Powerchina. Powerchina Resources est la branche de développement hydroélectrique de Powerchina et elle est chargée du développement et de l'exploitation des projets à l'étranger, tels que les Barrages Kamchay au Cambodge et Nam Ou 2 au Laos. L'entreprise n'a publié aucune politique environnementale ou sociale, mais elle a fait des déclarations au sujet du développement durable, de la communauté et de la société, et de la gestion environnementale²¹. Ces déclarations sont très sommaires et manquent de détails. Cependant, l'entreprise a fait des déclarations fortes en affirmant que la protection environnementale est l'un de ses « principaux objectifs d'entreprise »²².

L'entreprise déclare dans son rapport annuel de responsabilité sociale qu'elle implique les parties prenantes, qu'elle effectue les divulgations appropriées, et qu'elle met en place des politiques pour gérer les questions environnementales et sociales. Tout comme Sinohydro, Powerchina Resources a déclaré qu'elle s'est engagée à suivre les normes de la Banque mondiale (consultez l'encadré plus loin pour plus de détails sur ces normes).



²¹ Site web de Powerchina, <http://en.powerchina.cn/sustainable.html>.

²² Site web de Powerchina, http://en.powerchina.cn/2013-06/24/content_16651936.htm.

Cependant, l'entreprise a bien déclaré qu'il s'agit d'un objectif idéal à atteindre, et que pour l'instant, elle compte plus sur les lois et règlements au niveau local pour gérer les questions environnementales et sociales²³.

Selon une évaluation d'International Rivers sur l'entreprise, bien que Powerchina Resources dispose de politiques environnementales et sociales, la performance réelle de l'entreprise a reçu une note faible, particulièrement au sujet de la transparence des processus d'évaluation d'impact environnemental et la qualité de la consultation avec les populations affectées²⁴.



Barrage hydroélectrique de Kamchay, Cambodge, exploité par Powerchina Resources (par IDI)

²³ International Rivers, Guide des politiques sociales et environnementales de Sinohydro Resources dans les projets de développement hydroélectrique, <https://www.internationalrivers.org/resources/8463>.

²⁴ Pour plus de détails au sujet des engagements de Powerchina Resources, veuillez consulter <http://www.hydrocorecard.org/powerchina-resources>.

Conseil Pratique : Comment Distinguer les Promoteurs des Entrepreneurs dans un Projet

Les entreprises chinoises peuvent être impliquées dans un projet hydroélectrique en tant que **promoteur** ou entrepreneur. Les promoteurs portent le projet et sont chargés de la construction et de l'exploitation. Ils investissent normalement leurs propres fonds et trouvent le financement auprès des banques et d'autres sources pour financer un projet. Cependant, ils assurent toute la maîtrise d'ouvrage et la réalisation eux-mêmes, et engagent des **entrepreneurs** pour travailler sur des parties spécifiques du projet. Ces entreprises travaillent selon les termes de leur contrat contre paiement d'une rémunération, et leur participation au projet n'est généralement pas à long terme.

Les promoteurs ont des obligations environnementales et sociales tout au long de la durée de vie du projet, de la construction et à l'exploitation. En revanche, les responsabilités d'un entrepreneur sont limitées à la période pendant laquelle il est engagé pour travailler. En règle générale, les promoteurs réagissent plus rapidement aux approches des personnes affectées et des groupes de la société civile puisqu'ils ont la responsabilité ultime du projet, ainsi qu'une présence à long terme, opérant très souvent sur un projet pendant 40 ans ou plus. Les entrepreneurs, eux, ne sont pas aussi réactifs et ils peuvent renvoyer la responsabilité à l'entreprise qui les a engagés pour faire le travail. C'est le cas pour tous les types de projets, pas seulement l'énergie hydroélectrique.

Cependant, les entrepreneurs assument toujours leur responsabilité de se conformer aux lois et règlements au niveau local, ainsi qu'à leurs propres politiques internes. Dans les cas où les entrepreneurs sont responsables de travaux importants, ils seront également tenus de respecter les plans de gestion environnementale du projet élaborés pour atténuer les impacts du projet. Il existe également des directives spécifiques en matière de responsabilité sociale pour les entrepreneurs chinois, comme abordé plus tôt. C'est pour cette raison qu'il est important d'interpeler aussi bien les promoteurs que les entrepreneurs si vous avez des inquiétudes au sujet d'un projet donné.

Politiques Internes et Engagements de Gezhouba²⁵

China Gezhouba Group est un grand promoteur d'infrastructures publiques. Par le biais de ses filiales internationales, elle est impliquée dans de nombreux projets hydroélectriques, généralement en tant qu'entrepreneur. Gezhouba a formulé des engagements imprécis au sujet de la responsabilité sociale et environnementale et n'a publié aucune politique. Les seules informations publiées sur sa page concernant la responsabilité sociale concernent ses activités philanthropiques²⁶.



Gezhouba, qui est tenue de suivre les dispositions de la Directive sur l'investissement à l'étranger publiées par la Chine, s'est également engagée à se conformer à la Directive de l'Association des entrepreneurs chinois à l'étranger (voir plus haut). Selon une évaluation d'International Rivers, l'entreprise a déclaré qu'elle s'engage à suivre les normes environnementales et sociales du pays hôte comme norme minimale, à se conformer aux règles environnementales chinoises nationales lorsqu'elle opère à l'étranger. Elle a également souscrit à un nombre de conventions et accords internationaux, y compris la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et la Convention sur la diversité biologique²⁷.

L'entreprise affirme avoir des politiques sur la divulgation d'informations et la consultation avec les parties prenantes, mais ces politiques ne sont pas disponibles publiquement. Gezhouba n'a pas publié ses politiques environnementales internes qui exigeraient apparemment des évaluations d'impact environnemental et des plans de gestion environnementale pour tous les projets.

L'entreprise affirme disposer d'une procédure de réclamation avec des limites de temps de réponse, d'un mécanisme de sanction et d'un mécanisme de responsabilisation. Dès qu'une plainte est déposée au bureau du projet, celui-ci doit la faire suivre au siège social sous 48 heures, et une équipe d'inspection de l'entreprise doit ensuite se rendre sur le site du projet deux fois par an pour gérer les différends, et écouter les besoins et demandes de la population²⁸.

Conseil Pratique : Comment Utiliser le Mécanisme de Plainte de Gezhouba

Aucune autre information n'est disponible sur le mécanisme de plainte de Gezhouba, mais si vous avez des inquiétudes à propos d'un projet dans lequel Gezhouba est impliquée, vous pouvez solliciter l'activation du mécanisme. Tout comme avec Sinohydro, vous pourriez communiquer vos préoccupations particulières concernant la mise en œuvre de la Directive sur l'investissement chinois à l'étranger, la législation locale et les engagements de l'entreprise à respecter les normes chinoises et internationales.

²⁵ Pour plus de détails sur Gezhouba, veuillez consulter : <https://www.internationalrivers.org/campaigns/china-gezhouba-corporation>.

²⁶ Site web de Gezhouba, <http://www.cggc.cc/socialresponsibility.html>.

²⁷ Pour plus de détails sur les engagements de Gezhouba, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/gezhouba>.

²⁸ Pour plus de détails sur les engagements de Gezhouba, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/gezhouba>.

Politiques Internes et Engagements de Datang²⁹

Une autre entreprise publique, Datang, est l'un des plus grands producteurs d'électricité en Chine. Elle est essentiellement impliquée dans des projets liés au charbon, mais elle a diversi-



中国大唐集团公司
China Datang Corporation

fié son activité au cours des dernières années pour se lancer dans l'hydroélectricité au niveau international. Datang s'est engagée à respecter les accords internationaux signés par la Chine, ainsi que les lois et règlements du pays hôte. Les opérations hydroélectriques de l'entreprise sont régies par ses politiques internes portant sur *l'environnement, la santé et la sécurité*, et sur *l'évaluation des risques*. Cependant, aucune n'est disponible en anglais, et la portée de leur application sur les projets à l'étranger n'est pas précisée³⁰. L'entreprise affirme s'engager à suivre les mesures de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale³¹. Elle est également membre du Pacte mondial des Nations Unies, un cadre volontaire qui regroupe les engagements associés aux droits de l'homme et à l'environnement (pour plus d'informations, consultez l'encadré sur le Pacte mondial à la page 87). Cependant, l'entreprise est associée à la réalisation de barrages controversés qui ne respectent probablement pas ces normes, y compris le Barrage sur le Salouen en Birmanie.

Conseil Pratique : À Propos des Mesures de Sauvegarde de la Banque Mondiale

Les mesures de sauvegarde de la Banque mondiale sont un ensemble de 10 normes visant à empêcher et à atténuer les dommages causés aux personnes et à l'environnement par les projets d'investissement. Ces mesures de sauvegarde obligent les gouvernements et les entreprises emprunteurs à prendre en compte les risques environnementaux et sociaux afin de recevoir le soutien de la Banque mondiale. Les projets doivent être conçus, évalués et mis en œuvre conformément à ces politiques.

Les mesures de sauvegarde portent sur un éventail de problèmes relatifs à l'évaluation environnementale, à la réinstallation involontaire et aux intérêts des populations autochtones. Il existe également des normes spécifiques sur des projets concernant les réseaux fluviaux internationaux et la sécurité des barrages.

Datang, Powerchina Resources et Sinohydro ont toutes déclaré s'engager à mettre en œuvre les normes sociales et environnementales de la Banque mondiale. Cependant, il est peu probable qu'elles le fassent en réalité. Les mesures de sauvegarde requièrent des équipes et ressources dédiées pour en assurer la mise en œuvre. Elles dépendent également d'une large divulgation et consultation des informations, qui sont généralement absentes dans les projets d'hydroélectricité chinois à l'étranger. Néanmoins, ces entreprises ont déclaré qu'elles mettront en œuvre les politiques de la Banque mondiale (ou au moins cherchent à le faire), et il pourrait être stratégique de faire référence à cet engagement dans les communications et de pousser les entreprises à aligner leurs opérations sur ces normes.

²⁹ Pour plus de détails sur Datang, veuillez consulter : <https://www.internationalrivers.org/campaigns/china-datang-corporation>.

³⁰ Pour plus de détails sur les engagements de Datang, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/datang>.

³¹ Pour plus de détails sur les engagements de Datang, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/datang>.

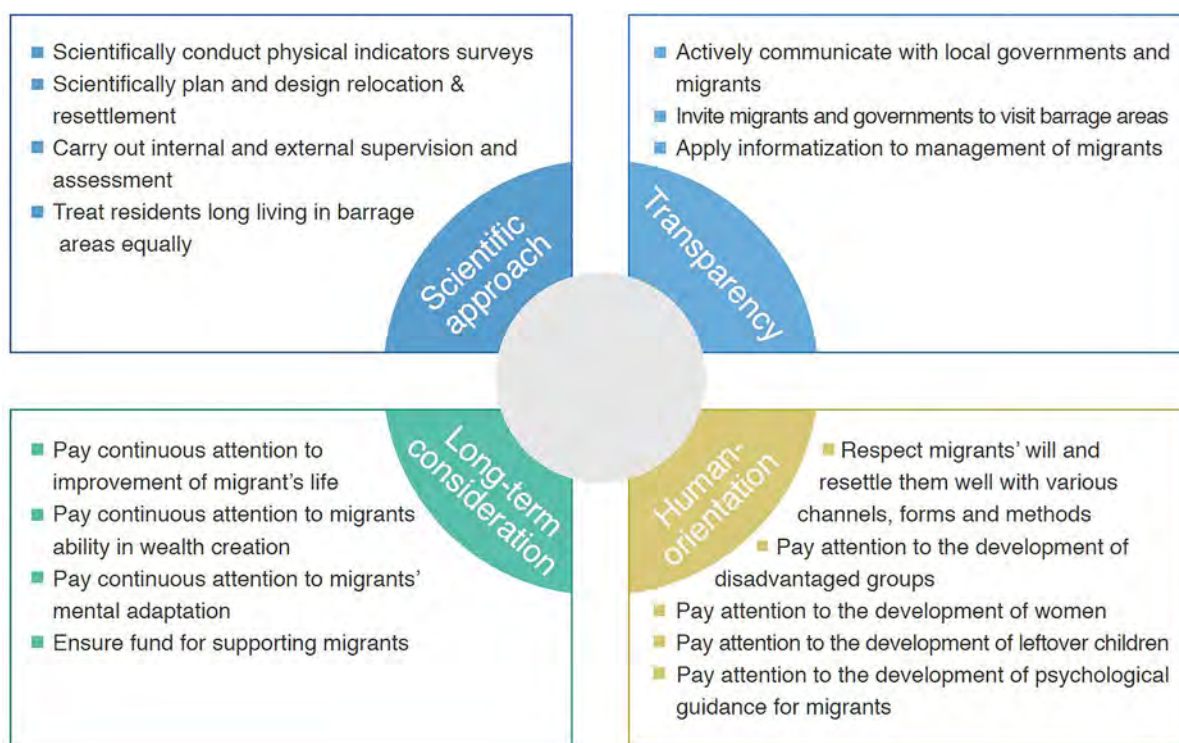
Politiques Internes et Engagements de China Three Gorges Corporation³²

La Three Gorges Corporation en Chine est plus connue pour son travail de développement de l'énorme projet du Barrage des Trois-Gorges en Chine, mais il s'agit également d'un acteur important dans le développement de l'énergie hydroélectrique dans le monde.



L'entreprise n'a communiqué aucune politique environnementale et sociale détaillée, mais elle fait allusion, dans ses rapports annuels, des engagements envers l'évaluation et la protection environnementale, l'engagement communautaire et les pratiques appropriées de réinstallation.

Dans son rapport de durabilité de 2012, Three Gorges fait allusion à son approche de réinstallation. Bien qu'elle affirme que la réinstallation relève de la responsabilité ultime du gouvernement du pays hôte, elle dispose d'un cadre pour soutenir les processus de réinstallation. Ce cadre a vraisemblablement été élaboré pour la mise en œuvre de projets en Chine, mais il pourrait également régir les opérations à l'étranger. L'entreprise déclare que son approche est basée sur la divulgation opportune des informations importantes, sur la minimisation des impacts et l'atténuation de ces impacts *avant* la construction. Les « Principes de travail pour la délocalisation et la réinstallation » de l'entreprise sont les suivants :



Remarque : Le terme « migrant » fait ici référence aux personnes réinstallées.

³² Pour plus de détails sur China Three Gorges, veuillez consulter : <https://www.internationalrivers.org/campaigns/china-three-gorges-corporation>.

Si vous surveillez un projet de Three Gorges qui entraîne une réinstallation de populations, il pourrait être utile de faire référence à ces principes de travail dans vos échanges avec l'entreprise, particulièrement si le projet est situé dans un pays qui dispose d'un cadre juridique faible ou sous-développé pour la réinstallation.

Le vice-président exécutif de China Three Gorges est également un vice-président de l'Association internationale de l'hydroélectricité, un groupe industriel international dont la mission est de promouvoir l'hydroélectricité durable³³. L'entreprise déclare se conformer au Protocole d'évaluation de durabilité hydroélectrique de l'association. Une filiale de Three Gorges a été également impliquée dans l'élaboration de la Directive de l'Association des entrepreneurs chinois à l'étranger concernant la responsabilité sociale dans les services contractuels à l'étranger³⁴, et Three Gorges s'est engagée à les mettre en œuvre³⁵. Dans une éventuelle communication avec l'entreprise, vous pourriez faire référence à ces engagements et au rôle important de l'entreprise dans la direction de l'Association internationale de l'hydroélectricité.

Autres Entreprises Impliquées dans les Projets Hydroélectriques à L'étranger

La Chine possède plusieurs autres grandes entreprises publiques impliquées dans le développement de projets hydroélectriques dans le monde entier. Il s'agit de Huadian Corporation, Huaneng Corporation, State Grid Corporation of China, China Southern Power Grid et China Guodian.



Ces entreprises font toutes des déclarations de base sur leurs sites web et dans leurs rapports annuels concernant leurs engagements sur le plan environnemental et social, et elles mettent l'accent sur leur engagement envers les principes de développement durable³⁶. Toutes ces entreprises sont également membres du Pacte mondial des Nations Unies, un cadre volontaire qui regroupe les engagements associés aux droits de l'homme et à l'environnement (consulter l'encadré ci-après pour plus d'informations sur le Pacte mondial). Cependant, aucune n'a publié des politiques détaillées en anglais qui s'appliquent à leurs opérations à l'étranger.

³³ Site web de l'Association internationale de l'hydroélectricité, <https://www.hydropower.org/meet-board>.

³⁴ Site web d'International Rivers, <https://www.internationalrivers.org/campaigns/china-three-gorges-corporation>.

³⁵ Pour plus de détails sur les engagements de China Three Gorges, veuillez consulter : <http://www.hydrocorecard.org/three-gorges>.

³⁶ Consultez les sites web et le tableau de bord d'International Rivers sur Huaneng et Huadian : <http://www.hydrocorecard.org/huaneng> ; <http://www.hydrocorecard.org/huadian>.

Si vous avez des inquiétudes à propos d'un projet exploité par l'une de ces entreprises, il peut être utile d'examiner leurs engagements et d'y faire référence dans vos communications avec l'entreprise et dans le cadre d'un plaidoyer de plus grande envergure.

Conseil Pratique : À Propos du Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial est une initiative volontaire à travers laquelle les entreprises s'engagent à mettre en œuvre une série de 10 principes associés aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Datang, Huadian, Huaneng, State Grid Corporation et China Southern Power Grid ont toutes signé cette initiative, tout comme de nombreuses autres entreprises chinoises.



Vous pouvez consulter ici une liste complète des membres: <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/>

Aux termes du Pacte mondial, les membres s'engagent à respecter les principes relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de projets hydroélectriques et autres à l'étranger.

Droits de l'homme

Principe 1 : Soutenir et respecter la protection des droits internationaux de l'homme ;

Principe 2 : Veiller à ce qu'ils ne soient pas complices dans la violation des droits de l'homme.

Environnement

Principe 7 : Soutenir une approche prudente au sujet des défis environnementaux ;

Principe 8 : Entreprendre des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale ;

Principe 9 : Encourager le développement de technologies respectueuses de l'environnement.

Vous pouvez faire référence à ces engagements lors de l'évaluation du comportement d'un membre du Pacte mondial, ainsi que dans vos déclarations et communications avec l'entreprise. Vous pouvez également faire part de vos inquiétudes auprès du siège social du Pacte mondial. Cependant, il est important de garder à l'esprit que l'initiative est simplement volontaire, et le Secrétariat ne peut pas forcer ses membres à mettre en œuvre les principes ou les tenir responsables du non-respect de leur mise en application.

Autres Directives Spécifiques à Certains Secteurs en Cours D'élaboration

Plusieurs autres directives spécifiques à certains secteurs sont en cours d'élaboration. Lorsque ces directives seront publiées, elles seront ajoutées à la version en ligne du présent Guide.

Huile de Palme

La Chambre de commerce pour l'importation et l'exportation de produits alimentaires, des produits de base et des produits animaliers de la Chine est en train de rédiger le *Guide pour l'investissement à l'étranger et la production d'huile de palme durable par les entreprises chinoises*. Il a été élaboré avec le soutien de l'Administration publique des forêts et prairies et le Ministère du Commerce, et avec le concours du Département pour le développement international du Royaume-Uni (DfID). La quatrième ébauche a été partagée en 2016 pour commentaires publics, mais elle n'a pas encore été achevée et publiée.

Commerce et Investissement dans les Produits Forestiers Durables

L'Administration forestière chinoise et l'Académie forestière chinoise ont élaboré une première ébauche de la *Directive pour le commerce et l'investissement des produits forestiers durables à l'étranger*. Elle s'ajoutera à la Directive existante sur l'exploitation forestière abordée précédemment dans le présent Guide. La Directive est actuellement en cours de révision, et il n'a pas été indiqué quand elle sera terminée et publiée.



Vue aérienne d'une plantation de palmiers et de la forêt au village de Sentabai, Kalimantan occidental, 2017 (photographie par Nanang Sujana/CIFOR)

Directive pour le Secteur Financier

Le régulateur du secteur bancaire chinois est la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine (CBIRC)³⁷. Depuis plus de dix ans, la Commission développe un cadre stratégique visant à promouvoir l'investissement vert par les banques chinoises. En 2012, une nouvelle directive a été publiée avec des dispositions qui portent particulièrement sur les investissements à l'étranger.

Directive pour un Crédit Vert

La *Directive pour un Crédit vert (CBRC [2012] n° 4)* de la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine s'applique aussi bien aux banques stratégiques qu'aux banques commerciales (voir la Partie 2 pour plus d'informations sur ces types de banques). La Directive vise à améliorer la diligence raisonnable des banques, l'examen de la conformité du client et l'évaluation du projet par rapport aux questions sociales et environnementales. Comme pour d'autres directives abordées dans le présent Guide, il n'existe aucun mécanisme d'application, ni un processus de réclamation associé à la Directive pour un Crédit vert. Cependant, il existe un système d'auto-évaluation, expliqué ci-dessous, ainsi qu'une institution publique, la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine, qui est responsable de la supervision et de la promotion de la mise en œuvre de cette Directive.

Point important, la Directive indique clairement que les banques assument la responsabilité quant à la façon dont un projet qu'elles financent est mis en œuvre sur le terrain. Dans le cadre de la Directive pour un Crédit vert, les banques sont chargées d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler les impacts sociaux et environnementaux associés aux projets qu'elles financent. L'Article 4 de la Directive stipule clairement :

***Article 4 :** Les institutions bancaires doivent efficacement identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques sociaux et environnementaux associés à leurs activités de crédit, définir des systèmes de gestion de risques environnementaux et sociaux, et améliorer la gestion des politiques et des processus de crédit pertinents.*

Les risques environnementaux et sociaux indiqués ici font référence aux dangers et aux risques sur l'environnement et sur la société pouvant survenir du fait des activités de construction, de production et d'exploitation par les clients des institutions bancaires et les principaux affiliés de ces clients, y compris les questions sociales et environnementales associées à la consommation électrique, la pollution, la terre, la santé, la sécurité, la réinstallation de la population, la protection écologique, les changements climatiques, etc.

La Directive donne des instructions aux banques pour qu'elles améliorent leurs processus de diligence raisonnable avant d'accorder des prêts, en affirmant que la diligence raisonnable doit être complète, minutieuse et détaillée (**Article 15**). Les banques sont également tenues d'examiner les performances sociales

³⁷ Auparavant appelée la Commission de régulation bancaire de Chine, son nom a changé lorsqu'elle a été fusionnée avec la Commission de supervision des assurances en Chine.

et environnementales des clients avant de leur accorder un prêt (**Article 16**). Les clients ayant un bilan médiocre ne doivent pas recevoir de financement (**Article 17**).



Tour de la Bank of China, Hong Kong (Wikimedia Commons)

La Directive pour un Crédit vert déclare que les banques doivent envisager la gestion des risques sociaux et environnementaux des clients avant de verser des fonds. Toutes les étapes d'un projet, depuis la conception, jusqu'à la fermeture, en passant par la préparation, la construction, et l'exploitation doivent faire l'objet d'évaluations, et si des risques importants sont identifiés, le financement pourrait être interrompu, voire annulé (**Article 19**).

La Directive pour un Crédit vert indique clairement couvrir le financement bancaire des projets à l'étranger :

***Article 21** : Les institutions bancaires doivent renforcer la gestion des risques sociaux et environnementaux pour les projets à l'étranger auxquels le crédit sera accordé, et veiller à ce que les promoteurs du projet se conforment aux lois et règlements applicables sur la protection environnementale, la terre, la santé, la sécurité, etc. du pays ou de la juridiction où le projet est situé. Les institutions bancaires doivent s'engager publiquement à adopter les pratiques ou normes internationales appropriées en ce qui concerne ces projets à l'étranger, afin d'assurer leur alignement sur les bonnes pratiques internationales.*

La Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine a déclaré que la Directive doit être intégrée dans tous les processus de prêt des banques, mais les preuves ne manquent pas indiquant que les banques chinoises continuent de financer des projets problématiques partout dans le monde³⁸. Néanmoins, la Directive impose des responsabilités lourdes aux banques et elles peuvent être utilisées lors des communications avec le régulateur, les banques chinoises et pour un plaidoyer de plus grande envergure.

Comment faire Avancer la Mise en Œuvre du Crédit Vert

En 2014, la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine a publié ses *Opinions sur la mise en place du Crédit vert (CBRC [2014] n° 40)*, invitant ses filiales locales à prendre un engagement actif dans la mise en œuvre de la Directive pour un Crédit vert, et à intégrer le concept de crédit vert dans leurs opérations (**Article 1**). L'opinion est plus orientée vers la mise en œuvre au niveau national, mais comme la Directive pour un Crédit vert a une portée internationale, l'opinion s'applique également aux projets à l'étranger.

L'opinion invite les banques à empêcher et à contrôler les risques associés aux industries « à forte pollution, aux taux élevés d'émissions et à surcapacité ». Il s'agit des industries telles que l'acier, le ciment et la production d'électricité. Malheureusement, une des mesures suggérées pour diminuer ces risques au niveau national est de fournir des prêts internationaux afin de soutenir le transfert de ces industries à l'étranger (**Article 3**). Nous pouvons défendre l'argument que puisque que ces prêts à l'étranger peuvent avoir des risques opérationnels, environnementaux et sociaux plus importants, ils pourraient exiger un degré encore plus élevé de diligence raisonnable et de surveillance par les banques.

³⁸ L'organisation internationale Les Amis de la Terre aux États-Unis surveille la conformité des banques chinoises avec la Directive pour un Crédit vert dans les exploitations à l'étranger. Les constatations initiales ont été publiées en 2015 dans le rapport *S'ouvrir à l'international, mais s'ouvrir de façon écologique ? (Going Out, But Going Green?)*. Évaluer la mise en œuvre de la Directive chinoise pour un Crédit vert à l'étranger. Un suivi de cette étude a été publié en 2017, *Investir dans une Route de la soie verte ? (Investing in a Green Belt and Road?)* Évaluer la mise en œuvre de la Directive chinoise pour un Crédit vert à l'étranger.

La Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine invite également les banques à améliorer les mécanismes de divulgation d'informations et à faire très attention aux performances des projets et des clients en ce qui concerne l'économie d'énergie et la réduction des émissions, la protection de la nature, la production propre et la sécurité au travail, ainsi que l'impact sur la stabilité sociale. Pour y parvenir, la Commission préconise la mise en place d'un système de « trois vérifications » comprenant: (a) une diligence raisonnable avant le prêt ; (b) l'examen des exigences pendant le prêt ; et (c) l'évaluation de la mise en œuvre après le prêt. (**Article 4**).

Conseil Pratique : Comment Utiliser la Directive pour un Crédit vert dans le Plaidoyer Auprès des Banques Chinoises

Si vous avez des inquiétudes à propos d'un projet qui bénéficie du financement d'une banque chinoise, vous pouvez vous référer aux articles correspondants de la Directive pour un Crédit vert pour communiquer avec la banque, et souligner la responsabilité confiée aux banques concernant les impacts des projets qu'elles financent. Sur la base de cette Directive, vous pouvez inviter les banques chinoises à exiger ou exhorter les clients à améliorer leur comportement sur le terrain, y compris réparer les torts causés. Si cela n'est pas efficace, ou si vous cherchez tout simplement à arrêter complètement un projet préjudiciable, vous pouvez vous référer à la Directive pour un Crédit vert et inviter les banques à examiner leur financement du projet, suspendre ou annuler tout financement supplémentaire, et à faire pression pour obtenir un remboursement anticipé des prêts.

A l'instar d'autres directives abordées dans le présent Guide, la Directive pour un Crédit vert exige que les promoteurs de projet respectent toutes les lois pertinentes du pays hôte, mais elle va au-delà et demande aux banques chinoises de s'engager à adopter des normes et pratiques internationales. Si vous interpelez une banque chinoise au sujet d'un projet dans lequel elle est impliquée, il est important de souligner toute violation de la loi et de la réglementation du pays hôte. Vous pouvez également renforcer votre argumentaire en faisant référence aux normes internationales pertinentes.

En outre, vous pouvez communiquer avec la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine pour l'informer du cas et fournir des preuves qui montrent qu'une banque chinoise finance un projet à l'étranger qui provoque des dommages sociaux et environnementaux. Cette Directive peut être utile puisqu'elle s'applique à tous les secteurs et à toutes les étapes du cycle de prêt, ce qui signifie qu'elle peut être invoquée avant qu'un projet ne reçoive le financement et avant que les impacts ne surviennent.

Les banques chinoises sont tenues d'effectuer des auto-évaluations annuelles de leur progrès en mettant en œuvre les dispositions de la Directive pour un Crédit vert. Ce processus est actuellement interne, les résultats ne sont pas publiés, et les auto-évaluations sont menées au niveau portefeuille pour l'instant, et non au niveau projet. Cependant, si vous publiez des preuves d'impacts sociaux et environnementaux négatifs d'un projet financé par une banque chinoise, et alertez la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine, les banques auront plus de difficultés à masquer les problèmes associés au projet en question dans leurs auto-évaluations. Selon un *avis* de 2014³⁹ publié par la Commission, les banques sont tenues de compléter et soumettre leur auto-évaluation avant le 31 mai de chaque année. Cette auto-évaluation est basée sur un ensemble d'*Indicateurs de performance clés* définis par la Commission.

Si vous examinez un projet dans lequel vous pensez qu'une banque chinoise ne respecte pas la Directive pour un Crédit vert, vous pouvez utiliser vous-même ces indicateurs de performance pour évaluer les performances de la banque et l'utiliser dans vos communications. Si vous décidez d'interpeler une banque chinoise ou la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine au sujet d'un projet spécifique, vous pouvez vous référer tant à la Directive pour un Crédit vert qu'au système des

« trois vérifications », et inviter la banque et le régulateur à s'assurer que les évaluations appropriées sont effectuées tout au long de la durée de vie du prêt.

Mise en Place d'un Système de Financement Vert

En 2016, la Banque populaire de Chine, avec six autres institutions publiques de haut niveau⁴⁰, a publié la *Directive sur la construction d'un système de financement vert*. Cette Directive encourage plus d'investissement dans les industries vertes et un contrôle plus efficace de l'investissement dans les projets les plus polluants (**Article 4**). Un paragraphe fait particulièrement référence à l'amélioration de l'investissement à l'international :

***Paragraphe 31** : Améliorer le « caractère vert » de l'investissement chinois à l'extérieur. Soutenir et encourager les institutions financières nationales, les entreprises non financières et les banques multilatérales de développement avec la participation active de la Chine à renforcer la gestion de risques environnementaux, à améliorer la divulgation des informations sur l'environnement, à adopter des*

³⁹ Avis de la Commission de réglementation bancaire de Chine sur les indicateurs clés de performance de la mise en place du Crédit vert (CBRC [2014] n° 186)

⁴⁰ Ministère des Finances, Commission nationale pour le développement et la réforme, Ministère de l'Environnement, Commission de régulation bancaire de Chine, Commission chinoise de réglementation des valeurs mobilières et Commission de supervision des assurances en Chine.

instruments verts de financement tels que les obligations vertes, à développer une gestion de chaîne logistique verte, et à explorer l'utilisation d'instruments tels que l'assurance de responsabilité civile en matière de pollution de l'environnement pour gérer les risques environnementaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle route de la soie (One Belt One Road) et d'autres projets d'investissement à l'étranger.

Encore une fois, cette Directive est volontaire et ne prévoit pas de mesures exécutoires concrètes contraignantes pour les banques chinoises opérant à l'étranger. Toutefois, le document fait état d'un soutien de haut niveau pour améliorer davantage le « financement vert » chinois et diminuer les impacts environnementaux négatifs du financement, tant en Chine qu'à l'étranger. Vous pouvez donc vous référer à cette Directive, notamment au paragraphe ci-dessus, si vous choisissez d'interpeler les banques chinoises ou la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine.

Directive pour le Financement Bancaire à L'étranger

En 2017, l'autorité bancaire a publié une directive à l'intention des banques qui financent des projets à l'étranger, la *Directive sur la régulation de l'industrie bancaire au service du développement à l'étranger des entreprises et pour renforcer le contrôle de risques (CBRC [2017] n° 1)*.

La Directive exhorte les institutions financières chinoises à intégrer la gestion des risques environnementaux et sociaux dans toutes les étapes de leur implication dans les projets à l'étranger (**Article 27**). Cela inclut le renforcement de leur gestion après le prêt, et pour les projets qui sont à risque élevé, elle invite les banques à mener et à renforcer l'inspection et la supervision sur le terrain, à surveiller l'avancement du projet, et si des risques importants surviennent, à prendre des mesures efficaces afin de les juguler (**Article 12**). La Directive comprend une section spécifique qui porte sur la gestion des risques environnementaux et sociaux. Les banques sont à nouveau invitées à s'inspirer des meilleures pratiques internationales et à assurer la conformité avec les lois du pays hôte, avec une attention particulière lorsque le financement est octroyé pour des ressources énergétiques, l'agriculture, une infrastructure importante et la contractualisation (**Article 26**). La Directive comporte, entre autres, les dispositions importantes suivantes :

- Les institutions financières doivent exhorter les clients impliqués dans des projets aux risques sociaux et environnementaux importants à définir un mécanisme de réponse aux plaintes pour satisfaire rapidement les « demandes raisonnables » de la population, des ONG et d'autres parties prenantes (**Article 29**).
- Les institutions financières doivent désigner des départements et employés spécialisés qui seront chargés de la divulgation d'informations associées aux institutions et entreprises internationales. Pour les projets à l'étranger dont les risques sociaux et environnementaux sont éventuellement importants, elles doivent convenir avec les clients à l'avance de la divulgation d'informations clés, telles que le nom du projet, le nom des principaux investisseurs et entrepreneurs, le montant du crédit et l'évaluation d'impact environnemental dans un délai convenable, et renforcer activement la relation avec les parties prenantes (**Article 30**).

- L'Association bancaire chinoise doit renforcer la communication avec les institutions financières, les associations industrielles et les autorités compétentes, et définir un système de liste noire pour les entreprises opérant à l'étranger ayant, de fait, enfreint des lois et des règlements ou qui sont associées à un comportement inapproprié. Cette liste noire doit être mise à jour régulièrement et envoyée aux institutions financières chinoises (**Article 40**).

Bien que ce document soit perçu comme une « directive », les attentes du régulateur bancaire concernant les opérations à l'étranger des banques chinoises sont manifestement de plus en plus exigeantes et plus détaillées.

Conseil Pratique : Comment Entamer le Dialogue avec l'Association Bancaire Chinoise

L'Association bancaire chinoise (CBA) est le groupe industriel représentant le secteur bancaire chinois. La plupart des grandes banques chinoises en sont membres. Bien qu'elle ait pour rôle principal de représenter les intérêts des banques chinoises et le développement de l'industrie bancaire, l'Association a publié une *Directive en matière de responsabilité sociale d'entreprise (2009)*, que les membres sont invités à respecter.

Comme indiqué ci-dessus, le régulateur bancaire a chargé l'Association de maintenir une liste noire des entreprises ayant une mauvaise réputation en raison de leur comportement à l'étranger. Il peut donc être utile de mettre l'Association en copie de toute communication que vous pouvez avoir avec les banques chinoises et la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine.

Politiques de Prêt de la Banque D'exportation et D'importation de Chine

La Banque d'exportation et d'importation de Chine (Exim Bank) est une grande banque stratégique qui joue un rôle majeur dans le financement de l'investissement chinois à l'étranger (voir Partie 2). La Banque a publié des normes environnementales et sociales de base qui s'appliquent aux prêts au niveau national et à l'étranger. La Directive aborde des questions telles que l'évaluation du projet, la gestion et la supervision du prêt, et l'évaluation de l'impact environnemental. Elle traite brièvement des droits territoriaux et des ressources, de la réinstallation et de la consultation publique. La Banque d'exportation et d'importation de Chine est également soumise à la Directive pour un Crédit vert de la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine (voir plus haut).

Directive de l'Exim Bank en Matière D'évaluations D'impact Social et Environnemental

La Banque d'exportation et d'importation de Chine a été la première banque chinoise à publier une Directive associée à l'investissement international. La *Directive sur les évaluations d'impact social et environnemental des projets de prêt de la Banque d'exportation et d'importation de Chine (2007)* aborde un certain nombre de questions clés, mais le document est général et comprend seulement 21 articles sommaires. Il n'existe aucun moyen permettant au public de demander des informations sur des projets spécifiques ou d'exprimer des griefs. L'évaluation du projet n'est pas un processus transparent, et aucun document de projet n'est publié par la Banque. Néanmoins, si la Banque finance un projet ayant causé des préjudices, cette Directive peut être invoquée dans vos communications et plaider avec elle.

La Directive indique clairement que lorsque la Banque d'exportation et d'importation évalue des prêts, elle doit tenir compte des questions sociales et environnementales, et ne pas uniquement se focaliser sur les avantages économiques (**Article 4**). L'article 12 de la Directive définit les principes à suivre pour les projets à l'étranger :

Article 12 : *Les évaluations des projets à l'étranger doivent se conformer aux principes suivants :*

- (1) *Une EIE [évaluation d'impact environnemental] doit être effectuée pendant l'examen a priori et a posteriori, afin de surveiller les impacts environnementaux pendant la gestion après le prêt.*
- (2) *Les politiques et normes environnementales du pays hôte constituent la base de l'évaluation. Les projets à l'étranger doivent respecter les dispositions des lois et règlements du pays hôte, et obtenir les licences environnementales correspondantes. Lorsque le pays hôte ne possède pas un mécanisme complet de protection environnementale ou ne dispose pas d'une politique ni de normes d'évaluation d'impact social et environnemental, nous devons nous référer aux normes de notre pays ou aux pratiques internationales.*
- (3) *Respecter les droits de la population locale à la terre et aux ressources, et gérer convenablement les problèmes de réinstallation.*
- (4) *Pour les projets aux impacts négatifs graves sur l'environnement local, nous devons consulter ouvertement le public conformément aux exigences du pays hôte.*

La Banque d'exportation et d'importation demande à ses emprunteurs de soumettre une évaluation de l'impact social et environnemental approuvée et valide, que la Banque examinera avec la demande de prêt. Selon cette évaluation, la Banque peut négocier des amendements dans la proposition de projet avec l'emprunteur (**Article 13**). La Banque d'exportation et d'importation peut également inclure des responsabilités sociales et environnementales spécifiques dans le contrat de prêt, afin de surveiller et d'influencer le comportement des emprunteurs (**Article 14**).

Devant une forte probabilité que la Banque d'exportation et d'importation pourrait financer un projet qui suscite des inquiétudes de votre part, vous pouvez inviter la Banque à négocier des ajustements au projet et

à s'assurer qu'il existe des obligations contractuelles importantes qui imposent à l'emprunteur de prendre en charge les problèmes environnementaux et sociaux liés au développement et à l'exploitation du projet, ou à reconsidérer purement et simplement de financer le projet.

Enfin, la Directive de la Banque d'exportation et d'importation comporte un article très important stipulant que dans les cas où un projet est associé à de graves problèmes environnementaux et sociaux, l'emprunteur a l'obligation de résoudre ces problèmes. Sinon, la Banque d'exportation et d'importation peut annuler le prêt ou demander un remboursement anticipé.

Article 19 : Pour les projets en cours de construction ou d'exploitation qui provoquent des problèmes sociaux et environnementaux graves, la Banque d'exportation et d'importation de Chine a le droit d'imposer aux emprunteurs ou aux maîtres d'ouvrage de prendre des mesures opportunes pour éliminer ces impacts. S'ils ne réussissent pas à éliminer les impacts des projets, la Banque a le droit d'arrêter les décaissements et de demander un remboursement anticipé du prêt, conformément au contrat.

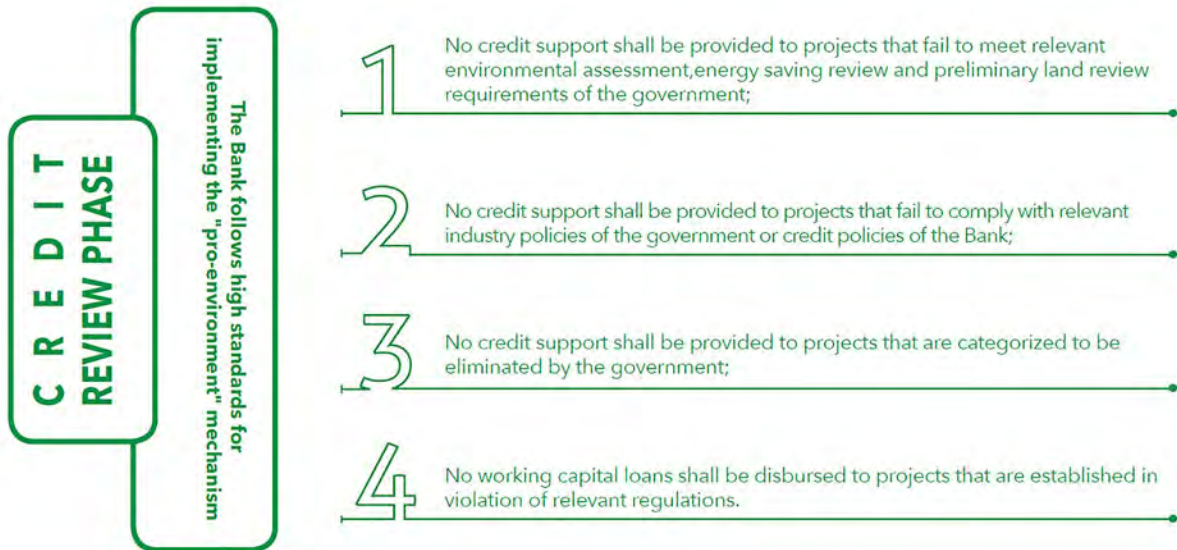
Si un projet financé par la Banque d'exportation et d'importation a provoqué de graves préjudices, on peut invoquer cet article pour interpeler la Banque afin qu'elle demande à l'emprunteur de résoudre les problèmes, ou qu'elle annule le financement si les problèmes ne sont pas résolus. Cependant, il convient de noter qu'il est beaucoup plus difficile d'amener la Banque à annuler un projet que de la pousser à ne pas approuver un projet en premier lieu. Dès lors, si vous êtes au courant qu'une banque envisage d'accorder un prêt pour un projet problématique, il est important d'agir au plus vite.

La Banque D'exportation et D'importation et le Financement Vert

Avec son *Livre blanc sur le financement vert (2016)*, la Banque d'exportation et d'importation dispose maintenant d'un ensemble de normes de crédit vert qui correspondent aux dispositions de crédit vert du régulateur bancaire. Celles-ci couvrent tous les aspects du cycle de prêt, de la demande de crédit aux enquêtes sur le projet, jusqu'à la gestion post-crédit et la fin du crédit, en passant par l'évaluation des risques et l'approbation du crédit, la prolongation du crédit et le déboursement :

*Faisant extrêmement attention aux risques et dangers environnementaux du client, la Banque adopte des normes rigoureuses d'accès axées sur le risque environnemental et social du profil des clients et des projets avant l'admission de demandes de crédit. Les normes exigent des enquêtes intégrales, approfondies et méticuleuses de la conformité, la véracité et le risque des projets de **prêt nationaux** et à **l'étranger** [accent ajouté] en termes d'avantages sociaux pour établir un profil initial d'enquête. Là où les risques sociaux et environnementaux impliqués sont particulièrement complexes et difficiles à déterminer, une tierce partie qualifiée et indépendante intervient (p. 21).*

À l'étape d'évaluation du crédit, la Banque d'exportation et d'importation déclare qu'elle met en place un mécanisme « en faveur de l'environnement » qui exclut certains types de projet (p. 21) :



Bien que le Livre blanc lui-même ne soit pas une politique, il fournit un résumé utile du processus d'évaluation de la Banque d'exportation et d'importation, et peut être utilisé dans les communications avec la Banque. Au-delà de l'étape d'évaluation de crédit, le livre blanc comprend plusieurs points importants supplémentaires pertinents sur les projets à l'étranger (p. 22) :

- La Banque exige que les projets de prêt soient conformes aux politiques, lois et règlements de la Chine et des pays hôtes en matière de protection environnementale, et qu'ils obtiennent l'approbation nécessaire des autorités compétentes, tout en suivant totalement les procédures d'évaluation et d'approbation.
- Si les mécanismes de protection environnementale dans un pays hôte sont déficients, par exemple, s'il ne dispose pas d'une politique ou de normes d'évaluation d'impact environnemental et social, la Banque examinera les projets pertinents selon les normes internationales ou chinoises.
- Pendant l'examen, si un projet n'est pas conforme aux exigences de l'évaluation d'impact environnemental, le Département de contrôle de la Banque suspendra la procédure d'examen ou rejettera la demande du projet.
- La Banque considère la gestion du risque environnemental et social des clients comme des éléments d'examen déterminants dans l'octroi et le décaissement des prêts. Si l'examen indique qu'un client présente potentiellement des risques importants, l'octroi du prêt et le versement pourraient être interrompus, voire annulés.

Conseil Pratique : Comprendre le Cycle de Prêt de la Banque D'exportation et D'importation

Si vous désirez interpeler une banque concernant des inquiétudes sur un projet qu'elle est en train de financer, il est très utile de comprendre le cycle de prêt de cette banque. Comme précisé plus haut, il existe certaines exigences dans la Directive environnementale et sociale de la Banque d'exportation et d'importation qui portent sur la période d'évaluation du projet (par exemple, l'évaluation d'impact), d'autres sur la période de mise en œuvre (résolution des problèmes sociaux et environnementaux), et la période post-projet (évaluation du projet et des impacts).

Il existe également différentes mesures que la Banque peut prendre à certaines étapes du cycle de prêt. Lors de l'examen d'une proposition de prêt, la Banque peut refuser cette proposition ou exiger une modification de la conception du projet si elle prend conscience des risques sociaux et environnementaux. Si un projet est déjà en cours et a causé des préjudices, la Banque pourrait ordonner au bénéficiaire du prêt de remédier à ces problèmes, ou annuler le prêt.

Vous devez, si possible, adapter votre message en fonction de l'étape du cycle de prêt dans laquelle se trouve le projet. Le tableau ci-dessous fournit un résumé général des principales étapes du cycle de prêt de la Banque d'exportation et d'importation.

Résumé du Cycle de Prêt de la Banque D'exportation et D'importation⁴¹

Étape	Exigence
Avant Évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque d'exportation et d'importation recueille des informations sur les risques environnementaux et sociaux de la consommation énergétique du projet ou du client et la conformité environnementale, et elle classe les clients en catégories A, B ou C, selon le type de risque environnemental et social. • Les évaluations d'impact environnemental et social doivent être approuvées par les autorités du pays hôte. Les projets qui n'obtiennent pas cette approbation ne doivent pas recevoir de prêts. • Le public doit être consulté au sujet de projets aux impacts négatifs graves. • La Banque d'exportation et d'importation examine les documents d'application de l'emprunteur et, si nécessaire, engage un expert indépendant. • Les départements chargés de la notation de crédit, de l'examen et de l'approbation du prêt incluent des évaluations écrites sur les risques environnementaux et sociaux auxquels s'expose le client dans le rapport d'évaluation et d'approbation. • La Banque négocie avec l'emprunteur la modification du projet de construction proposé, en fonction des résultats de l'évaluation d'impact. • La Banque peut exiger l'ajout d'exigences sur le plan environnemental et social dans la convention de prêt. • Les projets de type A sont tenus de définir des mécanismes de réponse aux plaintes, des canaux pour la communication avec les parties prenantes, et des plans d'urgence pour gérer des risques environnementaux et sociaux importants.
Pendant Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque d'exportation et d'importation est tenue d'effectuer des inspections régulières du projet pour s'assurer qu'il est mis en œuvre correctement et conformément aux résultats de l'évaluation d'impact environnemental et social. • La Banque d'exportation et d'importation doit recevoir des rapports réguliers concernant les projets en cours de construction, y compris sur les impacts environnementaux et sociaux du développement du projet. • Les emprunteurs doivent également rapporter l'état de la mise en œuvre des mesures pour contrôler et éliminer ces impacts. • La Banque d'exportation et d'importation peut ordonner à l'emprunteur de prendre des mesures pour résoudre tout problème émergent. • Si des impacts négatifs graves ne sont pas atténués, la Banque peut suspendre ou annuler le prêt.
Après Examen après la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque d'exportation et d'importation exige une évaluation à l'achèvement du projet. • La Banque exige une « Recevabilité environnementale » à soumettre selon ses • « Mesures de gestion de la recevabilité environnementale à l'achèvement du projet de construction ». • Les documents doivent également se conformer aux lois et règlements du pays hôte.

Source : Adapté de : Garzón, P. (2015), *Manuel juridique sur les Directives chinoises environnementales et sociales pour les prêts et investissements à l'étranger : Un guide pour les communautés locales (Deuxième édition)*, & Ren, P. et al. (2017), *Comment les banques*

⁴¹ Pour plus de détails sur le processus de prêt de la Banque d'exportation et d'importation, veuillez consulter : Les Amis de la Terre aux États-Unis (2016), *Cadres de durabilité émergents : Banque de développement de Chine et Banque d'exportation et d'importation de Chine*. <http://www.foe.org/projects/economics-for-the-earth/international-finance/emerging-sustainability-frameworks>.

stratégiques chinoises peuvent soutenir l'investissement durable à l'étranger, Pékin : Global Environnement Institute.

Politiques de la Banque de Développement de Chine

La Banque de développement de Chine (CDB) est la plus grande banque chinoise, et en tant que banque stratégique, elle joue un rôle important en soutenant l'investissement chinois à l'étranger. La Banque affirme avoir des normes applicables pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux de ses activités. Cependant, elle n'a publié que des résumés de ces politiques. Selon les rapports de la Banque, l'évaluation des propositions de projet inclut une expertise des risques environnementaux et sociaux. Les demandes de prêt doivent inclure les évaluations d'impact environnemental, et la Banque peut refuser des prêts pour des raisons environnementales⁴².

Selon un article publié auparavant sur le site web de la Banque, elle « contrôle strictement les risques environnementaux et sociaux afin de promouvoir un résultat multilatéral gagnant-gagnant ». Elle émet également des notes de crédit à ses clients qui tiennent compte de la performance sur le plan environnemental. La notation de crédit des clients de la Banque, qui sont pénalisés pour des infractions environnementales, peut être revue à la baisse, ce qui risque de compromettre éventuellement des prêts futurs. Dans les cas graves, la Banque peut tout simplement suspendre le prêt⁴³. En 2014, la Banque de développement de Chine a adopté son *Plan de travail de Crédit vert* et ses *Mesures provisoires pour la gestion du Crédit vert*, qui intègrent l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans son cycle de prêt, à partir du développement du projet, jusqu'à l'évaluation et l'approbation, et enfin la situation post-prêt⁴⁴.

La Banque de développement de Chine est également soumise aux dispositions de la Directive pour un Crédit vert de la Commission de régulation de la banque et de l'assurance en Chine (voir plus haut). La Banque a pris des engagements pour travailler à la mise en œuvre des *Principes de l'Équateur* dans ses opérations, mais elle n'est pas actuellement un signataire officiel⁴⁵. Elle est également membre du Pacte mondial des Nations Unies (pour plus d'informations, consultez l'encadré sur le Pacte mondial à la page 87), et dans son rapport annuel de durabilité, la CDB a marqué son engagement en ce qui concerne la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Bien qu'elle ait pris des engagements très importants, la Banque de développement de Chine ne publie aucun

⁴² Matisoff, A. (2012), *Investissements à l'étranger de la Banque de développement de Chine : Une évaluation des politiques et pratiques environnementales et sociales*, Les Amis de la Terre aux États-Unis. <http://www.foe.org/news/archives/2012-07-new-report-on-china-development-bank-shows-the-bank>.

⁴³ Banque chinoise de développement (2013), Renforcer l'EIE pour promouvoir le résultat multilatéral gagnant-gagnant : Le « Crédit vert » de la CDB s'étend dans le monde, 7 août. <http://www.cdb.com.cn/English/>.

⁴⁴ Ren, P. et al. (2017), *Comment les banques stratégiques chinoises peuvent soutenir l'investissement durable à l'étranger*, Pékin : Global Environnement Institute (p.14).

⁴⁵ Les Principes de l'Équateur sont un cadre de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer le risque social et environnemental des projets.

document détaillé sur les projets qu'elle finance, et elle ne possède aucun mécanisme de réclamation ou canal de communication. Cela rend très difficile toute possibilité de dialogue avec elle.

Le cycle de prêt de la Banque de développement de Chine est défini dans le tableau ci-dessous.

Conseil Pratique : Comprendre le Cycle de Prêt de la Banque de Développement de Chine

Comme avec la Banque d'exportation et d'importation, si vous désirez interpeler la Banque de développement de Chine au sujet d'un projet spécifique, il est important de comprendre le cycle de prêt de la Banque. Comme exposé ci-dessous, la Banque doit effectuer certaines tâches avant qu'un prêt ne soit accordé, pendant la mise en œuvre et après l'achèvement du projet.

Vous devez, si possible, adapter votre message en fonction de l'étape du cycle de prêt dans laquelle se trouve le projet. Par exemple, si vous entamez un dialogue avec la Banque avant qu'elle n'ait accordé un prêt, vous pouvez l'interpeler pour effectuer une diligence raisonnable approfondie et assigner une cote de risque appropriée. Si vous discutez avec la Banque pendant la mise en œuvre d'un projet, vous pouvez l'interpeler pour prendre des mesures appropriées si vous pensez que le promoteur du projet ne signale pas ou ne gère pas correctement les risques du projet.

Résumé du Cycle de Prêt de la Banque de Développement de Chine⁴⁶

⁴⁶ Pour plus de détails sur le processus de prêt de la CDB, veuillez consulter : Les Amis de la Terre aux États-Unis (2016), *Cadres de durabilité émergents : Banque de développement de Chine et Banque d'exportation et d'importation de Chine*. <http://www.foe.org/projects/economics-for-the-earth/international-finance/emerging-sustainability-frameworks>.

Étape	Exigence
Avant Évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients sont tenus de respecter les lois environnementales chinoises. • Toutes les demandes de prêt requièrent une évaluation de l'impact environnemental menée par un expert qualifié. • Pour les industries très polluantes et consommatrices d'énergie telles que l'extraction du charbon, l'exploration et l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, la génération et transmission d'électricité, l'hydroélectricité, etc., des évaluations d'impact environnemental doivent être approuvées par les autorités environnementales compétentes. • Des normes et des coûts environnementaux peuvent être inclus dans les accords de prêt afin d'engager les emprunteurs à tenir leurs promesses environnementales. • La Banque désigne le personnel qui doit effectuer la diligence raisonnable pour chaque demande de prêt et le client. • Un indicateur spécial de notation de crédit est attribué pour les • « comportements environnementaux » et la gestion des risques environnementaux et sociaux est intégrée dans la cote de crédit et le processus d'évaluation.
Pendant Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Après l'accord du prêt, la Banque met en place un mécanisme de retour pour suivre et anticiper les risques liés au crédit, afin de surveiller les risques environnementaux du projet et mener une prévention active et gestion efficace des risques. • En cas de violations environnementales ou réglementaires ou en cas d'accidents graves de sécurité, la notation de qualité de l'actif de l'entreprise peut être revue à la baisse. • Les prêts peuvent être suspendus ou annulés en cas de violations graves.
Après Examen après la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que les exigences liées aux prêts soient considérées comme étant respectées, les clients doivent fournir des preuves provenant d'un département environnemental compétent selon lequel le projet répond aux exigences de protection environnementale.

Source : Adapté de : Matisoff, A. (2012), *Investissements à l'étranger de la Banque de développement de Chine : Une évaluation des politiques et pratiques environnementales et sociales*, *Les Amis de la Terre aux États-Unis*, et Ren, P. et al. (2017), *Comment les banques stratégiques chinoises peuvent soutenir l'investissement durable à l'étranger*, Pékin : *Global Environment Institute*.

Les Banques Commerciales

Les banques commerciales chinoises sont soumises aux nombreuses politiques et directives définies dans le présent Guide, mais elles ont également leurs propres politiques internes. Entre autres, on peut citer les quatre banques commerciales chinoises (« Big four ») qui sont des acteurs importants dans l'investissement à l'étranger : *la Banque industrielle et commerciale de Chine, la Banque de Chine, la Banque de construction de Chine et la Banque agricole de Chine*. D'autres banques commerciales publient également de plus en plus de déclarations associées à la performance environnementale et sociale.

Pour plus de détails au sujet des engagements d'une banque sur le plan social et environnemental, vous

pouvez consulter son site web, ses rapports annuels ou ses rapports de durabilité. Vous pourriez y trouver le document complet des politiques de la banque en question, ou au moins identifier les engagements clés auxquels elle a souscrit. Certaines banques ont publié des politiques spécifiques, telles que la Banque de Chine, qui a émis une *Politique environnementale (2013)* qui s'applique à sa filiale à Hong Kong. D'autres publient simplement des déclarations d'intention sur leurs sites web.

La plupart des grandes banques chinoises ont coté des filiales à Hong Kong en vue de faciliter leurs investissements à l'étranger, donc la recherche de *Divulgations d'informations à la Bourse de Hong Kong* pourrait également produire des renseignements utiles. Vous pouvez également voir si elles sont membres des initiatives internationales de bonnes pratiques, ce qui signifie qu'elles ont des engagements supplémentaires à honorer.



Nouer le dialogue avec les banques commerciales chinoises est un véritable défi, mais elles peuvent être plus réactives aux inquiétudes que les banques stratégiques. Elles sont encouragées à jouer un rôle dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la Chine, particulièrement la Nouvelle route de la soie, mais en tant qu'entités commerciales, elles sont orientées vers le marché et sont moins disposées à prendre des risques que les banques stratégiques. Elles ont également des filiales cotées en bourse, ce qui veut dire qu'elles sont obligées de divulguer certaines informations, ce qui les rend responsables auprès des actionnaires. Bien qu'elles soient majoritairement détenues par l'État chinois, elles sont plus sensibles aux conditions du marché en leur qualité d'entités commerciales.

Mesures de Sauvegarde et Mécanisme de Réclamation de la Banque Asiatique D'investissement pour les Infrastructures



En 2013, la Chine a fait part de son projet d'établir la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB). Au début de l'année 2019, la Banque

comptait 93 membres et avait un capital total autorisé de 100 milliards de dollars. Il s'agit d'une banque multilatérale, mais la Chine détient la plus large part en actions de la banque et au moment de la rédaction du présent document, elle exerçait 26 % des droits de vote.

Toutes les grandes banques multilatérales ont un ensemble de politiques visant à prévenir autant que possible les impacts environnementaux et sociaux, ou à les atténuer s'ils sont inévitables. Ces politiques sont souvent appelées « mesures de sauvegarde ». Les mesures de sauvegarde de l'AIIB sont contenues dans son *Cadre environnemental et social (2016)*. Il s'agit des Normes environnementales et sociales sur (1) l'évaluation et la gestion de projet, (2) la réinstallation involontaire et (3) les populations autochtones. Si un projet de l'AIIB ne respecte pas ces normes, vous pouvez interpeller la Banque et demander à la Direction de corriger les dysfonctionnements. Si la population concernée n'est pas satisfaite de la réponse, il peut y avoir motif pour formuler une plainte officielle.

Les emprunteurs doivent s'assurer qu'il existe un mécanisme pour recevoir les plaintes provenant des personnes affectées par le projet. Il peut s'agir d'un mécanisme existant ou d'un dispositif mis en place à cet effet. Selon le Cadre environnemental et social, ce mécanisme doit être conçu de sorte qu'il traite les plaintes rapidement, qu'il soit compréhensible et transparent, sensible à l'égalité des sexes, culturellement approprié et accessible à toutes les personnes affectées.

Selon ce cadre environnemental et social, les personnes affectées peuvent également porter plainte auprès de la Banque elle-même si elles pensent avoir été, ou risquent d'être victimes du défaut de l'AIIB à mettre en œuvre ses propres politiques. Le mécanisme de réclamation de l'AIIB est nommé *Mécanisme des personnes affectées par des projets* et se trouve sous la tutelle de l'Unité d'évaluation, d'intégrité et de résolution des plaintes de la Banque.

Si vous avez des inquiétudes à propos d'un projet financé par l'AIIB, il est important de lire le cadre vous-même. Il s'agit d'un document complexe et il n'est actuellement disponible qu'en anglais. Si vous avez besoin d'aide pour trouver plus d'informations sur un projet de l'AIIB ou pour comprendre comment sont appliquées les mesures de sauvegarde de la Banque, il existe des groupes capables de vous aider.

Si vous avez des griefs au sujet d'un projet soutenu par l'AIIB et avez besoin de conseils, IDI pourrait vous mettre en relation avec un groupe de spécialistes travaillant dans votre domaine d'activité et susceptibles de venir en aide.



Siège social de l'AIIB, Pékin (Wikimedia Commons)

Initiatives Internationales Volontaires

Les sociétés privées, aussi bien que les entreprises publiques chinoises s'engagent de plus en plus par rapport à des initiatives internationales en matière de responsabilité sociale. Par exemple, plus de 260 entreprises chinoises ont maintenant rejoint le *Pacte mondial des Nations Unies*, y compris plusieurs entreprises et banques mentionnées dans le présent Guide. Le Pacte mondial est une initiative des Nations Unies qui vise à encourager les entreprises à adopter des politiques socialement responsables et durables, et à produire des rapports quant à leur mise en œuvre. Plus d'informations sur le Pacte mondial des Nations Unies sont fournies dans l'encadré à la page 87.

À ce jour, une seule entreprise, MMG Limited (une filiale de China Minmetals) a signé l'*Initiative pour la transparence des industries extractives*. L'initiative est une coalition mondiale de gouvernements, d'entreprises et de groupes de la société civile travaillant pour améliorer l'ouverture et la gestion responsable des revenus provenant des ressources naturelles.

La Banque industrielle est la seule banque chinoise à avoir signé pour l'instant les *Principes de l'Équateur*, un cadre de gestion de risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets. Cependant, plusieurs autres banques ont manifesté leur intérêt à intégrer les principes dans leurs opérations.

Plusieurs entreprises chinoises ont signé des initiatives industrielles et adopté des systèmes de certification. La *Table ronde sur l'huile de palme durable*, par exemple, regroupe plus de 50 membres chinois. Des douzaines d'entreprises chinoises ont reçu une certification du *Conseil de gestion des forêts* qui certifie que les produits proviennent de sources forestières gérées de manière responsable. Si vous avez des griefs par rapport à un projet concernant l'huile de palme, ou qui implique des produits forestiers, cela vaut la peine de vérifier si l'une des entreprises chinoises dans la chaîne d'investissement est un membre de ces initiatives. Vous pouvez en savoir plus sur l'ouverture d'un dialogue avec ces types d'initiatives industrielles à partir de la ressource en ligne d'Inclusive Development International (IDI) nommée « Follow the Money to Justice » disponible ici : <https://www.followingthemoney.org/chapters/#accountability-mechanisms>

L'*Initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement* est un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secteur financier mondial dont la mission est de promouvoir une finance durable. L'initiative est une plateforme de dialogue entre les institutions financières, les régulateurs et les décideurs politiques, et pour devenir membre, les institutions doivent signer une déclaration d'engagement relatif au développement durable. Toutes les institutions financières souhaitant rejoindre l'initiative s'engagent à adhérer à la déclaration. Pour l'instant, huit banques chinoises ont signé. Parmi elles, la Banque de développement de Chine, China Merchants Bank et la Banque chinoise pour l'industrie et le commerce, qui sont toutes actives dans le soutien des projets à l'étranger.

Il peut être utile de consulter les sites web, les rapports et tout autre document des entreprises pour vérifier si elles sont engagées dans une initiative internationale sur les droits de l'homme et la gouvernance sociale et environnementale. Dans certains cas, ces initiatives prévoient des mécanismes de réclamation et d'application, et même si elles n'en ont pas, le fait de faire référence aux engagements publics d'une entreprise peut renforcer votre plaidoyer.

Annexes

Annexe A – Contacts Utiles

Organismes Publics

Conseil des Affaires de l'État (State Council)

Premier Ministre Li Keqiang

Tél : (86) 10 8805 0801

Fax : (86) 10 8805 0877

Email : english@mail.gov.cn

<http://www.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.gov.cn/> (Anglais)

Commission Nationale Pour le Développement et la Réforme (National Development and Reform Commission)

Président He Lifeng

Cc : Département du capital étranger et de l'investissement international

Fax : (86) 10 6850 2222

Adresse : #38 Yuetan Street, Xicheng District, Beijing, 100824

<http://www.ndrc.gov.cn/> (Chinois)

<http://en.ndrc.gov.cn/> (Anglais)

Commission D'administration et de Supervision des Actifs Nationaux (SASAC)

Président Xiao Yaqing

Cc : Bureau de coopération internationale

Tél : (86) 10 6319 2000

Email : iecc@sasac.gov.cn

Adresse : #26, Xidajie, Xuanwumen, Xicheng District, Beijing, 100053 / #56, Waidajie, Andingmen, Andingmen District, Beijing, 100011.

<http://www.sasac.gov.cn/> (Chinois)

<http://en.sasac.gov.cn/> (Anglais)

Ministère des Affaires Étrangères

Ministre Wang Yi

Tél : (86) 10 6596 1114

Adresse : #2 Chaoyangmen Nandajie,
Chaoyang District, Beijing, 100701

<http://www.fmprc.gov.cn/web/> (Chinois)

http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/ (Anglais)

<http://www.fmprc.gov.cn/fra/> (Français)

<http://www.fmprc.gov.cn/rus/> (Russe)

<http://www.fmprc.gov.cn/esp/> (Espagnol)

<https://www.fmprc.gov.cn/ara/> (Arabe)

Pour plus d'informations sur d'autres départements, y compris les noms des directeurs généraux, adresses, téléphones, veuillez consulter :

https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zzjg_663340/

Ministère du Commerce (MOFCOM)

Ministre Zhong Shan

*Cc : Département de l'investissement extérieur
et de la coopération économique*

Tél : (86) 10 5377 1360/1362/1359

Fax : (86) 10 5377 1311

Demande en ligne :

http://gzly.mofcom.gov.cn/website/pubmail/send_mail_en.jsp

Adresse : #2 Chang'an Dongdajie,
Dongcheng District, Beijing, 100731

<http://www.mofcom.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.mofcom.gov.cn/> (Anglais)

<http://french.mofcom.gov.cn/> (Français)

<http://russian.mofcom.gov.cn/> (Russe)

<http://spanish.mofcom.gov.cn/> (Espagnol)

<http://german.mofcom.gov.cn/> (Allemand)

Agence de Promotion de L'investissement du MOFCOM

Tél : (86) 10 6440 4506/4554

Fax : (+86) 10 6451 5317

Email : service@fdi.gov.cn / project@fdi.gov.cn

Adresse : #28 Donghou Lane, Andingmenwai,
Dongcheng District, Beijing, 100710

<http://project.mofcom.gov.cn/> (Chinois)

http://project.mofcom.gov.cn/1800000091_10000108_8.html
(Anglais)

Organismes Publics**Ministère de l'Écologie et de l'Environnement**

Ministre Li Ganjie

Cc : Département de coopération internationale

Tél : (86) 10 6655 6114

Email : advice@mee.gov.cn

Adresse : #115, Xizhimen S Street,
Xicheng District, Beijing, 100035

<http://www.mee.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.mee.gov.cn/> (Anglais)

Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales

Ministre Han Changfu

Cc : Département de la coopération internationale

Email : webmaster@agri.gov.cn

Adresse : #11 Nongzhanguan Nanli,
Chaoyang District, Beijing, 100125

<http://www.moa.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.agri.gov.cn/> (Anglais)

Administration Publique des Forêts et Prairies

Tél : (86) 10 6288 9267

Email : englishwebsite@forestry.gov.cn

Adresse : #18 Hepingli East St, Dongcheng District,
Beijing, 100714

<http://www.forestry.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.forestry.gov.cn/> (Anglais)

Commission de Régulation de la Banque et de L'assurance de Chine

Président Guo Shuqing

Directeur général Han Mingzhi, Département international

(hanmingzhi@cbrc.gov.cn)

Directeur adjoint Ye Yanfei, Département des statistiques

(yeyanfei@cbrc.gov.cn)

Cc : Département de supervision des banques stratégiques

Cc : Département de supervision des grandes banques commerciales

Tél : (86) 10 6627 9113

Email : consult@cbrc.gov.cn

Adresse : #15 Financial Street, Xicheng District, Beijing, 100033.

<http://www.cbrc.gov.cn/chinese/newIndex.html> (Chinois)

<http://www.cbrc.gov.cn/english/index.html/> (Anglais)

Ambassade Locale, Consulats et Chambres de Commerce

Le Ministère des Affaires étrangères fournit une liste des ambassades chinoises, avec les noms, téléphones, adresses email, etc., des ambassadeurs sur : https://www.fmprc.gov.cn/web/zwjg_674741/zwsg_674743/yz_674745/.

Cependant, nous vous recommandons de vérifier votre répertoire local pour chercher les contacts des ambassades, consulats et chambres dans votre pays.

Banques Stratégiques

Banque de Développement de Chine (CDB)

Président Zhao Huan

Cc : Bureau de reporting sur la conformité

Cc : Département de gestion des risques

Cc : Département des finances internationales

Cc : Département de la conformité

Cc : Département de la coopération mondiale

Cc : Département d'évaluation du crédit

Tél : (86) 10 6830 6789

Fax : (86) 10 6830 6699

Email : webmaster@cdb.cn

Adresse : #18 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100031.

Bureau de reporting sur la conformité, Banque de développement de Chine, N° 16 Taipingqiao Avenue, Xicheng District, Beijing, Tél : (86) 10 6833 3171.

<http://www.cdb.com.cn/> (Chinois)

<http://www.cdb.com.cn/English/> (Anglais)

Banque D'exportation et D'importation de Chine (Eximbank)

Directeur Hu Xiaolian

Cc : Comité de gestion des risques et de contrôle interne

Cc : Département de gestion de risques

Cc : Département du financement de l'énergie électrique et des chemins de fer

Cc : Département des prêts assortis de conditions de faveur

Tél : (86) 10 8357 9988

Fax : (86) 10 6606 0636

Adresse : #30, Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100031.

<http://www.eximbank.gov.cn/> (Chinois)

<http://english.eximbank.gov.cn/> (Anglais)

Banques Commerciales

Banque Agricole de Chine (ABC)

Directeur Zhou Mubing

Directeur Francis Yuen Tin-fan, Comité de gestion des risques

Tél : (86) 10 8510 9619

Fax : (+86) 10 8510 8557

Email : ir@abchina.com

Adresse : #69 Jianguomennei Avenue, Dongcheng District, Beijing, 100005

Symboles boursiers :

1288 (actions H) – Bourse de Hong Kong

601288 (actions A) – Bourse de Shanghai

<http://www.abchina.com/cn/> (Chinois)

<http://www.abchina.com/en/> (Anglais)

China Construction Bank (CCB)

Directeur Tian Guoli

Directeur Murray Horn, Comité de gestion des risques
Directeur Carl Walter, Comité des responsabilités sociales et transactions
entre parties liées

Tél : (86) 10 6621 5533 (Beijing)

Fax : (86) 10 6621 8888 (Beijing)

Tél : (85) 2 3918 6212 (Hong Kong)

Fax : (+85) 2 2532 8185 (Hong Kong)

Email : ir@ccb.com

Adresse : #25 Finance Street, Xicheng District, Beijing, 100033

Symboles boursiers :

939 (actions H) – Bourse de Hong Kong

601939 (actions A) – Bourse de Shanghai

<http://www.ccb.com/cn/home/indexv3.html> (Chinois)

<http://en.ccb.com/en/home/indexv3.html> (Anglais)

Banques Commerciales

Banque de Chine (BoC)

Président Chen Siqing
Directeur Lu Zhengfei, Comité de la politique de risques

Tél : (86) 10 6659 2638

Fax : (86) 10 6659 4568

Email : ir@bankofchina.com

Adresse (Beijing) : #1, Fuxingmen Nei Daijie, Beijing, 100818

Tél : (85) 2 2826 6888 / (85) 2 2846 2700

Fax : (85) 2 2810 5830

Email : csr@bochk.com

Adresse (Hong Kong) : 1 Garden Road, Hong Kong

Symboles boursiers :

3988 (actions H) – Bourse de Hong Kong

601988 (actions A) – Bourse de Shanghai

<http://www.boc.cn/> (Chinois)

<http://www.boc.cn/en/> (Anglais)

Banque industrielle et commerciale de Chine (ICBC)

Directeur Jiang Jianqing
Directeur Anthony Francis Neoh, Comité de gestion des risques

Tél : (86) 10 6610 8608

Fax : (86) 10 6610 7510

E-mail : ir@ICBC.com.cn / csr@icbc.com.cn

Adresse : #55 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100140

Symboles boursiers :

1398 (actions H) – Bourse de Hong Kong

360011 (actions A) – Bourse de Shanghai

<http://www.icbc.com.cn/ICBC/default.htm> (Chinois)

<http://www.icbc.com.cn/ICBC/EN/default.htm> (Anglais)

Banques Multilatérales

Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB)

Président Jin Liqun

Tél : (86) 10 8358 0005

Email : information@aiib.org

Adresse : #B9 Financial Street, Xicheng District, Beijing, 100033

<http://www.aiib.org/> (Anglais)

Unité de résolution de plaintes, d'intégrité et efficacité de l'AIIB (CEIU)

Hamid Sharif, Directeur général de la CEIU

Tél : 86-10-8358-0187

Fax : 86-108358-0003

Email : complaints@aiib.org

Nouvelle banque de développement (NDB)

Président K.V. Kamath

Email : Projects@ndb.int

Adresse : #333 Lujiazui Ring Road, Pudong Area,
Shanghai, 200120

<http://www.ndb.int> (Anglais)

Assureurs

China Export and Credit Insurance Corporation (Sinosure)

Président Song Shuguang

Xu Aiting, Chef du bureau de conformité

Tél : (86) 10 6658 2288

Email : webmaster@sinosure.com.cn

Adresse : Fortune Times Building, 11 Fenghuiyuan,

Xicheng District, Beijing, 100033

<http://www.sinosure.com.cn/> (Chinois)

<http://www.sinosure.com.cn/en/> (Anglais)

Groupes Industriels

Chambre de commerce chinoise de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC)

Président Chen Feng

Directeur Sun Lihui, Département de la coopération internationale
(leoslh@126.com)

Directeur Zhou Yangfan, Unité de conduite professionnelle responsable
(rickey523@163.com)

Tél : (86) 10 8569 2791

Fax : (86) 10 6588 3592

Email : lianluo@cccmc.org.cn

Adresse : #22 Chaowai Dajie, Chaoyang District, Beijing, 100020

<http://www.cccmc.org.cn/> (Chinois)

<http://en.cccmc.org.cn/> (Anglais)

Chambre de commerce chinoise sur les denrées et la production locale (CFNA)

Président Bian Zhenhu

Cc : Département du droit commun

Tél : (86) 10 8710 9827

Fax : (86) 10 8710 9834

Email : zhangqiang@ccfna.org.cn

Adresse : #80 Guangqumennei Inner Street, Dongcheng District, Beijing.

<http://www.ccfna.org.cn/> (Chinois)

<http://en.ccfna.org.cn/> (Anglais)

Association des entrepreneurs chinois à l'étranger (CHINCA)

Président Fang Qijuchen

Tél : (86) 10 5976 5229 / (86) 10 5976 5235

Email : info@chinca.org

Adresse : #2 Dongzhimen Dajie, Dongcheng district, Beijing, 100007

<http://www.chinca.org/> (Chinois)

<http://www.chinca.org/EN> (Anglais)

Association bancaire chinoise (CBA)

Vice-président Pan Guanwei

Cc : Département des relations internationales

Tél : (86) 10 6655 3368 / (86) 10 6629 1132

Fax : (86) 10 6655 3356

Email : cba.china@china-cba.net

Adresse : Block B, Bank of Communications Building, #20 Financial Street, Xicheng District, Beijing 100033.

<http://www.china-cba.net/> (Chinois)

Annexe B – Liste des Entreprises Publiques Centrales⁴⁷

中国核工业集团公司 <i>China National Nuclear Corporation</i>	中国节能环保集团公司 <i>China Energy Conservation and Environmental Protection Group</i>
中国核工业建设集团公司 <i>China Nuclear Engineering Group Corporation</i>	中国国际工程咨询公司 <i>China International Engineering Consulting Corporation</i>
中国航天科技集团公司 <i>China Aerospace Science and Technology Corporation</i>	中国诚通控股集团有限公司 <i>China Chengtong Holdings Group</i>
中国航天科工集团公司 <i>China Aerospace Science and Industry Corporation</i>	中国中煤能源集团公司 <i>China National Coal Group Corporation</i>
中国航空工业集团公司 <i>Aviation Industry Corporation of China</i>	中国煤炭科工集团有限公司 <i>China Coal Technology and Engineering Group</i>
中国船舶工业集团公司 <i>China State Shipbuilding Corporation</i>	机械科学研究总院 <i>China Academy of Machinery Science and Technology</i>
中国船舶重工集团公司 <i>China Shipbuilding Industry Corporation</i>	中国中钢集团公司 <i>Sinosteel Corporation</i>
中国兵器工业集团公司 <i>China North Industries Group Corporation</i>	中国钢研科技集团公司 <i>China Iron & Steel Research Institute Group</i>
中国兵器装备集团公司 <i>China South Industries Group Corporation</i>	中国化工集团公司 <i>China National Chemical Corporation</i>
中国电子科技集团公司 <i>China Electronics Technology Group Corporation</i>	中国化学工程集团公司 <i>China National Chemical Engineering Group Corporation</i>
中国航空发动机集团有限公司 <i>Aeroengine (Group) Corp. of China</i>	中国轻工集团公司 <i>Sinolight Corporation</i>
中国石油天然气集团公司 <i>China National Petroleum Corporation (CNPC)</i>	中国能源建设集团有限公司 <i>Energy China</i>
中国石油化工集团公司 <i>China Petrochemical Corp (Sinopec)</i>	中国盐业总公司 <i>China National Salt Industry Corporation</i>
中国海洋石油总公司 <i>China National Offshore Oil Corp (CNOOC)</i>	中国商用飞机有限责任公司 <i>Commercial Aircraft Corporation of China</i>
国家电网公司 <i>State Grid Corporation of China</i>	中国建材集团有限公司 <i>China National Building Materials Group Corporation</i>

⁴⁷ Répertoire des membres de la SASAC, http://en.sasac.gov.cn/n_688.htm (consulté en janvier 2019).

中国南方电网有限责任公司 <i>China Southern Power Grid</i>	中国有色矿业集团有限公司 <i>China Nonferrous Metal Mining Group</i>
中国华能集团公司 <i>China Huaneng</i>	北京有色金属研究总院 <i>General Research Institute for Nonferrous Metals</i>
中国大唐集团公司 <i>China Datang Corporation</i>	北京矿冶研究总院 <i>Beijing General Research Institute of Mining and Metallurgy</i>
中国华电集团公司 <i>China Huadian Corporation</i>	中国国际技术智力合作公司 <i>China International Itellectech Corp</i>
中国国电集团公司 <i>CHN Energy</i>	中国建筑科学研究院 <i>China Academy of Building Research</i>
国家电力投资集团公司 <i>State Power Investment Corporation</i>	中国中车集团公司 <i>CRRC Corporation</i>
中国长江三峡集团公司 <i>China Three Gorges Corporation</i>	中国铁路通信信号集团公司 <i>China Railway Signal and Communication Corporation</i>
神华集团有限责任公司 <i>China Shenhua Group</i>	中国铁路工程总公司 <i>China Railway Group</i>
中国电信集团公司 <i>China Telecom</i>	中国铁道建筑总公司 <i>China Railway Construction Corporation</i>
中国联合网络通信集团有限公司 <i>China United Network Communications</i>	中国交通建设集团有限公司 <i>China Communications Construction Company</i>
中国移动通信集团公司 <i>China Mobile Communications Corporation</i>	中国普天信息产业集团公司 <i>Potevio Company Ltd</i>
中国电子信息产业集团有限公司 <i>China Electronics Corporation</i>	大唐电信科学技术研究院 <i>Datang Telecom Technology & Industry Group</i>
中国第一汽车集团公司 <i>China FAW Group Corporation</i>	中国农业发展集团总公司 <i>China National Agricultural Dev. Group</i>
东风汽车公司 <i>Dongfeng Motor Corporation</i>	中国中丝集团公司 <i>China Silk Corporation</i>
中国第一重型机械集团公司 <i>China First Heavy Industries</i>	中国林业集团公司 <i>China Forestry Group Corporation</i>
中国机械工业集团有限公司 <i>China National Machinery Industry Corporation</i>	中国医药集团总公司 <i>China National Pharmaceutical Group Corp</i>
哈尔滨电气集团公司 <i>Harbin Electric Corporation</i>	中国保利集团公司 <i>China Poly Group Corporation</i>
中国东方电气集团有限公司 <i>Dongfang Electric Corporation</i>	中国建筑设计研究院 <i>China Architecture Design and Research Group</i>

鞍钢集团公司 <i>Ansteel Group Corporation</i>	中国冶金地质总局 <i>China Metallurgical Geology Bureau</i>
中国宝武钢铁集团有限公司 <i>China Baowu Steel Corporation</i>	中国煤炭地质总局 <i>China National Administration of Coal Geology</i>
中国铝业公司 <i>Aluminum Corporation of China</i>	新兴际华集团有限公司 <i>Xinxing Cathay International Group</i>
中国远洋海运集团有限公司 <i>China Cosco Shipping Corporation</i>	中国民航信息集团公司 <i>Travelsky</i>
中国航空集团公司 <i>China National Aviation Holding Company</i>	中国航空油料集团公司 <i>China Aviation Fuel Holding Company</i>
中国东方航空集团公司 <i>China Eastern Airlines Corporation</i>	中国航空器材集团公司 <i>China Aviation Supplies Holding Company</i>
中国南方航空集团公司 <i>China Southern Airlines Corporation</i>	中国电力建设集团有限公司 <i>Power Construction Corporation of China</i>
中国中化集团公司 <i>Sinochem Group</i>	中国能源建设集团有限公司 <i>China Energy Engineering Group</i>
中粮集团有限公司 <i>COFCO Corporation</i>	中国黄金集团公司 <i>China National Gold Group Corporation</i>
中国五矿集团公司 <i>China Minmetals Corporation</i>	中国广核集团有限公司 <i>China General Nuclear Power Group</i>
中国通用技术(集团)控股有限责任公司 <i>China General Technology (Group) Holding</i>	中国华录集团有限公司 <i>China Hualu Group</i>
中国建筑工程总公司 <i>China State Construction Engineering Corp</i>	上海贝尔股份有限公司 <i>Nokia Bell</i>
中国储备粮管理总公司 <i>China Grain Reserves Group (Sinograin)</i>	武汉邮电科学研究院 <i>FiberHome Technologies Group</i>
国家开发投资公司 <i>State Development and Investment Corporation</i>	华侨城集团公司 <i>Overseas Chinese City Group (OCT Group)</i>
招商局集团有限公司 <i>China Merchants Group</i>	中国国新控股有限责任公司 <i>China Reform Holdings Corporation</i>
华润(集团)有限公司 <i>China Resources (Holdings) Company</i>	中国西电集团公司 <i>China XD Group</i>
中国旅游集团公司[香港中旅集团有限公司] <i>China National Travel Service Group Corp</i>	中国铁路物资(集团)总公司 <i>China Railway Materials Commercial Corp.</i>

Annexe C – Instruments Internationaux Reconnus par la Chine

Instruments	État
Déclaration universelle des droits de l'homme	Adoptée par les Nations Unies et ses États membres
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Ratifié
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Signé
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	Adoptée par les Nations Unies et ses États membres
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Ratifiée
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Ratifiée
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Ratifiée
Convention relative aux droits de l'enfant	Ratifiée
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	Ratifiée
Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	Adoptée par les Nations Unies et ses États membres
Accord de Paris sur le climat	Ratifié
Convention sur la diversité biologique	Ratifiée
Protocole de Kyoto	Ratifié
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Ratifiée
Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Ratifiée
Protocole de Montréal	Ratifié
Convention internationale pour la protection des obtentions végétales	Ratifiée
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Signée
Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction	Ratifiée
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau	Ratifiée
Convention pour la protection des oiseaux	Ratifiée
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats	Ratifié
Accord international sur les bois tropicaux	Ratifié

Instruments	État
Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures	Signée
Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Ratifiée
Traité sur l'Antarctique	Ratifié
Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement	Signé
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou désertification, particulièrement en Afrique	Ratifiée
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	Notification
Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets	Notification



La Chine est devenue l'une des plus grandes sources d'investissement à l'étranger dans le monde. Les entreprises chinoises jouent plusieurs rôles dans les projets à l'étranger, allant de la recherche et la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la construction et le développement. Les institutions financières chinoises facilitent un grand nombre de ces projets à l'étranger en fournissant des prêts, des facilités de change, l'assurance et les investissements en actions.

Des avantages potentiels sont attendus de cet investissement, mais il est également associé à des risques sociaux, environnementaux et pour les droits de l'homme. Les communautés affectées par les investissements chinois, et les groupes de la société civile qui cherchent à défendre leurs intérêts rencontrent souvent d'énormes difficultés pour obtenir des informations concernant les projets, communiquer avec les promoteurs de projets et les acteurs financiers, et faire part de leurs préoccupations ou plaintes. Face à cette situation, les institutions publiques, les groupes industriels et un nombre croissant d'entreprises chinoises et d'institutions financières ont commencé à adopter des normes environnementales et sociales en ce qui concerne leurs investissements à l'étranger.

Le présent Guide lève le voile sur les acteurs clés impliqués dans l'investissement chinois à l'étranger et décrit les normes sociales et environnementales, ainsi que les directives pouvant s'appliquer. Il fournit également des conseils pratiques sur comment exploiter ces normes dans le plaidoyer avec les acteurs et institutions chinoises compétentes. Nous espérons que les informations et les idées contenues dans ce document aideront les défenseurs des communautés à s'assurer du respect et de la protection des droits des populations concernées, et de la mise en œuvre de solutions efficaces en cas de préjudices.



